



Royaume Du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département de la Pêche Maritime

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Mot de la Secrétaire Générale

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

C'est dans un contexte particulier, que je vous présente le *Rapport d'activité 2019* du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime. Bien que ce rapport ait pour objectif de dresser le bilan de l'année 2019, je ne peux faire abstraction de la crise sanitaire majeure que nous traversons au moment où j'écris ces lignes, espérant un dénouement proche.

Le secteur de la pêche maritime, dans le prolongement de la stratégie Halieutis, continue à enregistrer une évolution positive en 2019. La recherche scientifique a connu un saut qualitatif pour le renforcement de la connaissance visant à la formulation d'avis scientifiques non seulement au profit de la gestion durable des pêcheries, mais également au service du développement de l'aquaculture.

Concernant l'activité de pêche, le volume de la production a totalisé 1,46 MT réalisant ainsi une croissance de 7% par rapport à 2018 ce qui représente 88% de l'objectif fixé par Halieutis pour 2020 (1,66 MT). S'agissant des industries de transformation, leur activité a enregistré une hausse aussi bien en poids (+16%) qu'en valeur (+18%) par rapport à 2018.

L'élément humain n'est pas en reste, l'amélioration de la qualification professionnelle et la promotion de l'emploi, de même que les conditions de travail et de vie des marins font partie de nos objectifs.

Le présent rapport annuel nous permet de rendre compte à tous les lecteurs des nouvelles actions et des faits saillants de notre Département, ainsi que de mettre en valeur toutes les réalisations de l'année 2019 qui témoignent des efforts consentis par le Département non seulement pour contribuer à relever les défis assignés par la stratégie Halieutis, mais aussi pour favoriser la prospérité du secteur tant sur le plan économique que sur le plan social.

S'inscrivant dans une perspective de rationalisation des moyens, notre engagement pour favoriser la persévérance et la réussite continue à déterminer l'ensemble de nos actions. Je vous invite donc à parcourir ce rapport 2019, qui retrace de façon fidèle l'activité de ce Département.

Bonne lecture !

Zakia Driouich

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Mot de la Secrétaire Générale | 1 |
| Introduction | 4 |
| Indicateurs du Secteur en 2019 | 6 |
| Faits Marquants de l'année 2019 | 10 |
| I- La Durabilité de la ressource comme impératif | 11 |
| 1- Recherche Scientifique | 12 |
| 2- Gestion de la Capacité de Pêche | 20 |
| 3- Gestion des Ressources Halieutiques | 25 |
| 4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN | 34 |
| 5- Développement de l'Aquaculture Marine | 37 |
| II- La Performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation | 41 |
| 1- Infrastructures d'Accueil | 42 |
| 2- Infrastructures Commerciales | 46 |
| 3- Développement du Secteur de la Pêche | 48 |
| 4- Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage | 50 |
| 5- Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires | 50 |
| 6- Agrément des Halles et marchés de gros | 50 |
| 7- Suivi du milieu Marin et des Coquillages | 51 |
| 8- Normalisation et Réglementation | 52 |
| 9- Importance des Normes du « Codex-Alimentarius » dans les Echanges Commerciaux des Produits Alimentaires | 53 |
| 10- Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche | 53 |
| 11- Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre | 53 |
| 12- Investissements Réalisés | 54 |
| 13- Informatisation des Actes de Gestion des Agréments et des Autorisations Sanitaires | 55 |
| 14- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP » | 55 |
| III- La Compétitivité des industries de valorisation | 56 |
| 1- Pôles de Compétitivité Halieutique | 57 |
| 2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur | 57 |
| 3- Convention Etat/CCG : Soutien des Entreprises | 57 |
| 4- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime | 57 |
| 5- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche | 58 |
| 6- Accords commerciaux | 60 |
| IV- Les Projets Transverses | 62 |
| 1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes | 63 |
| 2- Contentieux | 65 |
| 3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle | 66 |
| 4- Modernisation de la Gestion Administrative | 72 |
| 5- Respect de la Planification Financière | 74 |
| 6- Equipements et Matériel | 74 |
| 7- Coopération | 75 |

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| 8- Veille et Intelligence Economique | 78 |
| Glossaire | 80 |

Liste des Tableaux :

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 1 | Investissements dans la flotte de pêche | 9 |
| Tableau 2 | Actes de gestion de la pêche artisanale | 21 |
| Tableau 3 | Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche | 22 |
| Tableau 4 | Autorisations de rattachement de ports étrangers | 22 |
| Tableau 5 | Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale | 23 |
| Tableau 6 | Engraissement du thon rouge vivant | 27 |
| Tableau 7 | Captures du thon rouge par segment – année 2019 | 28 |
| Tableau 8 | État de la Production des crevettes – année 2019 | 28 |
| Tableau 9 | État de la Production des grands crustacés – année 2019 | 28 |
| Tableau 10 | Unités de pêches exploitant les espèces de langoustes – année 2019 | 28 |
| Tableau 11 | Campagne poulpière Zone sud de Sidi el Ghazi - été 2019 | 29 |
| Tableau 12 | Campagne poulpière Zone sud de Sidi el Ghazi - hiver 2019 | 29 |
| Tableau 13 | Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi en 2019 | 29 |
| Tableau 14 | Nombre d'autorisations de pêche de l'anémone de mer et de plongée délivrées en 2019 | 32 |
| Tableau 15 | Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans la région de la Méditerranée en caissons isothermes | 33 |
| Tableau 16 | Projets réalisés –PNAL | 43 |
| Tableau 17 | Projets zone Sud | 44 |
| Tableau 18 | Projets réalisés –PDAs Afrique | 45 |
| Tableau 19 | Situation des halles et des marchés de gros au 31/12/2019 | 51 |
| Tableau 20 | Normes internationales adoptées en 2019 | 52 |
| Tableau 21 | Mise en conformité sanitaire des navires hauturiers – année 2019 | 53 |
| Tableau 22 | Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre | 54 |
| Tableau 23 | Actes d'agrément et de retrait par type d'activité – année 2019 | 54 |
| Tableau 24 | Participation marocaine dans les salons internationaux - Plan de promotion année 2019 | 60 |

Liste des figures:

| | | |
|------------|---|----|
| Figure 1: | Evolution de la production halieutique nationale entre 2010-2019 | 6 |
| Figure 2: | Volume de la production halieutique en 2019 par type de pêche | 7 |
| Figure 3: | Valeur de la production halieutique en 2019 par type de pêche | 7 |
| Figure 4: | Volume de la production des industries de transformation en 2019 | 7 |
| Figure 5: | Evolution des exportations des produits de la mer entre 2010-2019 | 8 |
| Figure 6: | Ventilation des infractions par type de délit – année 2019 | 35 |
| Figure 7: | Ventilation des infractions par type de pêche – année 2019 | 36 |
| Figure 8 : | Situation géographique des VDP et PDA | 42 |
| Figure 9 : | Répartition des recommandations par thématique | 49 |

Introduction

Halieutis est une stratégie intégrée focalisée sur la ressource, les infrastructures et le produit.

Cette vision a été déclinée en 3 axes, durabilité des pêcheries, performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation et compétitivité des produits de la pêche marocains, complétés par un volet transverse qui cible la formation, l'adaptation du cadre juridique du secteur et la gouvernance. L'ensemble de ces axes sont déclinés en une série de projets qui ont donné des résultats probants après 10 ans de mise en œuvre d'Halieutis.

Des résultats probants après dix ans de mise en œuvre d'Halieutis :

L'axe de durabilité entend la mise en œuvre de mesures efficaces permettant d'assurer un développement pérenne de la pêche maritime dans l'intérêt des générations futures.

L'action du Département de la Pêche Maritime a ainsi ciblé la recherche halieutique, l'aménagement des pêcheries, la mise à niveau et la modernisation de l'effort de pêche et le développement de l'aquaculture nationale. La recherche scientifique a ciblé deux volets, le volet halieutique, permettant ainsi une meilleure compréhension pour la gestion des pêcheries mais également un volet aquaculture, accompagnant le développement de ce segment.

Le Département a également procédé à l'équipement de l'ensemble des navires de pêche d'un système de géolocalisation par satellite et a élaboré une procédure de certification électronique des captures dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), instaurant de fait une traçabilité le long de la chaîne de valeur des produits de la mer. Un plan national de contrôle des activités de pêche a également été mis en œuvre, définissant les méthodologies et procédures opérationnelles en vue d'harmoniser, planifier, exécuter le contrôle et permettre le suivi efficace des résultats et l'évaluation régulière du système. Par ailleurs et dans le but de lutter contre l'activité des barques informelles, un projet d'équipement des barques artisanales en dispositif d'identification RFID (RadioFrequency Identification) a été initié par le Département et réalisé à 100%.

L'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture) a continué à assurer l'accompagnement, le conseil et le développement des projets dans le secteur.

Le DPM a également poursuivi en 2019, le programme de construction d'infrastructures de débarquement et de commercialisation des produits de la pêche au profit de la pêche artisanale, se traduisant par la construction de 47 PDAs (Points de Débarquement Aménagés) et Villages de Pêcheurs (VDPs) dont 3 sites qui sont en cours de réalisation. Ces infrastructures ont contribué à hauteur de 50% au volume et 60% au chiffre d'affaires de la production artisanale en 2019.

Pour les besoins de la première vente et en vue d'assurer les conditions optimales pour la commercialisation des captures dans les ports de pêche, 11 halles de nouvelle génération ont été construites. Le chiffre d'affaires commercialisé dans les ports dotés de halles de nouvelles générations a atteint un taux de 70 % du chiffre d'affaires global.

Au niveau de la deuxième vente, un réseau de 10 marchés de gros de poisson permet de disposer de centres régionaux de distribution, à même de rapprocher les lieux de débarquement et de commercialisation aux zones de consommation. En 2019, deux nouveaux marchés de gros ont été inaugurés le premier à Tanger et le second à Inezgane. Aussi, 12% du volume débarqué durant cette même année par la flotte artisanale et côtière a été commercialisé au niveau des marchés de gros, soit un volume de 162 kT, soit environ 4,5 Kg/hab/an.

Enfin, la généralisation de l'utilisation de contenants normalisés pour le débarquement et la vente de poisson, contribue à assurer la durabilité des pêcheries et la préservation de la qualité des captures. Les

barques artisanales ont également bénéficié d'un appui pour la valorisation de leurs apports à travers leur équipement en caissons isothermes (Ice-box) permettant la préservation de la fraîcheur des captures et d'en obtenir un meilleur prix. Ces différentes mesures ont permis une hausse annuelle moyenne des débarquements en volume de 2,8% sur la période 2010-2019, portant la production à 1,46 millions de tonnes en 2019, soit 88% de l'objectif assigné pour 2020.

Aussi, le maillon de la compétitivité des produits de la pêche reflète l'efficacité et la pertinence des choix faits en amont. Il convient de noter à ce sujet que les exportations des produits de la mer ont atteint 22,1 MMDH en 2019, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 5,9% depuis 2010. Par ailleurs, les investissements industriels privés ont totalisé un montant de 4,36 MMDH sur la période 2010-2019, dont 3,6 MMDH sont relatifs à de nouveaux agréments.

Indicateurs du Secteur en 2019

1- Production halieutique nationale

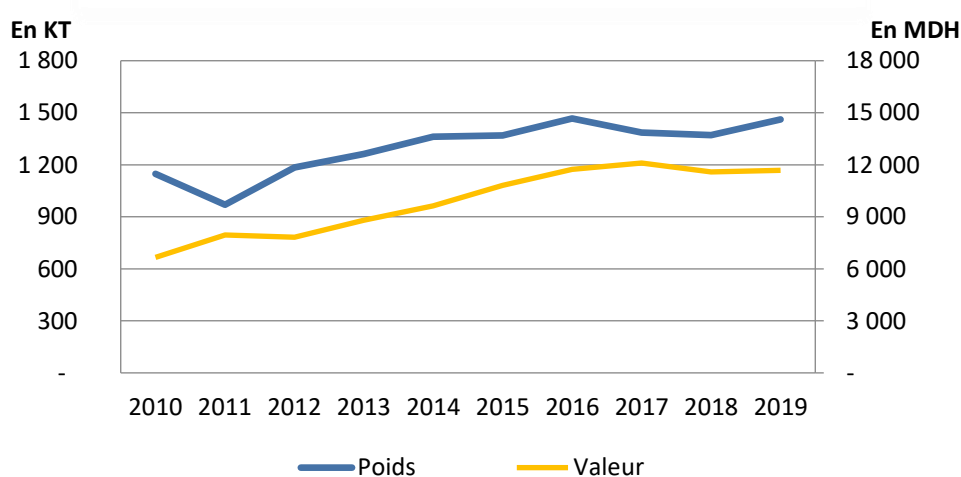
Au terme de l'année 2019, la production halieutique nationale, toutes espèces confondues, a totalisé un volume d'un million 461 mille tonnes pour un chiffre d'affaires de 11,7 MMDH, soit une hausse de 7% en volume et de 1% en valeur par rapport à l'année 2018.

La hausse des captures est due particulièrement à l'augmentation des débarquements du poisson pélagique de 64 mille tonnes ou +5% (86% de la production). Il est à signaler aussi la hausse des rendements de pêche des céphalopodes ayant induit la progression des captures de ce groupe d'espèces de 23 mille tonnes (+35%).

Cette hausse des débarquements du poisson pélagique a eu pour conséquence une appréciation du chiffre d'affaires de ce groupe d'espèces de 170 MDH (+6%), entraînant ainsi la hausse de la valeur de la production halieutique nationale de 1% (+104 MDH).

Avec cette appréciation enregistrée aussi bien en volume qu'en valeur, la tendance reste positive sur la période 2010-2019 avec une hausse annuelle moyenne de 2,8% en volume et 6,4% en valeur.

Figure 1 : Evolution de la production halieutique nationale entre 2010 et 2019



- La production halieutique débarquée en 2019 de l'ordre de 1.461.307 tonnes représente 88% de l'objectif fixé par Halieutis pour 2020 (1.660.000 tonnes).

Figure 2 : Volume de la production halieutique en 2019 par type de pêche

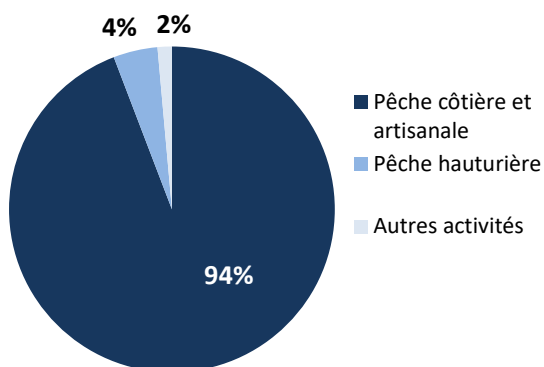
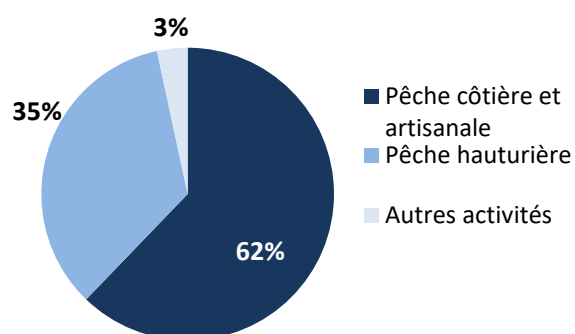


Figure 3 : Valeur de la production halieutique en 2019 par type de pêche



2- Industries de transformation des produits de la pêche

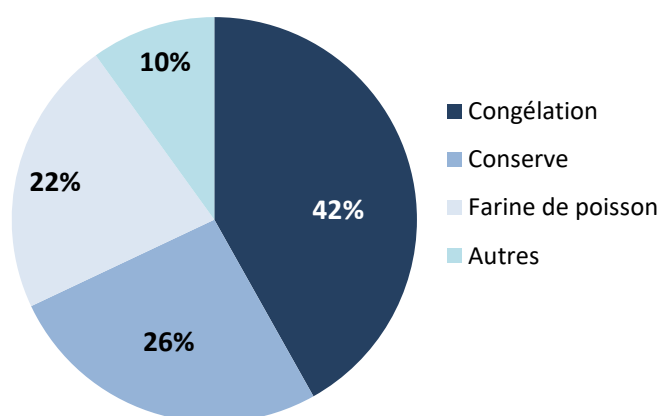
Avec un volume de **835 KT** pour un chiffre d'affaires de **23,5 Milliards de DH**, la production totale des industries de transformation des produits de la pêche, durant l'année 2019, a enregistré une hausse aussi bien en poids (**+16%**) qu'en valeur (**+18%**) par rapport à 2018.

Cette hausse est due à l'amélioration de ces trois activités :

- L'industrie de congélation dont la production a progressé de 16% en poids et 40% en valeur ;
- L'industrie de conserve qui a enregistré une hausse de 6% aussi bien en poids qu'en valeur ;
- L'industrie de la farine de poisson qui a connu une augmentation de 34% en poids et 23% en valeur.

En effet, ces trois activités représentent 90% en poids et 82% en valeur de la production totale des industries de la pêche en 2019.

Figure 4 : Volume de la production des industries de transformation en 2019



3- Exportations des produits de la mer

Au terme de l'année 2019, le volume des exportations a atteint **774 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires de **22,1 MMDH**, soit une hausse de **7%** en volume contre une baisse de **2%** en valeur par rapport à l'année 2018.

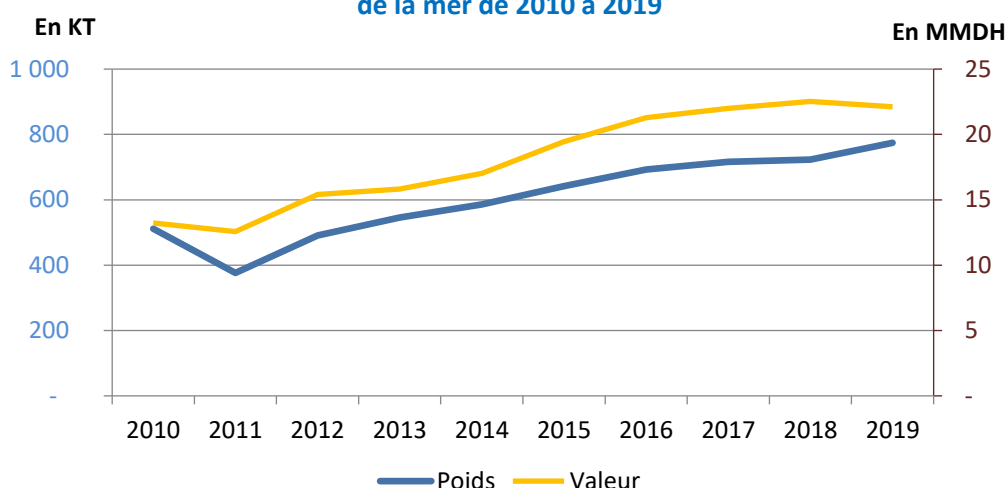
L'accroissement du volume exporté s'explique notamment par la hausse des exportations de la farine de poisson et de la conserve de respectivement 34% et 6%, représentant 44% du volume exporté en 2019.

Pour ce qui est du repli de la valeur des exportations, elle est due particulièrement à la dépréciation du chiffre d'affaires des produits congelés de **-1,1 MMDH (-10%)**.

Il est à noter que le taux de croissance annuel moyen des exportations durant 2010-2019 est de **4,7% en volume et 5,9% en valeur**.

- La valeur des exportations des produits de la mer en 2019 a totalisé 22,1 MMDH soit l'équivalent de 2,3 MM\$US, ce qui représente **74,1% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (3,1 MM\$US)**.
- Le secteur de la pêche assure **8% des exportations totales et 36% de ses exportations agroalimentaires en 2019**.

Figure 5 : Evolution des exportations des produits de la mer de 2010 à 2019



4- Investissements privés

- L'année 2019 a connu **la création de 33 unités industrielles** nouvellement agréées dans différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le montant investi pour la création de ces unités est d'environ 615 MDH. **Aussi, des extensions d'activité ont été accordées pour 15 unités** de valorisation dont 11 ont engagé un investissement de 74 MDH. Aussi, 4 unités de valorisation ont eu le rétablissement de leur agrément correspondant à un investissement de 47 MDH. De ce fait, le montant total investi pour cette année est de **736 MDH** contre 883 MDH en 2018, soit une diminution de **17%**.
- **Les investissements au niveau de la flotte de pêche côtière, hauturière et artisanale** sont estimés à **223,3 MDH** pour l'année 2019, soit une hausse de **27%** par rapport à 2018. Cette augmentation est due particulièrement à la progression enregistrée au niveau de la pêche hauturière de 408% (+48 MDH). La répartition de ces investissements par segment est donnée comme suit :

Tableau 1: Investissements dans la flotte de pêche (en MDH)

| Segment | 2018 | 2019 | Variation |
|------------------|----------------|----------------|-------------|
| Pêche côtière | 98 820 | 104 708 | +6% |
| Pêche hauturière | 11 787 | 59 900 | +408% |
| Pêche artisanale | 65 803 | 58 660 | -11% |
| Total | 176 410 | 223 268 | +27% |

Chiffres provisoires en 2019

Ces investissements ont concerné :

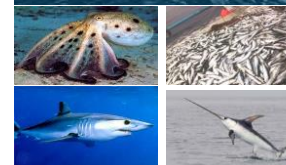
- 52 navires côtiers soit, une hausse de 27% par rapport à 2018 ;
- 6 navires hauturiers, en progression de 50% par rapport à 2018 ;
- 1 491 unités de pêche artisanale soit, une baisse de 16% par rapport à 2018.

5- Emplois directs

- En mer, les emplois ont totalisé environ **122.127** répartis comme suit :
 - **119.999 emplois permanents** à bord des navires de pêche ;
 - Environ **2.128 emplois saisonniers** autorisés à pêcher les algues marines sans navire.
- En aquaculture marine, ils ont totalisé environ **534** dont **282 occasionnels**.
- A terre, les emplois dans les industries de la pêche ont totalisé environ **104.980**, ce qui représente **91,3% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (115.000)**. Les nouveaux emplois créés durant l'année 2019 sont de l'ordre de **6.475**, soit une hausse de **78%** par rapport à 2018. Par type d'activité, les nouveaux postes d'emplois ont concerné particulièrement le décorticage (2.785), la congélation (1.286), la conserve (880) et le conditionnement frais (801).

Faits Marquants de l'année 2019

- ✓ Sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, la **5^{ème} édition du Salon International « HALIEUTIS »** s'est tenue à Agadir **du 20 au 24 février 2019** sous le thème «Les nouvelles technologies dans la pêche : pour une meilleure contribution halieutique dans l'économie bleue».
- ✓ Inauguration par Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le **1er octobre 2019 à Tanger**, d'un **nouveau marché de gros au poisson** et le **15 octobre 2019 du nouveau marché de gros au poisson d'Inezgane**.
- ✓ Afin de renforcer son arsenal juridique en matière de gestion durable du stock halieutique marocain, le Département de la Pêche Maritime a promulgué un **cadre réglementaire juridique** qui fixe les modalités à suivre pour **l'établissement des plans d'aménagement et de la gestion des pêcheries**. Il s'agit du Décret n° 2-18-722 du 1er safar 1441 (30 septembre 2019) relatif aux plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, publié au bulletin officiel le 17 octobre 2019.
- ✓ **Entrée en vigueur** officiellement le **18 juillet 2019** de **l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (UE)** paraphé à Rabat le 24 juillet 2018 et signé à Bruxelles le 14 janvier 2019.
- ✓ **Achèvement des travaux du PDA de Gourizim** situé dans la province de Tiznit.



I- LA DURABILITE DE LA RESSOURCE COMME IMPERATIF



1- Recherche Scientifique

Les programmes de recherche menés par l'INRH au titre de l'année 2019 ont été exécutés en alignement avec les orientations des politiques publiques, principalement le Plan HALIEUTIS et en réponse aux questions scientifiques et techniques émanant des différents besoins liés à l'accompagnement :

- Du secteur halieutique en termes d'expertise et de conseil scientifiques et techniques ;
- Du développement des connaissances et des outils méthodologiques pour répondre aux nouveaux défis ;
- Des demandes de prestations de services formulées par les opérateurs publics et privés.

ACTIVITE OCEANOGRAPHIE

Les activités en océanographie réalisées dans les zones hauturières, côtières et littorales ont porté sur :

- Le suivi océanographique des côtes atlantique et méditerranéenne marocaines qui a nécessité la mise en œuvre de plusieurs campagnes océanographiques : 8 campagnes en Atlantique et Méditerranée (4 Printemps-été et 4 automne-hiver) réparties en 2 en Atlantique nord, 2 en Atlantique centre, 2 en Atlantique sud et 2 en Méditerranée par le Navire de recherche marocain Al Amir Moulay Abdellah, en plus de deux campagnes d'étude de l'écosystème pélagique à bord du navire de recherche Russe ATLANTNIRO en Atlantique Sud réalisées dans le cadre de l'accord de coopération en matière de pêche maritime entre le Royaume du Maroc et le gouvernement de la Fédération de la Russie dont l'objectif principal de la prospection océanographique est l'étude des caractéristiques des conditions hydro climatiques et océanographiques de la côte atlantique marocaine.
- Le suivi de l'activité hydro climatique et de la production primaire au niveau des deux façades maritimes au moyen des produits issus de la télédétection spatiale (capteurs MODIS, ASCAT,..) pour la mise en place des indicateurs de surface pour la température de surface de la mer (SST), la chlorophylle (Cha), les indicateurs pour les intensités et directions du vent qui est à l'origine du phénomène d'upwelling en Atlantique et l'Indice d'Upwelling Côtier (IUC) représentatif de l'activité de l'upwelling.
- Le suivi des zones côtières et littorales auquel l'INRH attache une grande importance et en accompagnement aux plans aquacoles nationaux, le suivi océanographique en 2019 a concerné principalement :
 - La lagune de Nador : caractérisation de l'hydrodynamique et estimation du temps de renouvellement de la lagune, mesure et cartographie de la bathymétrie, mise en place d'un Système d'Information Géographique de toute la base de données environnementale, et socioéconomique de la lagune.
 - La baie de Mdiq : caractérisation de l'évolution de la charge trophique dans la baie et mise en place d'un modèle NPZ.
 - La baie de Cala-iris : caractérisation de l'Hydrologie, courantologie, Bathymétrie et Sédimentologie.
 - La zone d'Oualidia, Immiouadar et Dakhla : hydrobiologie, courantologie et sédimentologie.
- La participation à bord des campagnes étrangères en tant qu'observateur. Il s'agit de la :
 - Campagne SOCIB : Cette campagne, réalisée du 26 mars au 10 avril 2019, s'inscrit dans le cadre du programme « Calypso » (Trajectoires Lagrangiennes Cohérentes de la surface de l'Océan) qui a pour objectifs le suivi et la caractérisation de la dynamique des fronts en mer d'Alboran dont une partie concerne les eaux sous juridiction marocaine.
 - Campagne Sarmiento Gamboa : Dans le cadre du projet «INSIGHT» une campagne océanographique «INSIGHT Cruise Leg2» a été entreprise dans le golf de Cadiz et dans les eaux sous juridiction marocaine, du 01 au 20 Octobre 2019 dont l'objectif est la caractérisation selon une haute résolution



des zones sismiques, et l'évaluation du rôle des grandes failles glissantes comme potentiel générateur de tsunami, seul ou en combinaison.

ACTIVITE DE PECHE MARITIME

Pêche et ressources halieutiques du large

L'évaluation directe des ressources du large, durant l'exercice 2019, a été assurée par 27 campagnes en mer dont 23 à bord des deux navires de recherche de l'INRH Charif Al Idrissi (CAI) et Al Amir Moulay Abdellah (AMA) et 4 autres à bord de navires étrangers. Les principaux objectifs de ces campagnes consistent en la prospection des niveaux d'abondance et de biomasse des stocks, la cartographie de leur distribution spatiale et le relevé de leurs indicateurs biologiques in situ.

- 8 campagnes (136 jours) pour l'évaluation des petits pélagiques en Méditerranée et Atlantique, à bord du N/R AMA ;
- 13 campagnes (178 jours) pour la prospection des ressources démersales pour toute la côte Marocaine, à bord du N/R CAI ;
- 2 campagnes (81 jours) de prospection, dans le cadre de l'accord de pêche Maroc-Russie, à bord du navire Atlantida, une pour l'évaluation acoustique et l'autre pour l'étude du recrutement ;
- 1 campagne de prospection acoustique (42 jours) pour toute la côte atlantique marocaine, dans le cadre du projet EAF-NANSEN, à bord du navire de recherche Dr Fridjof NANSEN ;
- 1 campagne de prospection mésopélagique (13 jours), dans le cadre du projet EAF-NANSEN, à bord du navire de recherche Dr Fridjof NANSEN.

Pour le suivi de l'exploitation, des embarquements à bord des bateaux de pêche ont été réalisés par les chercheurs de l'INRH avec un objectif principal de suivi de l'activité de la pêche en mer, en particulier les zones de pêche, les espèces rejetées ou capturées accessoirement et un objectif particulier de suivi de l'interaction du grand dauphin avec les senneurs en Méditerranée. Au total 81 embarquements (774 jours) à bord de bateaux côtiers, 2 embarquements à bord des palangriers, 8 à bord des RSW et 1 embarquement à bord du navire espagnol MONTES Y SABINO réalisés dans le cadre de l'étude expérimentale de la pêche aux nasses dans les eaux marocaines.

L'activité d'échantillonnage biologique des débarquements de la pêche commerciale s'est poursuivie en 2019 par le suivi d'une trentaine d'espèces échantillonnées au niveau de 25 ports et sites de pêche pour le prélèvement de paramètres biologiques. L'objectif est de répondre à des besoins spécifiques pour les évaluations des stocks et l'élargissement des connaissances scientifiques par rapport à la biologie-écologie des espèces d'intérêt commercial.

Les stocks du large évalués lors des groupes de travail nationaux et régionaux en 2019 sont : 4 stocks de sardine, 2 stocks de chinchard, 1 stock de maquereau, 1 stock d'anchois, 1 stock de poulpe, 1 stock de seiche, 1 stock de calmar, 2 stocks de crevettes, 2 stocks de merlus et 1 stock de bonite à dos rayé, 1 stock du diagramme gris, 1 stock du pageot acarné, et 1 stock de denté à gros yeux.

Les deux stocks de sardinelles plate et ronde ont été évalués à l'échelle régionale (COPACE).

Quant aux grands thonidés, il a été procédé en 2019 dans le cadre de l'ICCAT, à l'évaluation des stocks de Requin taupe bleu, le marlin blanc et l'Albacore.

Dans le cadre de ses travaux de recherche pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques, l'exercice 2019 a été marqué par plusieurs projets :

- L'expérimentation d'une senne renforcée pour réduire les interactions du grand dauphin et les senneurs en Méditerranée ;
- L'expérimentation de la pêche et de la valorisation de la bécasse de mer suite à sa prolifération dans la côte atlantique marocaine ;

- L'utilisation de balises VTS pour remédier aux lacunes de suivi et d'évaluation des algues agarophytes ainsi que le déploiement de ces balises à bord des navires RSW et la combinaison de l'effort spatial aux données de la production ;
- L'instauration d'une Aire Marine Protégée au large de Sidi el Ghazi.

Durant l'année 2019, le réseau national des échouages de mammifères marins, des tortues et autres espèces vulnérables de l'écosystème marin a enregistré un total de 77 cas d'individus échoués le long du littoral marocain, dont 71 individus étaient des cétacés et 6 des tortues marines.

Cette année a été marquée, également, par l'apparition anormale des taxons gélatineux le long des côtes marocaines Atlantique et Méditerranée (espèces les plus fréquentes : *Physalia physalis* et *Pléagia noctulica*).

Les différentes activités de recherche et de suivi menées par l'INRH ont permis en particulier de formuler des conseils de gestion et d'apporter des éléments scientifiques pour l'aide à la décision. L'Institut a, dans ce sens, animé des réunions en présence de l'Administration et la Profession et a formulé une cinquantaine d'avis scientifiques.

Concernant la coopération scientifique sud-sud, l'INRH a organisé et/ou participé en 2019 à plusieurs ateliers et manifestations, notamment :

- Le groupe de travail ad hoc FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources de petits pélagiques de la région nord-ouest africaine tenue en juillet 2019 à Casablanca ;
- Le groupe de travail et réunions de formation sur les thématiques du projet EAF Nansen.

Pêche et ressources littorales

Concernant l'évaluation des ressources littorales, elle a été assurée par 13 campagnes et 268 jours de suivi in-situ pour la prospection, l'évaluation et le suivi de gisement de 15 espèces et 5 groupes d'algues.

Valorisation des produits de la pêche

Au titre de l'année 2019, l'INRH a poursuivi ses travaux de recherche en matière de Valorisation des Produits de la Mer. Plusieurs projets collaboratifs avec les industriels et les universités ont été réalisés et ont porté sur :

- L'étude de préfaisabilité technique des hydrolysats protéiques de sardine ;
- La valorisation biotechnologique du concombre de mer ;
- La production de pansement médical à partir d'hydrogels de chitosane ;
- La production d'hydroxyapatite de calcium à partir des coquilles de moule d'aquaculture ;
- La valorisation biotechnologique de l'encre de seiche ;
- La production et caractérisation d'exopolysaccharides issus des microalgues et l'étude de leur effet sur *l'helicobacter pylori* ;
- La montée en échelle de cultures de microalgues hypersalines *dunaliella*.

ACTIVITE DE L'AQUACULTURE

Encouragé par les résultats obtenus ces dernières années, l'INRH a poursuivi en 2019 sa recherche aquacole dans les principaux domaines de l'aquaculture marine regroupés sous trois thématiques principales de recherche : (1) Fonctionnement des écosystèmes aquacoles, (2) Zootechnie et Ingénierie Aquacoles et (3) Pathologie et Santé Animale.

S'alignant avec les priorités définies par le Plan Halieutis et les acteurs concernés, ces trois champs thématiques sont déclinés en plusieurs programmes de recherche dont la réalisation a fait intervenir des essais et protocoles expérimentaux transférables au secteur privé, ainsi que des études portant sur des questions spécifiques.

Fonctionnement des écosystèmes aquacoles

Les travaux réalisés en 2019, dont certains se poursuivent depuis 2018, ont porté sur :

- Le développement de modèles d'évaluation de la capacité de charge des sites aquacoles (étude de cas piscicole et conchylicole) ;
- L'expérimentation d'un prototype de mesure et de transmission en continu de données environnementales d'un site d'élevage de poissons ;
- Le développement d'une approche d'évaluation des interactions de l'aquaculture avec son environnement, notamment l'évaluation des impacts des activités anthropiques et du changement climatique sur les ZAA (cas des fermes pilotes de l'INRH à Dakhla, Agadir, M'Diq et Amsa ainsi qu'au niveau de la ferme mytilicole de la coopérative de Cala Iris) ;
- L'implémentation de modèles trophiques et d'estimation de la capacité de charge des milieux aquacoles (cas de la baie de Dakhla et de M'Diq) ; et
- La réalisation de l'étude (Appel d'Offre n°08/ANDA/2018) en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement de l'aquaculture au niveau de la lagune de Marchica.

Zootecnie et ingénierie aquacoles

Ce champ thématique est décliné en quatre grands programmes selon les activités aquacoles :

DIVERSIFICATION DES ESPECES

Le programme a porté sur la mise au point et l'optimisation des protocoles de reproduction en captivité ainsi que de procédures techniques de production de larves et juvéniles les plus adaptés aux types d'élevage et zones géographiques. Ainsi, avec la mise en exploitation de la Station Conchylicole d'Amsa les travaux expérimentaux ont portés sur :

- L'optimisation des protocoles de reproduction des espèces classiques, la palourde endémique (*Ruditapes decussatus*) et l'huître creuse (*Crassostrea gigas*) ;
- La domestication et la maîtrise de la reproduction et de la production des naissains en milieu contrôlé de nouvelles espèces conchylicoles d'intérêt aquacole, la coquille saint jacques (*Pecten maximus*) et l'ormeau (*Haliotis tuberculata*).

ZOOTECNIE ET INGENIERIE AQUACOLES

Les études réalisées en 2019 ont porté essentiellement sur :

- L'innovation en matière de structures aquacoles (conception de modèles intégrés de production, conception et développement d'unités aquacoles expérimentales, pilotes ou commerciales, etc.) :
 - A Dakhla : Expérience menée en 2018 en Aquaculture Multi-Trophique Intégrée (AMTI) reconduite, avec trois groupes (poissons, coquillages et algues) ;
 - A Oualidia : Poursuite du développement d'une technique d'élevage de la palourde sur casier en suspension, en partenariat avec un opérateur privé ;
 - A M'diq : Expérimentation d'une AMTI (4 cages circulaires flottantes et 4 filières) associant des élevages de loup bar, de coquillages (moules), des macro-algues (gracillaires) et du concombre de mer sur le fond.
- L'adaptation technique et optimisation des itinéraires de production aquacole (technologie de gestion des stocks d'élevage et du milieu aquatique exploité, etc.)
 - En zootecnie conchylicole :
 - ✓ La conduite des études biologiques et techniques sur l'élevage de la palourde (reproduction en milieu contrôlé, régime alimentaire, techniques de grossissement ...etc.) ;

- ✓ L'optimisation de la technique d'élevage de moules sur bouchots et sur filières au niveau de Boutalha à Dakhla, technique développée en partenariat avec un de nos partenaires privés ;
- ✓ La conduite d'études de faisabilité zootechnique d'élevages de moules sur bouchots et huître sur poches en suspension à Cintra ;
- ✓ L'étude comparative des performances de croissance et de mortalité des huitres issues de deux écloséries différentes au niveau de la zone de Boutalha et Dunablanca ;



- ✓ L'essai de captage des naissains de moules dans la zone Boutalha (baie de Dakhla) ;
 - ✓ La réalisation des études techniques (Appel d'Offre n°17/ANDA/2018) relatives aux projets aquacoles prévus dans les régions de Souss–Massa, Tanger–Tétouan–Al Hoceima, l'Oriental et Guelmim - Oued Noun.
- En zootechnie piscicole :
 - ✓ L'étude au niveau de la baie de Dakhla des performances zootechniques (taux de croissance, de survie, de conversion alimentaire, de production...) des élevages du loup bar, de la dorade royale et du maigre commun en cages flottantes ;
 - ✓ L'installation de la ferme pilote piscicole de l'INRH à M'diq et la conduite de l'étude des performances zootechniques d'élevage du loup bar en cage ;
 - ✓ Evaluation de la croissance compensatrice chez les juvéniles du loup bar *Dicentrarchus labrax*.
 - En algoculture :
 - ✓ L'étude comparative de quatre modes de culture de gracilaires en vue de sélectionner les techniques les plus adaptées aux conditions locales ;
 - ✓ Une évaluation de l'effet de la technique de culture sur la teneur en agar-agar de deux espèces de gracilaires (en cours depuis 2018) ;
 - ✓ La typologie de techniques de culture sur filières flottantes et sub-flottantes (à Dakhla et Agadir), sur nappes de filet (à Dakhla) et l'identification des saisons optimales pour la culture des espèces ciblées ;
 - ✓ La caractérisation cytomorphologique et biochimique des souches microalgales isolées.
 - En Holothuriculture : en termes d'innovation en technologie et ingénierie aquacoles en matière d'holothuriculture, l'année 2019 a été consacrée à la conduite des essais expérimentaux d'élevage en captivité des trois espèces indigènes du concombre de mer dans des bassins au niveau de la station piscicole de l'INRH et en mer à M'diq.

PHYSIOLOGIE ET NUTRITION DES ESPECES ANIMALES AQUACOLES

En 2019, l'objectif poursuivi dans le cadre de ce programme est de développer des aliments aquacoles à partir des ingrédients disponibles localement pour des espèces de poissons en élevage ou en étude, d'une part, et d'appréhender la cartographie génétique des espèces aquacoles en vue d'amélioration génétique classique, ou génomique fonctionnelle, etc., d'autre part. Les travaux réalisés ont porté essentiellement sur :

- Le développement de souches locales de micro-algues pour l'alimentation des espèces de coquillages en reproduction contrôlée ;
- La formulation d'aliment aquacole spécifique et performant à base d'ingrédients disponibles localement ;
- La conduite des essais de fabrication d'aliment piscicole à base de microalgues produites et d'alimentation des alevins de poissons par les aliments produits ;
- L'impact de la flottabilité de l'aliment extrudé sur les performances zootechniques chez le loup bar *Dicentrarchus labrax* ;
- La sélection de souches performantes et résistantes, le cas de la palourde.

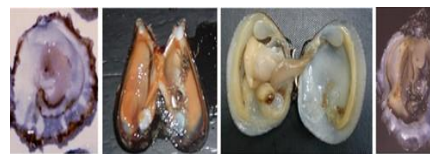
Pathologie et santé animale

En 2019, les travaux de R&D en matière de Pathologie et Santé Animale réalisés au niveau du Centre Spécialisé de Pathologie des Animaux Aquatiques de l'INRH à Tanger s'articulent autour de quatre principaux programmes à savoir :

SURVEILLANCE ZOO SANITAIRE DES MOLLUSQUES BIVALVES

Le plan de surveillance de l'état de santé des mollusques du littoral marocain, qu'ils soient des gisements naturels ou d'élevage a été élaboré et mis en œuvre par l'INRH depuis 2014, en appui à l'ONSSA. Ce plan vise une meilleure connaissance de l'état de santé des mollusques bivalves d'élevage et des gisements naturels au Maroc.

La surveillance ciblant les maladies à déclaration obligatoire chez les mollusques a concerné 2580 individus : 1050 moules méditerranéenne (*Mytilus galloprovincialis*), 300 moules africaines (*Perna perna*), 480 palourdes européennes (*Ruditapes decussatus*), 600 huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) et 150 huîtres plates (*Ostrea edulis*).



Au total, 3 660 analyses ont été effectuées, 2 580 analyses par la technique d'histologie et 1 080 analyses par la technique de culture au thioglycolate RFTM (Ray's Fluid Thioglycolate Medium). Les travaux de recherche menés en parallèle ont concerné 600 individus : 240 huîtres creuses de Dakhla et Oualidia, 120 vernis (*Callista chione*) de Oued Laou, 150 petites praires (*Chamelea gallina*) de Saidia et 90 moules méditerranéennes de M'diq, avec la réalisation de 840 analyses : 600 analyses histologiques et 240 analyses par culture au thioglycolate.

ÉTUDES DES CAS ÉVÉNEMENTIELS

Concernant la surveillance événementielle, une seule hausse des mortalités a été déclarée chez les huîtres de la lagune d'Oualidia en septembre 2019. Cette mortalité a concerné les huîtres du parc ostréicole « Oualidia Huîtres ». Toutefois, en se référant à la définition des hausses de mortalités selon l'OIE, le cas présent ne peut pas être considéré comme hausse de mortalité, car le maximum enregistré au niveau de ce parc n'est que de 27,2 % sur une durée de 2 mois, qui est en deçà des 15 % en 15 jours comme défini dans le code sanitaire international de l'OIE.

Un autre cas d'anomalie a été également étudié en 2019, le faible indice de chair observé régulièrement chez la coque commune (*Cerastoderma edule*) originaire de Dakhla. Les premiers résultats des examens et analyses histologiques effectués pour essayer d'élucider cette anomalie montrent une hyperinfestation des coques de Dakhla par les métacercaires de trématodes, les *Nematopsis* ainsi que par les *Rickettsia*-like. Les prévalences obtenues sont respectivement de l'ordre de 100 %, 80% et 63,3 %. Ces valeurs élevées du taux de parasitisme pourraient expliquer en grande partie les faibles indices de chair observés chez les coques communes à Dakhla.

- Etudes des cas de hausses de mortalités et/ou apparition d'anomalies du comportement et/ou de l'intégrité corporelle chez les céphalopodes et poissons élevés et sauvages (Cas cliniques de maladies), en 2019 sept cas de maladies ont été étudiées :
 - L'infection des sardinelles (*Sardinella aurita*) de la Méditerranée par une microsporidie du genre *Glugea* et de l'espèce *Glugea sardinellensis* ;
 - L'invasion massive du muscle squelettique de la Grande Castagnole (*Brama brama*, Bonnatere, 1788) par les larves plérocercoides d'un cestode de la famille des *Trypanorhynchidea* ;
 - Une maladie bactérienne due à *Tenacibaculum maritimum* chez le loup bar en élevage en cage au large de M'diq (maladie diagnostiquée à 4 reprises) ;

- L'examen et analyse d'un échantillon de crevettes (*Litopenaeus vannamei*) importées atteintes du « Syndrome des taches blanches » ;
 - L'apparition d'une nouvelle nématodose interne chez la sardine (*S. pilchardus*), dont l'agent causal est méconnu chez cette espèce et est en cours d'identification conjointement avec la Faculté Vétérinaire de Barcelone ;
 - L'échouage massif de muges sur la plage de Mohammedia ;
 - Le cas d'infestation massive d'un Thon rouge (*Thynnus thynnus*) échoué à Tanger, par un copépode mesoparasite de la famille Pennellidae.
- Etude de la faune parasitaire et les différentes pathologies zoonotiques associées aux poissons sauvages en méditerranée marocaine :
- En 2019, 1.135 poissons appartenant à 28 espèces provenant de la mer Méditerranée ont fait l'objet d'examen parasitologique, 369 individus parmi les 1.135 se sont avérés infestés de parasites soit une prévalence absolue de 32,5 %. Cette valeur de prévalence calculée sur l'ensemble des espèces et des sites de l'étude varie en fonction de l'espèce de poisson examinée et du site de prélèvement.
- Lors de cette étude qui est en cours, 1.623 parasites ont été isolés, ce sont en majorité des nématodes avec un pourcentage de 68,02% suivi par les xénomes de Microsporidies (29,4 %). Les ectoparasites (trématodes, isopodes, monogènes et copépodes) représentent respectivement 1,1 %, 0,74%, 0,25 %, 0,43 % et 0,062 %. Le groupe des nématodes isolés est représenté majoritairement par les larves L3 d'*Anisakis* sp, parasite zoonotique transmissible à l'homme et présentant un risque majeur pour la santé humaine. L'espèce de poisson présentant le taux d'infestation le plus élevé est le Saint Pierre avec une prévalence de 87%, suivi par la Dorade rose (59%), le Maquereau (33 %), le Pageot blanc (28%), le Merlu commun (21%), la bogue (14%), le Chinchard (12%) et en fin l'anchois (3%).
- Suivi de l'état de santé des cheptels en élevage au large de M'diq ainsi que des poissons sauvages présents aux alentours des structures d'élevage :
- En 2019, quatre missions d'échantillonnage du loup bar ont été réalisées au niveau de la ferme aquacole d'Aqua M'diq S.A, réparties à raison d'un échantillon par saison. Le nombre d'individu analysé s'élève à 226 individus, couvrant le suivi régulier avec 107 individus et l'étude de cas cliniques avec 119 individus. Le nombre d'analyse biochimique réalisé dans le but de confirmer ou d'infirmer la présence des agents pathogènes cibles a atteint 60 analyses, et ce pour les deux volets (suivi régulier et l'étude de cas clinique).
- Surveillance de la contamination des coquillages par le virus de l'hépatite A :
- Elle s'inscrit dans le cadre du programme de surveillance sanitaire des zones de production conchylicole. Le démarrage effectif des campagnes d'échantillonnage au niveau des zones de production conchylicoles précitées (Oued Laou, Lagune de Oualidia, Sidi Boufdaïl et la Baie de Dakhla) a eu lieu au mois de juillet 2018. En 2019, un total de 68 échantillons de mollusques bivalves a été prélevé, prétraité et conservé à -80°C pour être analysé.

ACTIVITE SURVEILLANCE DU MILIEU MARIN

Les évaluations de la qualité du milieu marin constituent une partie intégrante des programmes de protection des zones marines et côtières inscrites parmi les priorités stratégiques de l'INRH. Elles donnent la possibilité de réunir et d'évaluer les résultats de la surveillance et de la recherche scientifique, ainsi que des informations sur les activités humaines, aussi nombreuses que diverses qui sont susceptibles de modifier ou de porter atteinte aux caractéristiques naturelles et à la sécurité sanitaire liée aux usages du milieu marin par l'homme.

Les activités de surveillance du milieu marin et des produits de la pêche permettent de répondre aux différents objectifs stratégiques d'aide à la décision en matière de sécurité sanitaire, de développement du secteur de l'aquaculture et de protection de l'environnement marin.

Surveillance sanitaire

SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE

- Surveillance de la pérennité du classement sanitaire des zones de production conchylicole :
Les zones de production conchylicole classées sont surveillées de point de vue de la salubrité des produits conchylicoles dans leur milieu à intervalles réguliers. Cette surveillance porte sur les paramètres microbiologiques, chimiques (contaminants minéraux et organiques), le phytoplancton toxinogène et les biotoxines marines, selon le plan d'échantillonnage établi. Il est à noter que pour les zones maritimes de productions conchylicoles classées en catégorie « C », la surveillance sanitaire concerne uniquement les paramètres microbiologiques et chimiques compte tenu qu'elles ne sont pas exploitées.

28 zones de production conchylicole classées ont été surveillées durant l'année 2019. Le bilan de cette surveillance a permis d'actualiser le classement desdites zones en fonction des résultats enregistrés et des dispositions réglementaires de l'arrêté 1950-17 du MADRPM. Les résultats marquants sont les suivants :

- La dégradation du statut sanitaire des deux zones de production conchylicole de Boutalha (huître) et PK25 (gisement couteau), situées au niveau de la baie de Dakhla. Ces deux zones sont passées de la catégorie « A » en catégorie « B ». Cette dégradation est due à une contamination microbiologique dépassant les seuils sanitaires et les pourcentages des résultats retenus pour les zones de catégorie « A » ;
 - L'amélioration de la catégorie « B » à la catégorie « A » du statut sanitaire de la zone de Targha-Chmaâla située dans la région de Chefchaouen. Cette amélioration est due à une baisse de la contamination microbiologique enregistrée durant les trois dernières années pour atteindre les seuils d'une zone « A » ;
 - La pérennité du statut sanitaire des 26 autres zones conchylicoles classées.
- Surveillance en alerte :
Le dispositif de surveillance en alerte a pour objet le suivi des épisodes inhabituels de contamination ou de risque de contamination, et est organisé en deux niveaux (préalerte et alerte). En 2019, les dépassements des seuils de contaminations fixés en microbiologie, en biotoxines et en phytoplancton ont déclenché les préalertes et les alertes suivantes :
 - 22 préalertes au phytoplancton toxinogène, enregistrées au niveau de 10 zones de production conchylicoles classées situées dans les régions de Tetouan-Chefchaouen, Agadir et Dakhla ;
 - 4 alertes en microbiologie qui ont touché les zones de Boutalha coque, Boutalha Huître (2 alertes) et PK 25 dans la baie de Dakhla ;
 - 14 alertes aux biotoxines, enregistrées au niveau des zones classées, avec la persistance de l'alerte aux toxines paralysantes (PSP) durant toute l'année 2019 au niveau de la coque rouge des zones classées de la région Tetouan-Chefchaouen en méditerranée.

ETUDES SANITAIRES POUR LE CLASSEMENT DE ZONES CONCHYLICOLES

Dans le cadre du plan de développement de l'aquaculture, et suite à la signature en juin 2018 d'un protocole spécifique entre l'INRH et l'ANDA pour la réalisation des études sanitaires des zones à vocation conchylicole, 19 zones marines ont été identifiées pour faire l'objet d'études de classement sanitaire. L'état d'avancement de ce projet jusqu'à fin 2019 est donné comme suit :

- Zones de Dakhla-Cintra : les enquêtes sanitaires et les travaux d'installation des structures d'élevages sont achevés dans l'ensemble des zones ;
- Zone de la Méditerranée Occidentale (Chmaâla) : l'enquête sanitaire est achevée et les structures d'élevages sont confectionnées et installées au niveau du site.

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Les principaux programmes mis en œuvre portent sur la santé environnementale des écosystèmes lagunaires et baies, le suivi de la qualité environnementale des écosystèmes côtiers et littoraux et l'étude du comportement et des mécanismes d'impact des micropolluants et des microorganismes sur le milieu et les ressources marines. Les actions menées en 2019 sont les suivantes :

- Etude comparative de l'accumulation des éléments traces métalliques chez les mollusques bivalves et les macro-algues dans la Baie de Dakhla et Cintra ;
- Contribution à l'utilisation des diatomées comme indicateur du milieu marin dans la baie de Dakhla ;
- Recherche des toxines PSP et LSP dans les mollusques bivalves de la baie de Dakhla ;
- Etude comparative de l'évaluation des E.Coli β Glucoronidase positive dans les huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) et des moules (*perna perna*) pendant 24 et 48 heures, dans la baie de Dakhla ;
- Evaluation des toxines amnésiantes chez les mollusques bivalves : moules (*Perna perna*) et les huîtres (*Crassostrea gigas*) dans les zones de production conchylicoles de la région de Dakhla ;
- Suivi environnemental de la lagune de khnifiss ;
- Etude des phytoplanctons nuisibles et toxiques au niveau du littoral d'Agadir : Impact des paramètres environnementaux, isolement et essais de culture des dinoflagellés toxiques ;
- Recherche et suivi de l'évolution des espèces benthiques émergentes le long du littoral d'Agadir ;
- Essais de culture des microalgues toxique de la région d'Agadir dans l'objectif d'établir le profil toxinique et estimation des seuils de toxicité ;
- Etude de l'incidence et la dynamique de la contamination des germes pathogènes dans la baie d'Agadir en relation avec les paramètres de l'environnement et les paramètres physicochimiques ;
- Exploration de l'existence d'une corrélation entre ces germes et les indicateurs de la contamination fécale ;
- Analyse des phycotoxines émergentes de type ciguatoxies (CTX, AZA) dans les organismes du littoral sud Atlantique marocain par différentes méthodes ;
- Dépistage des phycotoxines lipophiles dans l'atlantique sud marocain et détermination des profils toxiques des espèces toxiques en culture ;
- Evaluation de la qualité environnementale de la baie Al-Hoceima ;
- Evaluation de l'impact de l'engraissement du thon rouge au large de Larache ;
- Etude environnementale et du fonctionnement écosystémique de la Marchica ;
- Etude des micropolluants et microorganismes et leurs effets sur l'écosystème marin et sur la ressource.

2- Gestion de la Capacité de Pêche

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FLOTTE DE PECHE COTIERE ET HAUTURIERE

Immatriculation

Les 58 unités immatriculées au cours de l'année 2019, ont concerné 52 navires de la flotte de pêche côtière et 6 navires de la flotte de pêche hauturière. Le tonnage global enregistré a été de 6775 TJB, alors que la puissance motrice totale a été de 31233 Cv.

Les immatriculations de la flotte de pêche côtière de 2019 comparées à celles de 2018, font ressortir une augmentation de 27% en nombre, 16% en tonnage et 24% en puissance motrice. Les navires côtiers immatriculés sont répartis en pourcentage de la façon suivante: 31% des senneurs, 40% des chalutiers, 13% des palangriers, 8% des palangriers senneurs, 4% madraguiers et 4% corailleurs. La répartition des immatriculations des navires de la flotte de pêche côtière par port est caractérisée par une dominance des ports d'Agadir (27%), Safi (12%), Tan-Tan, Tanger et Al Hoceima (8% chacun).

Concernant les navires de pêche hauturière immatriculés en 2019, ils sont répartis pour 83% de chalutiers céphalopodières congélateurs et 17% de chalutiers crevettiers congélateurs. Les immatriculations ont concerné 5 navires au port d'Agadir (83%) et un seul navire au port de Casablanca (17%).

Radiation

Au cours de l'année 2019, les 69 radiations du registre matricule des navires de la flotte de pêche battant pavillon marocain, ont enregistré une hausse par rapport à l'année 2018 de 82% en nombre, 111% en TJB et 62% en puissance motrice.

Ainsi, on constate que parmi les 63 navires de pêche côtière radiés, 27% sont des palangriers, 27% des senneurs, 19% des chalutiers, 10% des chalutiers senneurs et 10% des palangriers senneurs.

Quant aux 6 navires hauturiers radiés, il s'agit de 33% des chalutiers céphalopodières congélateurs, 33% des chalutiers congélateurs crevettiers, 17% des chalutiers RSW et 17% des thoniers senneurs congélateurs.

Les motifs de radiation relatifs à la pêche côtière sont principalement la démolition (86%), le naufrage (8%) et la perte totale des navires (5%), tandis que ceux concernant la pêche hauturière sont la démolition (33%), l'utilisation de la coque (33%), l'exportation (17%), et le naufrage (17%).

Mutation de propriété

En 2019, les autorisations de mutation de propriété, délivrées au niveau central, pour les personnes morales sont au nombre de 36 (31 côtières et 5 hauturières), celles des personnes physiques délivrées par les DPMs étant de 124 côtiers, soit au total 160 autorisations de mutation de propriété.

Autorisations

Au cours de l'année 2019, le Département des Pêches Maritimes a délivré :

- 5 autorisations de changement de port d'attache pour 5 navires de pêche côtière ;
- 6 autorisations de changement de nom pour 5 navires de pêche côtière et 1 navire de pêche hauturière.

SUIVI DE LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE

Etat de la flotte de pêche artisanale

En 2019, les immatriculations des embarcations réalisées au niveau des DPMs ont atteint 1568 unités. Les causes d'immatriculations des embarcations sont réparties comme suit:

- 1522 immatriculations pour cause de remplacement, soit 97 % ;
- 35 immatriculations pour cause de changement du port d'attache, soit 2%;
- 11 nouvelles immatriculations, soit 0,7%.

Autres actes de gestion

Les actes de gestion accomplis par les DPMs au titre de l'année 2019, au profit de la flotte de pêche artisanale sont comme suit:

Tableau 2: Actes de gestion de la pêche artisanale

| Acte de gestion | Nombre |
|---|--------|
| Mutation de propriété | 1 139 |
| Duplicata de congé de police | 1 803 |
| Congé de police pour ré-immatriculation | 71 |
| Congé de police pour changement de moteur | 279 |
| Congé de police pour moteur neuf installé | 198 |
| Congé de police pour changement de nom | 47 |
| Barques radiées | 1 592 |

Changement de port d'attache et de zone de pêche des embarcations

La flottille de la pêche artisanale a bénéficié de 135 autorisations, dont 32 pour cause de changement de port d'attache, 36 pour cause de changement de zone de pêche et 67 accords de la Direction des Pêches Maritimes pour ré-immatriculation.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION EN REMPLACEMENT ET DE REFONTE DES NAVIRES DE PECHÉ

L'année 2019, constitue la cinquième année de l'entrée en vigueur de la circulaire n° 06/15 du 06 juillet 2015 fixant les conditions d'octroi et de prorogation des autorisations de reconversion, de refonte et de remplacement des navires de pêche (annulant et remplaçant la circulaire n° 07/14 du 06/05/2014).

A partir du 01/07/2018, ce Département a procédé à la déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de refonte de la pêche côtière.

Durant 2019, le DPM a délivré 114 autorisations de construction en remplacement et de refonte des navires de pêche. Ces autorisations sont ventilées comme suit:

- 101 autorisations pour la pêche côtière, soit 88,6% ;
- 13 autorisations pour la pêche hauturière, soit 11,4%.

Par ailleurs, 1424 autorisations de construction des canots de pêche ont été délivrées par les DPMs, ainsi que 83 autorisations de refonte pour la pêche côtière et ce, dans le cadre de l'opération de déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de construction en remplacement des canots de pêche disposant d'un congé de police.

La Délégation des Pêches Maritimes de Dakhla a délivré le plus grand nombre d'autorisations de remplacement à savoir, 511 autorisations (36% du total).

La Délégation des Pêches Maritimes d'Agadir a délivré le plus grand nombre d'autorisations de refonte pour la pêche côtière à savoir, 21 autorisations (25% du total).

Tableau 3: Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche

| Type de pêche/Catégorie | Refonte | Remplacement | Total |
|-------------------------|-----------|--------------|--------------|
| Pêche artisanale | 0 | 1 424* | 1 424 |
| Pêche côtière | 83* | 101 | 184 |
| Pêche hauturière | 8 | 5 | 13 |
| Total | 91 | 1 530 | 1 621 |

* Délivrées par les services extérieurs

AUTORISATIONS DE RALLIEMENT DE PORTS ETRANGERS

Tableau 4: Autorisations de ralliement de ports étrangers

| Type de pêche | Nombre d'autorisations | Port d'escale |
|----------------|------------------------|---------------------------------------|
| Céphalopodiers | 6 | Las Palmas |
| Crevettiers | 19 | Huelva, Adra et Almeria |
| RSW | 12 | Las palmas |
| Palangriers | 6 | Péniche, Portimao/Algarve, Las palmas |
| RSW+Thonniers | 1 | Tuzla/Istanbul |

AUTORISATIONS DE PECHE AU DELA DE LA ZONE ZEE NATIONALE

Tableau 5: Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale:

| Type de pêche | Nombre d'autorisations | Zone de pêche |
|---------------|------------------------|------------------------|
| Thoniers | 1 | Atlantique |
| Palangriers | 17 | Au-delà de la zone ZEE |
| Palangriers | 2 | Mauritanie |

ACCES A LA RESSOURCE

Flotte de pêche nationale

PECHE HAUTURIERE

Les licences de pêche délivrées, au titre de l'année 2019, pour la flotte hauturière nationale sont au nombre de 328 dont 241 céphalopodières, 63 crevettiers, 2 thoniers et 22 chalutiers pélagiques. La DPM d'Agadir qui couvre une zone très active a renouvelé, à elle seule, 231 licences de pêche.

PECHE COTIERE ET ARTISANALE

En 2019, 1802 licences de pêche ont été renouvelées pour les navires de la pêche côtière, dont 697 senneurs, 660 chalutiers, 437 palangriers et 8 corailleurs. La Délégation de Laâyoune a délivré le plus grand nombre de licences, soit 458.

Concernant la pêche artisanale, le nombre de licences de pêche renouvelées à ce segment s'élève à 17070 dont 3688 au niveau de la Délégation de Dakhla, 2041 à Boujdour et 1425 à El jadida.

LES MADRAGUES

Au cours de l'année 2019, 17 madragues actives ont bénéficié d'autorisations pour le calage. Aussi, 2 autorisations d'ancrage ont été délivrées au profit de 4 navires étrangers pour la réception du thon rouge au niveau d'une ferme d'engraissement.

GESTION DES CONVENTIONS DE PECHE

Au titre de l'année 2019, 25 navires RSW ont opéré à partir du port de Dakhla et 17 senneurs côtiers au niveau du port de Boujdour, et ce conformément aux mesures instaurées par le Département dans la gestion de la pêcherie des petits pélagiques.

A l'instar de la flotte exploitant les petits pélagiques de l'Atlantique Sud, et en application des mesures recommandées par l'INRH, les quotas alloués à la flotte susmentionnée ont connu en 2019 la restitution de la proportion de 15% appliquée en 2018, suite à la chute de la biomasse du stock des petits pélagiques de l'Atlantique Sud.

Outre les dispositions réglementaires régissant la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Sud, les mesures ci-dessous sont restées en vigueur et ont fait l'objet, par les services concernés, de :

- La mise en place d'un système de plafonnement des captures par marée, soit 200 tonnes par marée durant le premier semestre et 250 tonnes par marée durant le deuxième semestre ;
- La suspension du quota des unités en arrêt d'activité et ayant subi une suspension d'agrément.

Les évaluations semestrielles de l'activité des navires et des unités sous accords ont permis de suivre les captures et leurs destinations et de maintenir les quotas du deuxième semestre de l'année 2019. Cette évaluation s'est basée sur les données du système d'information S@mac V2, d'une part et sur les statistiques de l'ONP, d'autre part.

SUIVI ET SURVEILLANCE DES ACTIVITES DE LA PECHE MARITIME

Outre le suivi des activités de pêche des navires en mer, des tâches à terre ont été confiées également aux observateurs scientifiques. A cet égard, 10 missions ont été effectuées au niveau des enceintes portuaires nationales, dont l'objectif principal est le suivi du respect des dispositions des plans d'aménagement des pêcheries notamment :

- 4 missions de suivi du transfert du thon rouge des madragues calées au large de la circonscription maritime de Larache vers la ferme d'engraissement ;
- 3 missions de suivi des opérations d'abattages du thon rouge à Larache ;
- 3 missions de suivi des opérations de la collecte des algues marines au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida.

Les missions de suivi des activités de pêche en mer et à terre ont été effectuées durant l'année 2019 par 22 observateurs scientifiques dont 08 ingénieurs et 14 officiers marins, lauréats des écoles de formation maritime.



Licences pour la flotte de pêche étrangère

ACCORD DE PECHE MAROC – UNION EUROPEENNE

L'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (UE) a été paraphé à Rabat le 24 juillet 2018, signé à Bruxelles le 14 janvier 2019 et entré en vigueur officiellement le 18 juillet 2019.



Il convient de signaler à cet égard que l'accord en question, dont le protocole couvre une période de quatre ans, permet à 128 bateaux de pêche européens, dont 73% artisanaux, de reprendre leurs activités dans les zones de pêche du Maroc, contre 126 navires dans le protocole précédent.

Pour les navires de la catégorie 6 «pêche pélagique industrielle au chalut pélagique ou semi-pélagique et la senne tournante», le quota global des petits pélagiques (sardines, sardinelles, maquereaux, chinchards et anchois) accordé pour l'année 2019 est de 85 000 tonnes, répartis entre plusieurs armateurs appartenant à diverses nationalités.

La contrepartie financière de l'accord de pêche MA-UE pour l'année 2019, a été estimée à un montant total de 48,1 millions d'Euros.

Le nombre de marins marocains embarqués à bord des navires de l'UE durant la période allant du 22 juillet au 31 décembre 2019 est de 215 marins.

De même, la partie marocaine apporte assistance et appui aux navires de la catégorie 6 pour le bon déroulement de leurs activités de pêche et les opérations y afférentes. Ainsi, quatorze (14) autorisations ont été accordées en 2019, à cette catégorie de pêche pour effectuer les opérations de déchargement et de transbordement.

ACCORD DE PECHE MAROC – JAPON

L'activité de pêche dans les eaux maritimes marocaines de la flotte japonaise est régie par les termes de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes conclu entre le Royaume du Maroc et le Gouvernement du Japon. Celui-ci a été conclu le 11 septembre 1985 et est soumis à une révision annuelle lors de la tenue des réunions des Commissions mixtes.

En application des termes de la dernière Commission mixte tenue au Maroc les 22 et 23 avril 2019, quatre (04) navires japonais sur les quinze (15) prévus pour la campagne 2019 ont opéré dans les eaux nationales.

ACCORD DE PECHE MAROC – RUSSIE

La coopération entre le Maroc et la Fédération de la Russie dans le domaine des pêches maritimes est régie par les dispositions de l'accord signé le 15 mars 2016 à Moscou pour une durée de quatre (4) ans, entré en vigueur après sa signature.

Cet accord a été conclu après ceux de 1992, 1995, 2002, 2006, 2010 et 2013. Il est basé sur la détermination du nombre de navires et du quota global des captures, fixés annuellement en Commission mixte, conformément au plan d'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques.

En vertu de la quatrième année de cet accord, une flotte de 10 chalutiers congélateurs est autorisée à opérer en Atlantique sud, au-delà de 15 milles nautiques de la côte et exploite un quota global de 140.000 tonnes de petits pélagiques. La composition des captures accordées est comme suit :

- Sardine et sardinelle (23%) ;
- Maquereau, chinchard et anchois (75%) ;
- Fausse pêche (2%).

Les navires russes sont autorisés à utiliser le chalut pélagique ou semi pélagique, dont la plus grande diagonale de la plus petite maille d'une partie quelconque est égale ou supérieure à 40 mm, maille étirée, les filets étant mouillés.

Chaque navire russe autorisé est tenu d'embarquer obligatoirement un effectif de 16 marins marocains et un observateur scientifique pour le contrôle de l'activité de pêche.

Au titre de la quatrième année de l'accord, la flotte Russe a débuté ses activités dans la zone de pêche marocaine à partir du 21 juillet 2019, huit (09) chalutiers pélagiques russes ont donc opéré dans les eaux nationales au cours de cette année.

En application des termes de la dernière commission mixte tenue à Agadir les 18 et 19 février 2019, quatorze (14) bourses d'études, au titre de l'année académique 2019-2020, ont été accordées aux étudiants marocains pour bénéficier d'une formation dans les établissements russes spécialisés en matière de pêche maritime.

Le navire de recherche russe "ATLANTNIRO" a effectué une campagne de recherche scientifique dans les eaux maritimes marocaines de l'Atlantique pour la période allant du 1er septembre au 05 décembre 2019.

3- Gestion des Ressources Halieutiques

Au cours de l'année 2019, le Département de la Pêche Maritime a promulgué un cadre réglementaire juridique qui fixe les modalités à suivre pour l'établissement des plans d'aménagement et la gestion des pêcheries. Il s'agit, notamment, du Décret n° 2-18-722 du 1er safar 1441 (30 septembre 2019) relatif aux plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, publié au bulletin officiel le 17 octobre 2019 et ce, pour renforcer son arsenal juridique et matière de la gestion durable du stock halieutique marocain.

PLANS D'AMENAGEMENT

Pêcheries Méditerranéennes

Le poisson de la façade méditerranéenne marocaine est largement valorisé par sa qualité spécialement requise par les marchés étrangers. La pêche des espèces de petits pélagiques, d'espèces démersales, de thonidés et des espèces apparentées en Méditerranée marocaine a atteint une production de 23,5 kT.

La gestion de ces pêcheries s'appuie, outre les dispositions nationales en matière de gestion des pêcheries, sur toutes les mesures de gestion adoptées par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT).

Les 11 et 12 juin 2019, le Maroc a abrité à Marrakech la conférence de haut niveau organisée par la CGPM afin de renouveler les engagements pris au titre de la Déclaration MedFish4Ever. Des progrès importants ont été réalisés mais il reste encore à faire pour garantir la durabilité des pêches en Méditerranée sur le long

terme.

Il est à rappeler que la Déclaration MedFish4Ever a été signée en 2017 par 16 pays riverains de la Méditerranée – Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Tunisie, Turquie – ainsi que la Commission européenne pour lutter contre les menaces auxquelles les stocks de poisson font face dans la région.

La conférence de haut niveau a réuni les signataires de la Déclaration MedFish4Ever afin de faire le point sur les progrès réalisés, de renouveler les engagements pris et de faire avancer le dialogue en vue de garantir la durabilité des pêches en Méditerranée sur le long terme.

L'année 2019 a connu l'organisation à Athènes (Grèce) de la 43^{ème} session de la CGPM pour la période du 04 au 08 novembre 2019 et de là, l'adoption des recommandations et résolutions assurant la bonne gestion de ces pêcheries.

Requins

L'année 2019 a été caractérisée par la publication d'une décision ministérielle annuelle portant sur les mesures de gestion pour la conservation de certaines espèces de requins. La pêche des espèces de requins dans toutes les côtes marocaines a atteint une production de 2.483 tonnes.

Le Maroc participe aux différentes réunions intersessions (des gestionnaires et scientifiques) des organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP), notamment, l'ICCAT, la CGPM, la CITES qui sont chargés du suivi et gestion des espèces de requins de la Méditerranée et de l'Atlantique. Ainsi, le Maroc en tant que membre actif au sein de l'ICCAT souscrit pleinement aux différentes dispositions adoptées par ces ORGPs.

Le DPM veille à l'application des dispositions prévues par les recommandations de l'ICCAT et la CGPM visant la conservation des espèces de requins pêchés, en association avec les espèces gérées par ces organismes. Lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2019, cette Commission a adopté la recommandation 19-06 qui n'interdit pas la pêche du requin taupe bleu mais encourage sa remise à l'eau. Toutefois, elle autorise sa capture dans certaines conditions.

Egalement, lors de la COP 18 de la CITES tenue en aout 2019, le requin taupe bleu (*Isurus oxyrinchus*) a été inscrit à l'annexe II de la CITES (102 pays ont voté pour, 40 pays contre dont le Maroc et 6 pays se sont abstenus). Ainsi, le commerce de cette espèce ne sera autorisé qu'à condition de détenir un permis CITES spécial délivré par le Département des Eaux et Forêts, point focal CITES et ce, après avis du Département de la Pêche Maritime (INRH).

Espadon

La pêche à l'espadon (*Xiphias gladius*) au Maroc revêt une importance particulière aussi bien du point de vue économique, par la valeur ajoutée qu'elle génère et l'apport en devises qu'elle assure, que du point de vue social, par les postes d'emploi créés directs et indirects.

Au cours de l'année 2019, la pêche d'espadon au Maroc a atteint une production globale de 1.932 tonnes (en Méditerranée et en Atlantique). Pour cette pêcherie, le Département souscrit pleinement aux dispositions des recommandations de l'ICCAT relatives à la gestion de cette pêcherie et l'application des limites annuelles des captures allouées pour chaque pays ciblant activement cette espèce.

Le Département a mis en place des dispositifs appropriés pour la gestion, le suivi et l'application de la réglementation nationale et internationale notamment, les termes des recommandations adoptées par l'ICCAT et ce, en procédant au renforcement de l'instrument législatif par :

- La fermeture de la pêche de l'espadon de la Méditerranée (du 1er janvier au 31 mars de chaque année), réglementée par la transposition de la période de fermeture instaurée par l'ICCAT dans la réglementation nationale, par la promulgation d'un arrêté Ministériel N°3315-17 du 18 décembre 2017 réglementant la pêche de l'espadon (modifiant et complétant l'arrêté N° 1176- 13 du 08 avril 2013) ;

- Le suivi des dispositions régies par les arrêtés Ministériels N°2406-18 du 27 juillet 2018 et N°3315-17 du 18 décembre 2017 réglementant la pêche de l'espadon (modifiant et complétant l'arrêté N° 1176-13 du 08 avril 2013), portant sur la mise à jour des quotas annuels en Méditerranée et en Atlantique.

Le Maroc participe aux différentes réunions intersessions de l'ICCAT (des gestionnaires et scientifiques) qui est chargée du suivi et gestion de l'espadon de la Méditerranée et de l'Atlantique. Le Maroc en tant que membre actif au sein de l'ICCAT dispose d'un quota annuel de cette espèce aussi bien en Méditerranée qu'en Atlantique.

Pêcherie merlutière

La pêche aux merlus est une activité qui se pratique le long du littoral marocain par une flottille côtière et artisanale et par une flottille munie d'un système de congélation à bord. La production des merlus a enregistré en 2019 un volume de 6.674 tonnes, soit une augmentation en volume de 14% par rapport à l'année 2018.

Pêcherie du thon rouge

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 18-02 amendant la recommandation 17-07 et compte tenu de l'importance socio-économique de la pêcherie du thon rouge au niveau national, ce Département a opéré un partage du quota attribué au Maroc à tous les segments concernés pour encadrer les activités de pêche et de commercialisation du thon rouge.

Pour garantir le respect des quotas alloués aux différents segments actifs intervenant dans la pêcherie du thon rouge, il a été procédé à la mise en place de la Décision Ministérielle TR 01/19 du 15 février 2019 portant sur les conditions d'exploitation du thon rouge.

Pour la pêcherie du thon rouge, le Maroc souscrit pleinement aux dispositions de la recommandation ICCAT 18-02 amendant la recommandation ICCAT 17-07, en matière de limite de la capacité de pêche.

Les fermetures temporelles de la pêche au thon rouge ont été respectées par les différents segments concernés, conformément aux dispositions de la recommandation ICCAT 18-02.

ENGRAISSEMENT DU THON ROUGE VIVANT :

Au cours de la saison de 2019, le Maroc a autorisé pour la quatrième année consécutive, l'installation d'une ferme d'engraissement du thon rouge vivant dans le but de valoriser la production de thon rouge.

Tableau 6: Engraissement du thon rouge vivant

| Volume de thon rouge vivant mis initialement en cage | | Volume de thon rouge après mise à mort | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Poids (en kg) | Nombre d'individus | Poids (en kg) | Nombre d'individus |
| 2 476 000 | 12 609 | 3 973 220 | 12 609 |

Toutes les phases du projet ont souscrit pleinement aux dispositions de l'ICCAT en la matière, notamment le suivi par un observateur régional ICCAT et un observateur national ainsi que l'utilisation d'un eBCD et d'un système de caméra stéréoscopique.

Le Maroc participe aux différentes réunions intersessions (des gestionnaires et scientifiques) de l'ICCAT portant sur le suivi et gestion du thon rouge aussi bien en Méditerranée qu'en Atlantique. Le Maroc, à l'instar d'autres Parties contractantes à cette Commission, est un des principaux pays qui exploitent cette espèce durant sa migration de l'Atlantique vers les côtes Méditerranéennes, à partir du mois d'Avril de chaque année. Il dispose ainsi d'un quota de pêche annuel fixé par cette Commission qui lui confère la deuxième position après les pays de l'UE.

Tableau 7: Captures du thon rouge, par segment – année 2019

| Segment | Madragues | Navires thoniers | Pêche côtière et artisanale |
|-------------------------|-----------|------------------|-----------------------------|
| Captures réalisées (kg) | 2 476 000 | 130 000 | 314 000 |

Au titre de la campagne de pêche 2019, le Maroc a atteint un taux de consommation de 99 % de son quota national alloué par l'ICCAT.

Pêcherie crevettière

En 2019, une réunion du comité de suivi a été tenue le 24 Janvier 2019 pour discuter des indicateurs d'exploitation ainsi que des mesures du plan d'aménagement de cette pêcherie. Une autre réunion s'est tenue le 30 octobre 2019 au siège de la Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée à Tanger, au cours de laquelle il a été discuté l'impact des zones de cantonnement instaurées par le plan d'aménagement et les alternatives pour permettre un rétablissement des stocks des crevettes.

Aussi, cette année a été caractérisée par la tenue de la réunion du groupe de travail INRH-DPM pour se concerter sur les zones de cantonnement et amender l'arrêté actuellement en vigueur.

Tableau 8: État de la Production des crevettes – année 2019

| Pêcherie crevettière | Crevette rose | Crevette royale | Autres crevettes | Cigale | Total |
|----------------------|---------------|-----------------|------------------|--------|-------|
| Poids (en tonnes) | 5 267 | 1 003 | 270 | 162 | 6 702 |
| Valeur (MDH) | 484 | 272 | 210 | 30 | 996 |

Grands crustacés

Au titre de l'année 2019, la production des grands crustacés, a atteint 459.276 Kg pour une valeur de 40,3 MDH. Elle est essentiellement dominée par la langouste rose qui représente 34% du volume (soit 60% en valeur).

Tableau 9: État de la Production des grands crustacés – année 2019*

| Espèce | Poids (T) | Valeur (KDH) |
|----------------------|------------|---------------|
| Crabes | 135 | 1 191 |
| Homard européen | 43 | 4 180 |
| Langoustes | 281 | 34 917 |
| Total général | 459 | 40 288 |

* Production côtière et artisanale

Les espèces de langoustes sont exploitées essentiellement par les barques artisanales et un nombre très limité de palangriers côtiers. Elles sont également exploitées, accessoirement ou accidentellement, par les chalutiers.

Tableau 10: Unités de pêches exploitant les espèces de langoustes – année 2019

| Unités de pêche | Barques | Palangriers | Chalutiers |
|-----------------|---------|-------------|------------|
| Nombre | 852 | 55 | 9 |

Pêcherie poulpière

SUIVI DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AU POULPE AU SUD DE SIDI EL GHAZI

Deux réunions du Comité de suivi de la pêche poulpière, respectivement le 23 mai et le 3 décembre 2019, ont été organisées pour présenter les indicateurs d'exploitation pour les trois segments opérationnels dans cette pêche.

L'évaluation des indicateurs de performance des trois segments opérant dans la pêche poulpière par saison de pêche est illustrée comme suit :

Tableau 11 : Campagne poulpière Zone sud de Sidi el Ghazi- été 2019 -

| Segments | | Quota(T) | Production (T) | Réalisation du quota |
|-------------------|----------------|---------------|----------------|----------------------|
| Segment Hauturier | | 7 560 | 4 959 | 66% |
| Segment Côtier | | 1 320 | 995 | 75% |
| Segment Artisanal | SU2 (Dakhla) | 3 120 | 3 048 | 98% |
| | SU1 (Boujdour) | 700* | 685 | 98% |
| Total | | 12 700 | 9 687 | 76% |

* En dehors du TAC de poulpe, 700 tonnes de poulpe ont été attribués aux barques artisanales en activité dans la SU1

Tableau 12 : Campagne poulpière Zone sud de Sidi el Ghazi - hiver 2019 -

| Segments | | Quota(T) | Production (T) | Réalisation du quota |
|-------------------|----------------|---------------|----------------|----------------------|
| Segment Hauturier | | 11 340 | 9 678 | 85% |
| Segment Côtier | | 1 980 | 1 877 | 95% |
| Segment Artisanal | SU2 (Dakhla) | 4 680 | 4 671 | 100% |
| | SU1 (Boujdour) | 1 500* | 1 476 | 98% |
| Total | | 19 500 | 17 702 | 91% |

* En dehors du TAC de poulpe, 1 500 tonnes ont été attribués aux barques artisanales en activité dans la SU1

SUIVI DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE POULPIERE AU NORD DE SIDI EL GHAZI

Dans l'optique d'assurer la protection du stock de poulpe au nord de Boujdour et d'en permettre une exploitation durable, des plafonds de captures de cette espèce sont fixés par port, en tenant compte de l'historique des captures enregistrés au niveau des ports et sites de pêche situés en dehors de l'unité d'aménagement de la pêche poulpière (au nord de Boujdour), depuis juillet 2011.

Tableau 13 : Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi – année 2019

| Mois | Plafonds (en tonnes) | Production (en tonnes) | | Total | Réalisation du plafond |
|-----------|----------------------|------------------------|------------------|-------|------------------------|
| | | Pêche côtière | Pêche artisanale | | |
| Janvier | 2 385 | 755 | 1 951 | 2 706 | 113% |
| Février | 1 621 | 682 | 1 086 | 1 767 | 109% |
| Mars | 1 506 | 766 | 1 216 | 1 983 | 132% |
| Juin | 1 695 | 863 | 1 530 | 2 393 | 141% |
| Juillet | 2 055 | 1 493 | 1 638 | 3 131 | 152% |
| Août | 1 820 | 464 | 1 246 | 1 711 | 94% |
| Septembre | 867 | 272 | 750 | 1 021 | 118% |

AUTRES ACTIONS

- Instauration de nouvelles mesures de protection des zones sensibles, notamment les zones rocheuses, par la fermeture permanente de cinq polygones au sud de Sidi El Ghazi et deux polygones au nord de Sidi El Ghazi ;
- Interdiction d'utilisation de chalut de fond à grande ouverture verticale «G.O.V» dont la taille des éléments constitutifs du bourrelet, en l'occurrence les rondelles en caoutchouc, dépasse 160 mm.

Pêcherie des petits pélagiques

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEE, DE L'ATLANTIQUE NORD ET DE L'ATLANTIQUE CENTRE

- Le Département a autorisé les senneurs côtiers à exploiter la pêche des petits pélagiques durant la campagne 2019 en atlantique centre à partir des ports de Laâyoune, Tan-Tan, Tarfaya, Sidi Ifni et Agadir en instaurant un quota individuel non révisable, à raison de 2700 tonnes par navire par an ;
- Après avis de l'INRH du 20 novembre 2019, la DPM a décidé de prolonger la pêche libre de l'espèce Tassergual par les senneurs au niveau des ports de la pêche Centre pour une année supplémentaire ;
- Au cours de l'année 2019, les actions suivantes ont été menées :
 - Des réunions de concertations avec les professionnels ont été tenues en vue de suivre l'activité et l'état du stock des pêcheries Atlantique Nord-Méditerranée et Atlantique Centre et discuter des problèmes et des doléances de la profession ;
 - Un suivi de l'activité de pêche des senneurs qui opèrent dans la pêche Atlantique Centre, la pêche atlantique nord et méditerranée s'effectuant de façon régulière ;
 - Une décision portant sur la période de fermeture spatio-temporelle de la pêche des petits pélagiques au niveau de la pêche Atlantique Centre N°2/19 en date du 1 juillet 2019 a été élaborée, suite à la requête des professionnels et après avis de l'INRH.

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE ATLANTIQUE SUD

Au titre de la campagne 2019, 75 navires côtiers ont été autorisés à exploiter la pêche des petits pélagiques en Atlantique sud à partir du port de Dakhla.

Par ailleurs, les sardiniers se sont engagés selon les mêmes conditions instaurées durant les campagnes précédentes. Les senneurs ont été soumis à un système de quota de pêche individuel des petits pélagiques à hauteur de 2000 tonnes/navire/an, suite aux recommandations de l'INRH.

- Au cours de l'année 2019, les actions suivantes ont été réalisées :
 - Un suivi de façon régulière de l'activité de pêche des senneurs opérant dans la pêche Sud ;
 - Des réunions de concertation avec la profession ont été tenues pour le suivi de l'activité de pêche des navires et l'état de stock dans la pêche atlantique Sud ainsi que l'examen des doléances de la profession ;
 - La préparation et mise en circuit de la publication du projet d'arrêté compilé relatif à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Sud (amendement des dispositions relatives au TAC, au changement de la zone d'activité des navires et du seuil de tolérance du mullet, le transfert de quota entre navires de pêche).

AUTRES ACTIONS :

- Préparation des groupes de travail pour la mise en réglementation de la courbine et de Souilka ;
- Décision N°01/19 en date du 15 mars 2019, portant sur l'interdiction d'entreposage des caisses de poissons sur les ponts des senneurs ;
- Participation aux réunions Fishery Improvement Projects (FIP) pour l'amélioration de la pêche des sardines ;
- Participation à la réunion EAF-Nansen.

Algues marines

QUOTA DE PECHE

En 2019, le quota de pêche des algues marines à l'état humide par espèce est réparti comme suit :

- Les algues agarophyte (gelidium et garcilaire) de 25.497 tonnes composé de :
 - Gelidium humide : 24 357 tonnes ;
 - Gracillariasp humide : 1 000 tonnes ;
 - Gelidium spinosum humide : 140 tonnes.
- Le gigartina est de 937 tonnes humides ;
- Les laminaires de 156,25 tonnes.

CONTINGENT D'EXPORTATION

Partant de l'avis scientifique de l'INRH et la décision d'ouverture de la pêche des algues marines au titre de 2019 et les orientations de la stratégie « Halieutis », ce Département a fixé les contingents d'exportation dans les limites suivantes :

- 1559 tonnes pour le gélidium, autre espèce agarophyte et colagar ;
- 300 tonnes pour le gigartina ;
- 50 tonnes pour les laminaires ;
- 1247 tonnes d'agar agar.

Corail

Suite à la promulgation de l'arrêté n°2411-18-14 du 11 Kaada 1439 (25 juillet 2018) réglementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre Cap spartel et Larache, la pêche de corail a été ouverte dans les conditions suivantes:

- La pêche est autorisée au niveau des isobathes situés entre 40 et 80 mètres ;
- La zone de pêche est limitée par les parallèles ayant les coordonnées géographiques suivantes : A: 35° 11' 36''N / 06° 10' 24''W ; B : 35° 47' 18''N/ 05° 55' 33''W ;
- La quantité maximale de corail rouge pouvant être pêchée est fixée à 230 kg par navire, sans possibilité de transfert ;
- Le nombre maximum de navires autorisés à pêcher est fixé à dix (10), sans que le TJB du navire ne dépasse pas 28 unités de jauge brute.

Les corailleurs ayant bénéficié de la licence de pêche du corail au titre de l'année 2019 sont au nombre de 8 unités et la quantité déclarée est de 1.622 Kg.

Exploitation des coquillages et autres espèces littorales

PECHE DE VERNIS ET DE LA COQUE AU NIVEAU DE LA ZONE CONCHYLICOLE DE MARTIL-KABILA ET OUED LAOU-KAASRAS

La production de coquillages entre M'diq et KaaSras a atteint, en 2019, un volume de 912 tonnes de vernis, soit une augmentation de 47% par rapport à 2018.

PECHE DE COUTEAU DE MER ET DE LA COQUE AU NIVEAU DE LA BAIE DE DAKHLA

Au titre de 2019, l'ouverture de pêche de coquillage au niveau de la baie de Dakhla est régie par deux décisions :

- Décision n° 01/19 du 05 mars 2019 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de couteau de mer et coque commune au niveau de la baie de Dakhla valable entre le 05/03/2019 et le 30/09/2019 ;
- Décision n°12/19 du 15 octobre 2019 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de couteau de mer et coque commune au niveau de la baie de Dakhla valable du 15/10/2019 au 31/03/2020.

La campagne de pêche de coquillages au niveau de la baie de Dakhla s'est déroulée au titre de 2019 comme suit : 180 licences de pêche commerciale à pied de coquillage délivrées et un quota de pêche fixé à 196 tonnes pour la coque commune et à 673 tonnes pour le couteau de mer.

Pour la décision n° 01/19, les quantités de coquillage déclarées sont de 143 tonnes de couteau de mer. Concernant la décision n°12/19, les quantités de couteau de mer déclarées sont de 89,4 tonnes pour la période allant d'Octobre à Décembre 2019.

PECHE DE PIED DE BICHE

La pêche de pied de biche « pollicipespollicipes » dans les côtes marocaines a été organisée, conformément à la décision n° 02/19 en date du 19 mars 2019 réglementant la pêche et le ramassage de pied de biche dans les eaux maritimes marocaines valable du 19/03 au 31/12/2019, avec une période d'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du 01/06 au 30/10/2019.

Le nombre de licence de pêche commerciale à pied de pied de biche délivrée par les DPMs au titre de l'année 2019 est de 280 licences. La quantité déclarée est de 237,5 tonnes enregistrant une diminution de 22 % par rapport à 2018.

PECHE DE L'ANEMONE DE MER

Au cours de 2019, la pêche de l'anémone de mer a été ouverte par la décision n° 1/19 en date du 03/12/2018 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de l'anémone de mer valable jusqu'au 31 décembre 2019 avec des quotas de pêche au niveau de deux zones maritimes :

- Zones I, entre Oued Laou et M'diq: 3 tonnes d'anémone de mer fraîche ;
- Zones II, Région de Cala Iris: 30 tonnes d'anémone de mer fraîche.

L'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de l'anémone de mer (*anemonia sulcata*) en Méditerranée, au cours de la période allant du 1er mars au 31 mai, a fait l'objet d'un arrêté n°1329-19 du 17 avril 2019, promulguée le 6 juin 2019.

Le nombre de licences de pêche avec navire et le nombre d'autorisations de pêche de l'anémone par plongée, délivrées par les DPMs au titre de l'année 2019 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14: Nombre d'autorisations de pêche de l'anémone de mer et de plongée délivrées en 2019

| DPM | Nombre de licences de pêche avec navire | Nombre d'autorisation de pêche par plongée |
|------------|---|--|
| M'diq | 2 | 2 |
| Al Hoceima | 2 | 8 |

La quantité déclarée au niveau des deux délégations est de 27,56 tonnes.

PECHE DE LA PETITE PRAIRE

La pêche de la petite praire des bivalves appartenant à l'espèce « Chameleagallina » (de nom initial Venus gallina) a été ouverte en novembre 2018 par la décision n° 10/18 du 02/11/2018 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de la petite praire au niveau de la zone maritime entre Ras Kebdana et Saidia. Le nombre d'unités de pêche artisanale pratiquant la pêche de la petite praire avec une drague métallique artisanale est de 186 barques.

PROGRAMME IBHAR

Paiement des dossiers en cours

Le programme IBHAR avait pris fin le 15 mai 2015. Toutefois, le paiement se poursuit pour certains dossiers en cours. Compte tenu de la particularité liée aux navires en cours de construction et qui avaient perçu des

subventions relatives aux étapes réalisées avant le 15 mai 2015 et étant donné qu'ils auraient à poursuivre leurs travaux de construction au-delà du 15 mai 2015, un complément de subvention a été octroyé durant l'année 2019 au profit d'un seul navire, celle-ci s'élève à 261.387 DH et correspond à la 5^{ème} étape de construction (il reste encore la 6^{ème} étape).

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DES BARQUES ARTISANALES EN CAISSONS ISOTHERMES

Région de la Méditerranée

L'année 2019 a connu la poursuite de l'opération de distribution des caissons isothermes aux bénéficiaires.

La situation arrêtée le 30/12/2019 fait état de distribution de 8727 caissons isothermes au profit de 2909 barques, soit une couverture de 94% des barques prévues par le programme.



Tableau 15 : Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans la région de la Méditerranée en caissons isothermes (situation au 31/12/2019)

| Délégation | Nombre de barques à équiper | Caissons et couvercles à distribuer | Barques équipées | Taux de distribution |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------------|------------------|----------------------|
| NADOR | 953 | 2859 | 901 | 94% |
| AL HOCEIMA | 643 | 1929 | 619 | 96% |
| JEBHA | 454 | 1362 | 442 | 97% |
| M'DIQ | 593 | 1779 | 521 | 88% |
| TANGER | 457 | 1371 | 426 | 93% |
| Total | 3100 | 9300 | 2909 | 94% |

Régions restantes de l'Atlantique

Les circonscriptions maritimes restantes, notamment, celles entre Asilah et Agadir seront couvertes incessamment. Les conventions y afférentes ont été signées en 2018 avec la CPM de la Méditerranée, la CPM de l'Atlantique Nord et la CPM de l'Atlantique Centre et les marchés y afférents ont été attribués. Ainsi, 6046 barques vont bénéficier de ce programme, pour un budget de 35,5 MDH.

AIRES MARINES PROTÉGÉES

Les principales activités réalisées en 2019 ont consisté en :

- Des réunions de travail, poursuivies avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEEFLCD) concernant le décret d'application de la loi n° 22-07 relative aux Aires Protégées. La publication dudit texte permettra de renforcer le cadre juridique des aires marines protégées (AMPs).
- Le lancement du marché relatif à l'assistance technique pour l'étude préalable aux opérations de Balisage en mer des trois AMPs. Ledit marché a été relancé en septembre 2019 et l'étude de balisage et signalisation des trois AMPs est en cours de préparation par le Bureau d'étude adjudicataire pour une réalisation prévue pour 2020.
- Les arrêtés ministériels régissant les trois AMPs ont été amendés en 2019, publiés au bulletin officiel n°6853 en date du 03 février 2020, comme suit :

- N°4065.19 du 20 décembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 335-14 du 3 Rabi II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Atlantique entre Rouissa et Bouzerktone ;
- N°4066.19 du 20 décembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 336-14 du 3 Rabi II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Méditerranée entre Oued Amtter et Tamrabet ;
- N°4067.19 du 20 décembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 337-14 du 3 Rabi II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Atlantique entre Ferkelik et Legzira.

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'AQUISITION A NEUF DES FILETS DE SENNES TOURNANTES

Le MAPMDREF, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, la Région de l'Oriental et l'INRH, ont signé à Rabat, le 14 avril 2017, une convention pour définir les modalités de subvention de l'acquisition à neuf de filets de sennes tournantes, supportée par les navires exerçant en Méditerranée (hors Tanger), afin d'atténuer les impacts économiques causés par les attaques du Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*).



En 2019, le cas des 11 navires des 98 dossiers de navires éligibles qui ont été examinés en 2018 par les comités locaux au niveau des ports concernés et qui ont reçu un accord favorable des Commissions locales a été examiné avec la Région de l'Oriental pour pouvoir trouver une solution au déblocage de leurs subventions.

PROJET DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES / INSTALLATION DES RECIFS ARTIFICIELS DANS LA REGION DE L'ORIENTAL

Le projet "Gestion Intégrée des Zones Côtières – Côtes méditerranéennes " (GIZC), lancé avec l'appui de la Banque Mondiale avec un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) de 5,18 Millions de Dollars américains et un cofinancement par le Gouvernement marocain de 20 Millions de Dollars américains, est un projet qui a une durée de cinq ans. Il vise la définition d'une politique générale d'aménagement et de protection de l'environnement littoral selon les principes de la GIZC convenus au niveau mondial dans la région de l'Oriental.

L'activité concernant notre Département à savoir l'installation d'un récif artificiel dans la région de l'Oriental (Province de Driouch) a été réalisée dans les délais. Ce projet a été clôturé le 31 mars 2018.

Dans le cadre du suivi de ce projet, l'Arrêté ministériel visant l'interdiction de pêche au niveau du site d'immersion de ces récifs artificiels au large de la Province de Driouch a été publié au Bulletin Officiel (Arrêté N° 659-19 du 6 regeb 1441 -13 mars 2019, relatif à l'interdiction temporaire de pêche dans certaines zones maritimes de la Méditerranée).

4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN

SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE

Bilan des infractions enregistrées

En 2019, les opérations de contrôle et d'inspection de l'activité de la pêche maritime ont donné lieu à la détection de 341 infractions à la réglementation des pêches maritimes pour la flotte et les établissements

autorisés et 313 infractions dans le cadre de l'assainissement de la flotte artisanale non réglementaire et la lutte contre le circuit informel.

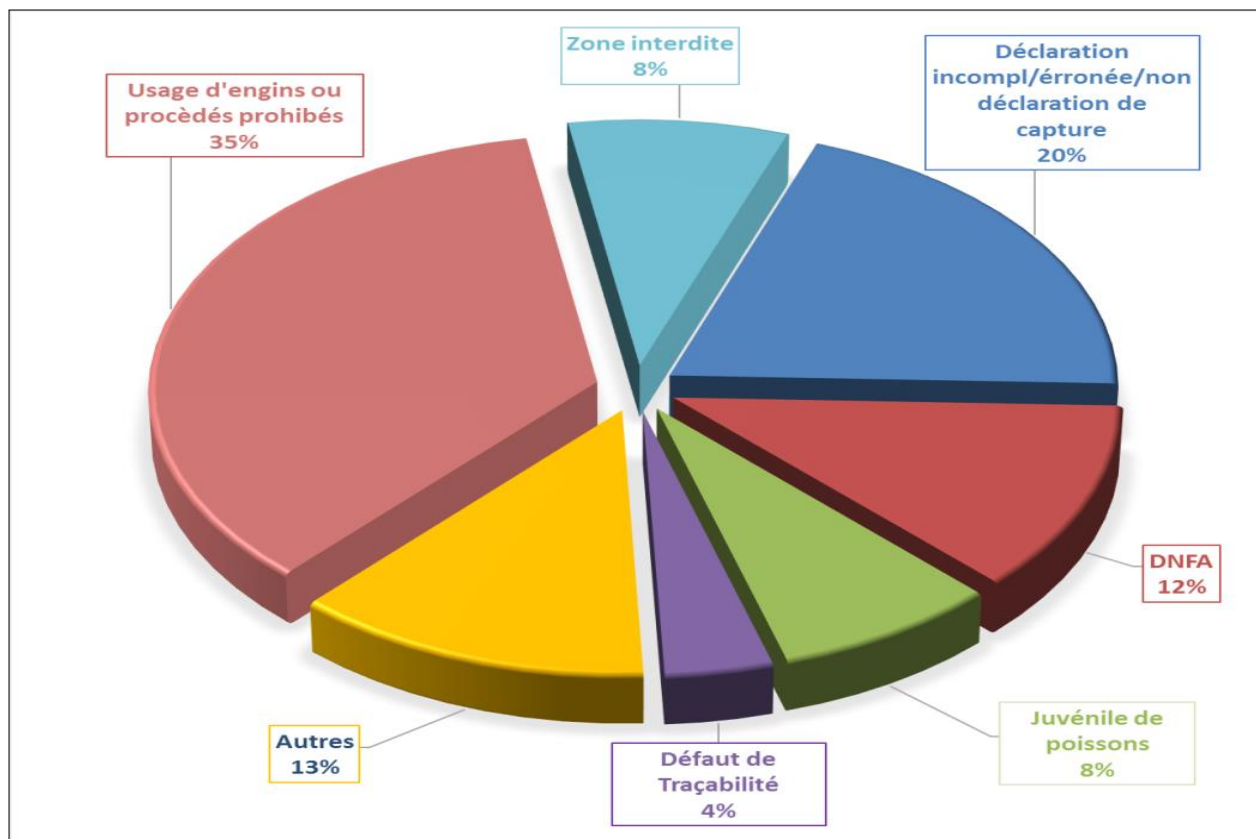
Le montant des amendes transactionnelles encaissé s'élève à 18.096.719 DH.

Embarcations artisanales non réglementaires et lutte contre le circuit informel

Dans le cadre de la lutte contre les embarcations artisanales non réglementaires et contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, il a été procédé à la saisie de 254 embarcations illégales et la saisie de 474 engins de pêche, 29 motogodilles, comme il a été procédé à la poursuite en justice de 284 personnes.

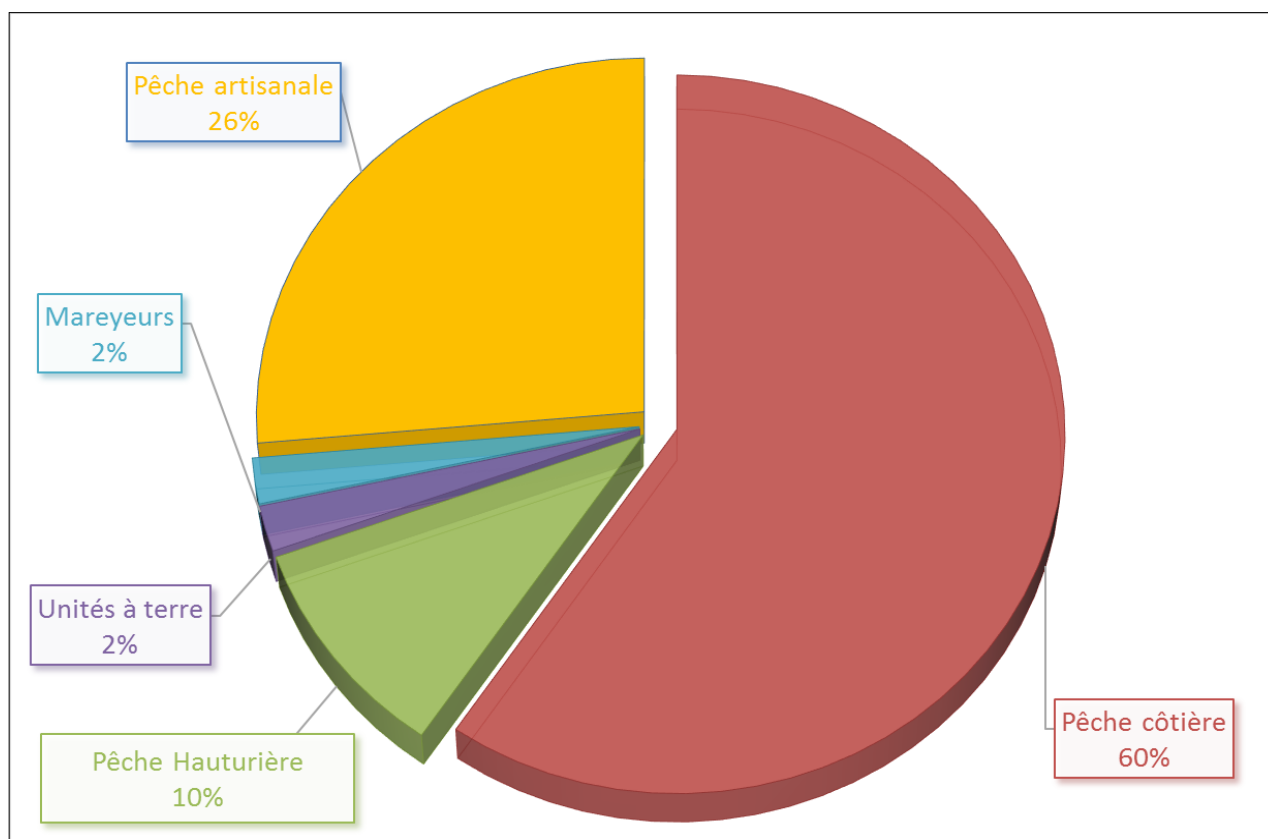
Dans le même cadre, il a été procédé à la saisie de 30.120 kg de produits de la pêche.

Figure 6 : Ventilation des infractions par type de délit (flotte et établissements autorisés) – année 2019



DNFA: Défaillance non fonctionnement et arrêt de la balise

Figure 7: Ventilation des infractions par type de pêche (flotte et établissements autorisés) – année 2019



Opérations de Contrôle et inspection des activités de la pêche maritime par le Corps Central de Contrôle Mobile de la DCAPM

Sur la base de l'évaluation des risques, les inspecteurs relevant de la Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM) effectuent des missions de contrôle et d'inspection des activités de la pêche au niveau des ports nationaux nécessitant un appui et un renforcement du contrôle des débarquements des navires, des engins de pêche utilisés et des évaluations des stocks physiques de poulpe détenus au niveau des établissements de conditionnement, traitement, transformation et entreposage des produits de la pêche.

Au cours de l'année 2019, un total de 24 missions d'inspection a été réalisé au niveau de 8 ports du Royaume, où ont été inspectés 1161 navires de pêche et 75 établissements de conditionnement, traitement, transformation et entreposage des produits de la pêche. Ces missions se sont soldées par la détection de 13 infractions à la réglementation des pêches maritimes.

Contrôle par le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (système VMS)

A l'instar de l'année 2018, le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (CNSNP), affirme encore cette année son rôle capital dans la constatation des cas d'infractions, suite aux intrusions dans les zones de pêche interdites ainsi qu'aux opérations de pêche sans licence.



Dans le cadre du suivi et de la surveillance de la flotte de pêche opérant dans les zones maritimes du Royaume lors de l'année 2019, le CNSNP a reçu 7.838.554 messages VMS émanant des navires marocains et étrangers.

SUIVI DU PROCESSUS DE LA CERTIFICATION DES CAPTURES

Traitement des requêtes de l'U.E

Dans le cadre du contrôle aux frontières effectué par les pays membres de l'UE, des demandes de vérification sont adressées à ce Département pour authentifier, valider ou statuer sur l'origine légale de certains lots exportés. Le Département de la Pêche Maritime a ainsi traité 19 requêtes d'assistance émanant des autorités de ces pays.

Traitement des requêtes des DPMs

Au courant de cette année, 52 requêtes d'assistance, d'encadrement et de vérification provenant des différentes DPMs et concernant le processus de certification des captures ont été traitées.

Mise en œuvre du plan national de contrôle des activités de la pêche maritime

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de contrôle (PNC), des efforts considérables ont été déployés conjointement par les DPMs et la DCAPM pour l'élaboration des plans régionaux de contrôle (PRC).

Toutes les DPMs se sont inscrites dans ce projet et ont élaboré leur PRC marquant un début encourageant, qui nécessite certaines améliorations en capitalisant sur les efforts déployés. Dans ce sens, la DCAPM a tenu de nouveaux ateliers pratiques au profit des DPMs afin de les accompagner dans la mise à jour des PRC et dans l'utilisation de la méthode d'analyse des risques et d'élaboration des plannings d'exécution des opérations de contrôle.

Textes d'application de la loi INN 15-12

Les entités techniques concernées par la loi INN ont poursuivi le travail en commission mixte pour l'élaboration des modalités et modèles de documents relatifs aux textes d'application de la loi INN 15-12. Ces éléments techniques ont été transmis aux services juridiques pour la formulation des textes d'application.

Les travaux d'élaboration des textes d'application de cette loi ont permis la publication de :

- L'arrêté d'application fixant la liste des agents habilités à effectuer les inspections prévues à l'article 10 de la loi n° 15-12, relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
- L'arrêté d'application fixant la liste des ports marocains dans lesquels les navires de pêche étrangers peuvent mener des opérations de débarquement et de transbordement des produits halieutiques.

5- Développement de l'Aquaculture Marine

PLANIFICATION DES ESPACES A DES FINS AQUACOLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de planification territoriale, l'ANDA s'est principalement investie, durant l'exercice 2019, dans :

- Le suivi de mise en œuvre des plans aquacoles achevés, à savoir les plans aquacoles de Dakhla Cintra, d'Imessouane-Sidi Ifni et de la Méditerranée, couvrant les 5 régions de Dakhla-Oued Eddahab, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental ;
- Le suivi de réalisation du programme de planification aquacole le long du littoral marocain, en particulier la poursuite des études des plans d'aménagement aquacoles dans les zones s'étendant entre El Jadida et Imessouane, celles entre Guelmim et Boujdour et la lagune de Marchica ;
- Le suivi de la mise en place du Géoportail, à savoir, l'installation, le paramétrage technique et les tests fonctionnels ;

- La réalisation d'une prospection des sites d'intérêt aquacole pouvant abriter aussi bien les bases à terre des projets aquacoles en mer, que des fermes aquacoles à terre ;
- Le lancement d'une étude dans l'objectif d'investiguer les espaces terrestres les plus favorables aux activités aquacoles au niveau de la large bande littorale allant de Sidi Ifni à Ain Baida ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec l'INRH pour le classement sanitaire des parcelles conchylicoles identifiées par les plans aquacoles réalisés au niveau des Régions de Dakhla-Oued Ed Dahab, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Après un long processus d'étude et de concertation avec les partenaires concernés de façon directe par l'exercice de l'activité aquacole, le Département de la Pêche Maritime de concert avec l'ANDA, a transmis au Secrétariat Général du Gouvernement deux projets de loi concernant la loi n°59-19 relative à l'aquaculture marine et le projet de loi modifiant et complétant la loi 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.

Aussi, au titre de la même année, l'ANDA a élaboré un total de 240 conventions, dont 220 engagées dans le circuit de publication, réparties par Région.

ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS

Accompagnement des projets retenus dans le cadre des AMIs

Le lancement des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur le développement de l'aquaculture dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Souss Massa, Dakhla Oued Eddahab, Guelmim Oued Noun, Casablanca-Settat et l'Oriental, a permis de sélectionner 256 projets dont 116 à caractère social, qui font l'objet d'accompagnement et d'assistance technique par les services de l'ANDA.



L'année 2019 a été marquée par

l'accès des projets à caractère social aux financements nécessaires au démarrage de leurs activités.

Projets aquacoles au profit des coopératives des pêcheurs

Dans le cadre de l'intégration des coopératives de pêche artisanale, l'ANDA a lancé en 2019 une étude pour l'identification des coopératives éligibles pour bénéficier de l'offre aquacole réservée à cette catégorie. Ce sont 50 coopératives de pêche artisanale qui ont été enquêtées et évaluées selon une démarche scientifique basée sur une grille de critères objectifs couvrant les différents aspects de leur exercice (juridiques, administratifs, sociaux et économiques).

Ces coopératives sont aujourd'hui répertoriées et classées par ordre d'éligibilité selon ladite grille de sélection.

Programme d'Appui Sectoriel des projets des jeunes entrepreneurs et des coopératives

Les difficultés d'accéder au financement constituent la principale entrave à la concrétisation des projets des jeunes entrepreneurs et des coopératives des marins pêcheurs. A cet effet, et dans l'objectif de faciliter l'accès au financement à cette catégorie, l'ANDA a inscrit leurs projets au programme de l'Appui Sectoriel de l'Accord de Partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et le Maroc, piloté par le Département de la Pêche Maritime.

Au total, ce programme d'Appui bénéficiera à 108 projets appartenant à des jeunes entrepreneurs et 7 projets de coopératives de pêcheurs artisans au niveau des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Casa-Settat, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Dakhla-Oued Eddahab. Le programme d'Appui financera également la mise en place d'infrastructures d'accueil pour faciliter les opérations d'accostage de la flotte aquacole au niveau de la Baie de Dakhla. Le montant total alloué à ces actions est de 134 millions de dirhams.

Fermes aquacoles actives

L'ANDA a assuré, au titre de l'année 2019, l'accompagnement régulier des fermes aquacoles actives pour la conduite de leurs activités, notamment en ce qui concerne la régularisation de la situation administrative de l'occupation des bases à terre, l'introduction des intrants et la commercialisation de leur production.



APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la stratégie tracée par l'ANDA pour un développement durable des activités aquacoles, un programme de renforcement des capacités techniques et managériales des opérateurs du secteur a été élaboré en partenariat avec la Direction de la Formation Maritime, des Gens de Mer et du Sauvetage (DFMGMS) du Département de la Pêche Maritime.

Ce renforcement des capacités peut prendre différentes formes selon les besoins identifiés par l'ANDA ou exprimés par les professionnels, à savoir :

- Les formations d'initiation notamment au profit des jeunes entrepreneurs et les coopératives de pêcheurs artisans qui intègrent le secteur aquacole ;
- La formation continue qui porte sur les aspects réglementaires, sanitaires et les bonnes pratiques aquacoles ;
- L'assistance technique de proximité, selon les besoins et les demandes des professionnels.



A ce titre l'ANDA a installé une ferme pédagogique à Dakhla, adaptée aux types de projets que connaîtra la région, une autre en méditerranée est en cours d'installation et envisage d'installer une troisième couvrant les Régions de Souss-Massa et de Guelmim-Oued Noun.

PROMOTION DE L'OFFRE AQUACOLE

Dans le cadre de la promotion des opportunités d'investissements dans les différentes régions du Maroc, l'ANDA a organisé et participé en 2019, à quatre événements pour la promotion et le développement de l'aquaculture, à savoir :

- Le salon Halieutis 2019 ;
- Un side event en marge de la «Conférence de haut niveau de la CGPM sur les initiatives de MedFish4Ever» ;
- La première édition de la journée annuelle de l'huître à El Jadida, le 20 juin 2019 ;
- La première édition du Forum des Entreprises Aquacoles à Dakhla en octobre 2019.

L'ANDA a organisé, du 1^{er} au 03 octobre 2019, un road-show dans la région de la Méditerranée, notamment à Cap de l'eau (Ras Kebdana), Nador et M'diq, en faveur de la presse nationale et internationale, durant lequel ont été organisées des visites informatives à des sites de production et des fermes aquacoles exploitées par des coopératives et des sociétés privées.

L'ANDA a participé, au titre de l'année 2019, à un salon à l'étranger afin de présenter l'offre marocaine aquacole aux potentiels investisseurs venus des quatre coins du globe.

Partenariat pour financement des projets aquacoles

Dans le cadre de l'accompagnement des opérateurs, des investisseurs et des jeunes entrepreneurs en aquaculture, l'ANDA a entamé plusieurs actions en vue de présenter aux bailleurs de fonds l'offre aquacole nationale, la typologie et la géographie des projets, leurs aspects technico-économiques, ainsi que les besoins en termes de financement des différentes catégories d'investisseurs.

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT, UN PARTENAIRE POUR LE FINANCEMENT AQUACOLE

L'ANDA a œuvré en étroite collaboration avec le Groupe Banque Islamique de Développement (BID) pour apporter un appui financier au secteur aquacole et assure le suivi de mise en œuvre de ce programme avec les parties prenantes.

CONSEIL REGIONAL DE SOUSS MASSA, UN APPUI FINANCIER POUR LES PROJETS AQUACOLE DE LA REGION

Dans le cadre de l'accompagnement des projets portés par les jeunes entrepreneurs et les coopératives, le Conseil Régional de Souss Massa et l'ANDA ont scellé une convention spécifique, pour la mise en œuvre de la convention cadre. A cet effet, le Conseil Régional de Souss Massa a alloué une enveloppe de 20 millions Dhs pour soutenir ces projets aquacoles à travers :

- Une Prime à l'investissement, aux projets aquacoles portés par les jeunes entrepreneurs de la Région sélectionnés dans le cadre de l'AMI de Souss Massa et par les coopératives de pêcheurs artisanaux, à hauteur de 20 % du montant de l'investissement, plafonnée à 2 millions de DH par projet ;
- Une Prime à l'investissement pour l'installation de 3 projets de plateforme de valorisation et de commercialisation des coquillages, à hauteur de 20% du montant de l'investissement, plafonnée à 1,2 million de DH.

Au cours de l'année 2019, les trois projets aquacoles portés par les jeunes entrepreneurs ont reçu l'approbation du conseil pour leur financement qui s'élèvera à près de 6 millions DH.

VEILLE STRATEGIQUE

L'aspect évolutif du mécanisme de veille de l'ANDA lui permet de suivre les enjeux stratégiques identifiés pour l'essor du secteur de l'aquaculture marine à l'échelle nationale. Ce système rodé repose sur deux principaux pivots, à savoir le Business Intelligence et la veille sectorielle. Cette évolution et consolidation s'est concrétisée par la mise en place d'une seule plateforme qui centralise et organise cette masse de données et flux informationnel et offre la possibilité de croiser l'information, la donnée et la connaissance en temps réel pour sortir avec des conclusions fructueuses et une vision plus complète. Cette plateforme constitue une phase transitoire vers la mise en place d'un observatoire du secteur aquacole national.

II- LA PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES DE DEBARQUEMENT ET DE COMMERCIALISATION



1- Infrastructures d'Accueil :

INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE ARTISANALE

Figure 8: Situation géographique des VDP et PDA

Situation géographique des VDP et PDA

Méditerranée :

- 13 réalisés
- 01 en cours de réalisation
- 01 programmé en 2020

Atlantique :

- 22 réalisés
- 02 en cours de réalisation
- 07 en cours d'extension
- 01 programmé en 2020



N.B. : Les VDPs en cours d'extension sont réalisés dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud

Etat d'avancement des projets du PNAL de PDAs et VDPs au Maroc durant l'année 2019

Tableau 16: Projets réalisés -PNAL

| Projet | Consistance | Etat d'avancement fin 2019 |
|----------------------------|---|--|
| Province Driouch | | |
| PDA Ahdid | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Ahdid | Projet réalisé dans le cadre d'un partenariat, dont le Maitre d'Ouvrage est le Conseil de l'Oriental. Les études sont en cours de lancement |
| | Etudes techniques et suivi des travaux du PDA Ahdid | |
| Province Al Hoceima | | |
| VDP Inouaren | Travaux d'aménagement du VDP Inouaren | Suite à l'état d'urgence sanitaire, les travaux sont à l'arrêt |
| VDP Cala Iris | Etude architecturale et le suivi des travaux d'extension du VDP | Suite à l'état d'urgence sanitaire, les études et travaux sont à l'arrêt |
| | Contrôle et optimisation des études | |
| | Etudes techniques détaillées et suivi des travaux d'extension du VDP de Cala Iris dans la province d'Al Hoceima | |
| | Achat et installation d'une fabrique de glace au VDP de Cala Iris | |
| | Travaux d'extension du VDP Cala Iris | |
| Province Tétouan | | |
| PDA Oued Laou | Travaux de construction du PDA de Oued Laou, lot 2 : Bâtiments | Projet cofinancé et réalisé en partenariat, avec l'APDN en tant que Maitre d'Ouvrage. Les travaux sont réalisés et réceptionnés définitivement |
| | Travaux de branchement électrique | |
| Province Essaouira | | |
| PDA Cap Sim | Travaux d'électrification du PDA Cap Sim | Travaux réalisés et réceptionnés définitivement |
| Préfecture d'Agadir | | |
| VDP Imessouane | Etude de définition relative à l'extension et l'aménagement du VDP | Etude et travaux en cours de réalisation |
| | Travaux d'Aménagement du VDP d'Imessouane, en lot unique | |
| PDA Immiouadar | Travaux d'aménagement du PDA d'Immi Ouadar, en lot Unique | Travaux d'aménagement en cours de réalisation |
| Province Tiznit | | |
| PDA Gourizim | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Gourizim | Etudes et travaux réalisés, et réceptionnés provisoirement |
| | Etudes techniques et suivi des travaux du PDA de Gourizim | |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | |
| | Etudes géotechniques pour la stabilité du sol et des riverains du terrain | |
| | Etudes topographiques sur 1,5 ha | |
| | Laboratoire de contrôle technique | |
| | Etude d'Impact sur l'Environnement | |
| | Travaux de construction du PDA de Gourizim | |
| | Travaux de branchement électrique | |

Tableau 17: Projets zone Sud

| Projet | Consistance | Etat d'avancement fin 2019 | Observations |
|--------------------------------------|---|--|---|
| Province de Tarfaya | | | |
| VDP Amégriou (Zone de pêche) | Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS. | 100% | |
| | Travaux de réalisation d'une plate forme dans la zone de pêche Amégriou | 50% | |
| | Travaux de construction de 168 box carburant et de 104 magasins pêcheurs. | Dossier d'appel d'offres relatif aux travaux en cours de lancement | La construction de ces équipements est tributaire de la réalisation totale des travaux de la plateforme |
| Province de Boujdour | | | |
| VDP Aftissat (Zone de pêche) | Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS. | 100% | |
| | Travaux de construction de 446 magasins pêcheurs | 98% | |
| | Travaux de construction de 562 box carburant | 75% | |
| | Travaux de réaménagement de deux rampes d'accès | | En cours de résiliation |
| VDP Lacaâ (Zone de pêche) | Etudes Architecturales (phase APS), topographiques, impact sur l'environnement de la zone de pêche en cours de réalisation en partenariat avec l'ONP et l'APDS. | | Etudes du VDP confiées à l'APDS |
| Province d'Oued Ed dahab | | | |
| VDP N'tirift (Zone de pêche) | Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS. | 100% | |
| | Travaux de construction de 350 magasins pêcheurs | 100% | |
| | Travaux de construction deux rampes d'accès | 100% | |
| VDP Ain Baida (Zone de pêche) | Etudes Architecturales (validation du plan d'aménagement par l'agence urbaine) | | Etudes du VDP confiées à l'APDS |

Tableau 18: Projets réalisés –PDAs Afrique

| Projet | Consistance | Etat d'avancement fin 2019 | |
|--|---|----------------------------|-----------|
| | | Physique | Financier |
| République de la Côte d'Ivoire | | | |
| PDA Locodjro | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Locodjro | 100% | 100% |
| | Etudes techniques et suivi des travaux | 100% | 100% |
| | Contrôle conformité des matériaux | 100% | 100% |
| | Etudes géotechniques | 100% | 100% |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | 100% | 100% |
| | Travaux de construction PDA Locodjro | 100% | 100% |
| PDA Grand Lahou | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Grand Lahou | 100% | 95% |
| | Etudes techniques et suivi des travaux | 100% | 95% |
| | Etudes géotechniques | 100% | 100% |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | 100% | 100% |
| | Travaux de construction PDA Grand Lahou | 100% | 100% |
| République du Sénégal | | | |
| PDA Soubédioune | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA De Soubédioune | 100% | 95% |
| | Etudes géotechniques et réception de fonds de fouilles | 100% | 100% |
| | Etudes techniques et suivi des travaux | 100% | 95% |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | 100% | 100% |
| | Etudes Topographiques | 100% | 100% |
| | Etude d'impact sur l'environnement | 50% | 50% |
| | Lot 1 : Travaux Terrassements Généraux et Ouvrage de Protection | 100% | 100% |
| | Lot 2: Bâtiment | 100% | 100% |
| République de la Guinée Conakry | | | |
| PDAs Bonfi /Teminetaye | Etudes Architecturales et suivi des travaux des PDAs de Bonfi et Teminetaye | 100% | 95% |
| | Etudes techniques et suivi des travaux | 100% | 95% |
| | Etudes géotechniques et réception de fond des fouilles | 100% | 100% |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | 100% | 100% |
| | Travaux de construction des deux PDAs Bonfi et Teminetaye | 100% | 100% |
| République du Congo | | | |
| PDA Yoro | Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Yoro | 50% | 50% |
| | Etudes techniques et suivi des travaux | 50% | 50% |
| | Etudes géotechniques et contrôle conformité des matériaux | 19% | 19% |
| | Contrôle technique et suivi des travaux | 10% | 0% |
| | Etudes et suivi topographiques | 19% | 19% |
| | Travaux de construction du PDA Yoro (*) | 0% | 0% |

(*) Le Projet du PDA Yoro est en arrêt en attendant la libération et l'attribution de l'assiette foncière par les autorités congolaises

2- Infrastructures Commerciales

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Parallèlement aux investissements réalisés au niveau des infrastructures de base, l'ONP a continué en 2019, à travers le volet organisationnel à œuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité des opérateurs, notamment sur les volets suivants :

Informatisation du processus de commercialisation

Le programme de généralisation de l'informatisation du processus de commercialisation des halles, Comptoirs d'Agréage du Poisson Industriel (CAPI), VDP, PDA et Marchés de Gros au Poisson (MGP) engagé en 2016 a été achevé.

Amélioration du système de suivi de la traçabilité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation portant sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'ONP a continué en 2019, à améliorer son système de suivi de la traçabilité des produits de la pêche en concertation avec le Département de la Pêche Maritime.

L'objectif visé par ce processus est de garantir une meilleure maîtrise des délais de disponibilité des données, une uniformisation des procédures de gestion et une standardisation des normes.

Démarche Qualité, Sécurité et Environnement

Dans le but de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité requises concernant les produits de la pêche transitant par les halles et afin d'assurer la sécurité du personnel de l'Office et des usagers des infrastructures de commercialisation ainsi que le respect des normes environnementales, l'ONP a poursuivi en 2019 le déploiement de la démarche Qualité–Sécurité–Environnement.

Ainsi, et conformément aux dispositions de la loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des aliments, l'ONP a soumis, les dossiers d'agrément sanitaire des nouveaux MGP de Tétouan et de Tanger à la validation des autorités compétentes (DIP et ONSSA). Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche visant la généralisation du processus d'agrément sanitaire engagé depuis l'entrée en vigueur de la loi sanitaire en 2010.

Parallèlement, le processus d'agrément est engagé au niveau des halles au poisson de Mohammedia, El Jadida, Jebha, Sidi Ifni et M'diq ainsi que des MGP de Marrakech, Béni- Mellal, Meknès, Taza, Oujda et Inezgane.

L'élaboration du dossier d'agrément sanitaire de la nouvelle halle au poisson de Casablanca a été entamée en 2019 dans la perspective de l'obtention de l'agrément en 2020.

Concernant le volet sécurité au travail, l'ONP a poursuivi l'élaboration du plan d'opération interne (POI) au niveau des MGP de Marrakech, Béni-Mellal, Taza, Meknès, Rabat, Casablanca et Oujda. Un plan d'action de mise en conformité réglementaire des aspects liés à la sécurité au travail a été élaboré.

Ce projet de POI a été entamé et réalisé en 2018 au niveau des 18 sites rattachés aux Directions Régionales de Nador, Tanger, Casablanca, Safi, Agadir et Laâyoune. Il a pour objectif d'évaluer les mesures requises, mises en place pour assurer la maîtrise d'incidents majeurs potentiels. Ce processus sera par la suite étendu aux autres PDA et VDP.

En outre, afin de se conformer à la loi 65-99 relative au Code du Travail, l'Office a dispensé une formation aux responsables qualité des sites de l'ONP portant sur les techniques d'évacuation et d'intervention en cas d'incendie, visant à permettre au personnel de réagir de manière appropriée en cas d'incendie.

Mesures d'accompagnement des plans d'aménagement des pêcheries

Dans le cadre de sa mission d'organisation de la commercialisation des produits de la pêche, l'ONP a poursuivi son action d'accompagnement du Département de la Pêche Maritime pour la mise en place des plans d'aménagement des pêcheries notamment ceux qui concernent les pêcheries poulpière, crevettière et pélagique.

L'ONP a donc organisé la commercialisation de ces espèces, conformément aux dispositions desdits plans d'aménagement, notamment le système de suivi des quotas et des plafonds de pêche autorisés.

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE COMMERCIALISATION

Dans le cadre de sa mission d'organisation de la commercialisation des produits de la pêche, l'ONP a continué à renforcer et à développer son réseau de commercialisation à travers les mesures suivantes:

Mise à niveau et modernisation des infrastructures de commercialisation

En 2019, l'ONP a poursuivi son programme de mise à niveau et de modernisation des infrastructures de commercialisation. Ce programme a notamment concerné les projets suivants :

- Les superstructures du nouveau port de pêche de Casablanca ;
- Les superstructures du port de pêche d'Essaouira ;
- La nouvelle halle au poisson d'Amérgiou ;
- Les marchés de gros au poisson de Tétouan et Tanger ;
- Les fabriques de glace relevant de différents sites de pêche.

Mise à niveau et développement du réseau de marchés de gros au poisson

L'ONP a poursuivi le programme de réalisation du réseau de 10 marchés de gros au poisson à travers l'achèvement de la construction des marchés de gros au poisson de Tanger et Tétouan. Ce réseau des marchés de gros au poisson a pour objectifs majeurs de :

- Contribuer à la mise en place d'un réseau de distribution moderne, garantissant les meilleures conditions de qualité des produits, d'hygiène et de salubrité ;
- Doter les grandes agglomérations d'une infrastructure normalisée permettant d'assurer une disponibilité permanente du poisson au niveau de la région ;
- Faire des marchés de gros des centres d'approvisionnement et de distribution d'un poisson de qualité dans les régions avoisinantes à travers un réseau de distribution approprié garantissant notamment le respect de la chaîne de froid.



Afin d'accompagner le développement de l'activité des marchés de gros au poisson de Casablanca, Oujda, Tétouan, Tanger et Inezgane et en vue de garantir leur approvisionnement régulier en glace, l'ONP a lancé entre 2017 et 2019, plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation de fabriques de glace au niveau de ces marchés. Ces projets, dont les autorisations sont en cours, visent la production de glace en quantité suffisante de façon à répondre aux besoins des professionnels et par conséquent, contribuer à une meilleure préservation de la qualité des produits commercialisés.

Développement des infrastructures des activités connexes

MISE EN PLACE DE FABRIQUES DE GLACE AU NIVEAU DE DIFFERENTS SITES DE PECHE

Dans l'objectif de préserver la qualité des produits de la pêche et garantir la continuité de la chaîne de froid, l'ONP a poursuivi son programme de généralisation des fabriques de glace au niveau des PDA et VDP du Royaume. En 2019, l'Office a réalisé les fabriques de glace au niveau de Lacroâ, Aïn Baïda, Jebha et Dakhla pour un budget global de 26,8 MDH avec des capacités de production allant de 2T/jour à 125 T/jour. Ainsi, la fabrique de glace de Dakhla, avec une capacité journalière de production de 125 tonnes a été achevée en juin 2019 et a nécessité un investissement de 22 MDH.

RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES AU NIVEAU DES VDP/PDA

Dans le cadre de la stratégie de désenclavement des sites non connectés au réseau public d'électricité, principalement dans les Provinces du Sud et afin de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement régulier en gasoil des groupes électrogènes, l'ONP a poursuivi en 2019 sa démarche de réalisation de centrales solaires photovoltaïques au niveau de ces sites.

Ainsi, suite à la réussite de l'expérience des 2 VDP d'Aftissat et Lamhiriz, 5 autres sites ont été équipés en centrales photovoltaïques en 2019 pour un coût de 4,2 MDH et sont opérationnels. Il s'agit des sites de Aïn Baïda, Lassarga, Imoutlane, N'tireft et Labouirda.

Par ailleurs, les sites d'Aglou, Lakraâ, R'Kount, Sidi Boulfdaïl et Tafedna, sont en cours d'équipement pour un coût de 2,5 MDH et seront opérationnels début 2020, ce qui totalisera 12 sites équipés en centrales photovoltaïques.



3- Développement du Secteur de la Pêche

Conformément à son plan d'action 2019, l'ONP a continué à œuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité et du développement du secteur de la pêche, à travers les axes suivants :

Généralisation de l'usage des Contenants Normalisés (CN)

L'utilisation des CN au niveau de la flotte côtière a été progressivement généralisée pour couvrir les segments des chalutiers et des palangriers à l'échelle nationale et les senneurs au niveau des ports de pêche de Dakhla, Tan-Tan, Boujdour et Laâyoune.

Pour répondre à la demande des professionnels du segment des palangriers en activité au port de Dakhla, et afin de satisfaire les besoins, particulièrement pendant la saison de pêche des petits thonidés migrateurs, il a été procédé à l'acquisition de 75 000 caisses.

Dans ce cadre, un nouveau modèle de caisse a été conçu dans une optique d'amélioration du modèle actuel et ce, en concertation avec les professionnels. Ce modèle a été enregistré auprès de l'OMPIC.

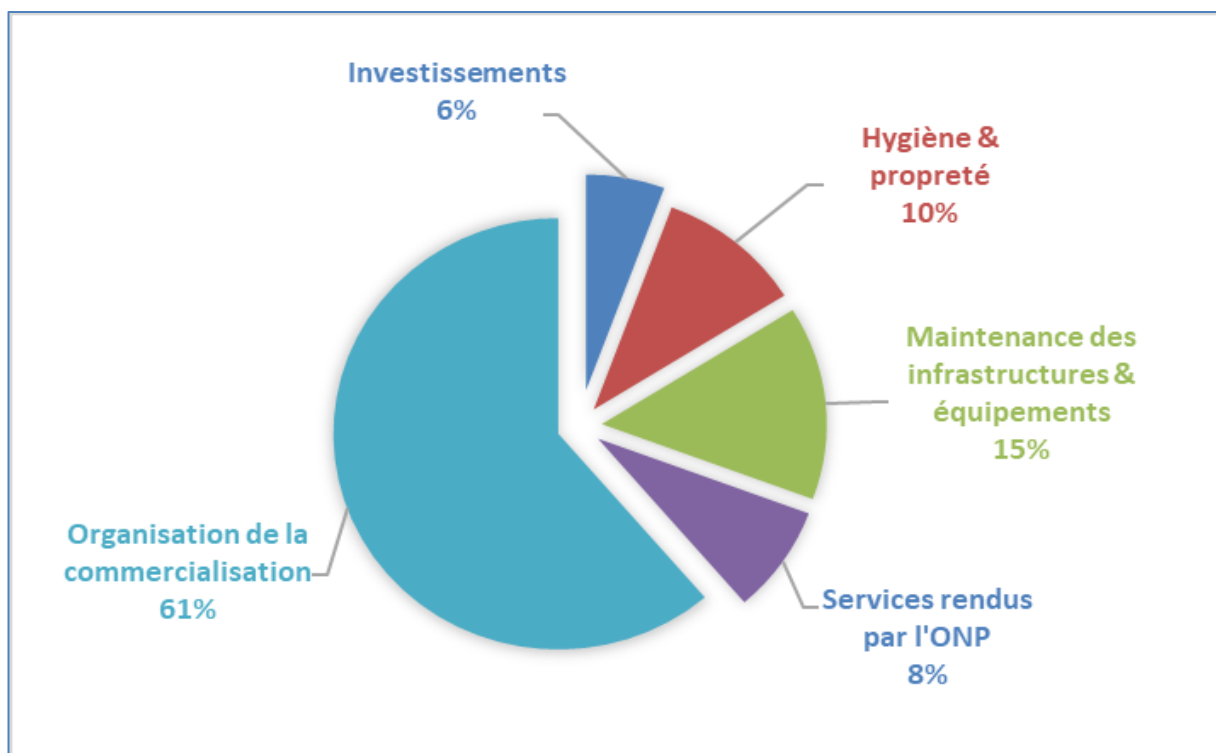


Comités consultatifs de gestion (CCG)

Organisés au niveau régional pour développer et renforcer la démarche participative, les CCG ont poursuivi leurs travaux relatifs au processus d'organisation de la commercialisation des produits de la pêche au niveau des halles, CAPI et marchés de gros au poisson.

Au terme de l'année 2019, les 124 CCG tenus ont permis de traiter différents sujets répartis comme suit :

Figure 9 : Répartition des recommandations par thématique



Actions de valorisation des produits de la pêche

Dans le cadre de son programme de valorisation des produits de la mer et de développement de la pêche côtière et artisanale, l'ONP a introduit dans son processus de commercialisation le système de classification des produits de la pêche suivant les critères E.T.P.Q. (E : Espèce, T : Taille, P : Présentation, Q : Qualité).

Ce nouveau système, initié au niveau de la Halle Nouvelle Génération du port de pêche de Boujdour retenue comme site-pilote de l'opération vise à :

- Moderniser et dynamiser le système de commercialisation des produits de la mer ;
- Harmoniser les normes de classification des produits de la pêche ;
- Instaurer un mode de commercialisation par catégorie commerciale ;
- Améliorer la valorisation des produits de la pêche.

Afin d'assurer la réussite du projet, l'ONP a réalisé plusieurs actions, à savoir :

- L'organisation d'ateliers de travail et de concertation avec les professionnels afin de définir les grilles de calibres à appliquer aux différentes espèces à trier ;
- L'organisation de modules de formation théoriques et pratiques sur la classification normalisée E.T.P.Q. au profit du personnel de l'ONP et des trieurs ;

- L'équipement de SAS d'identification d'un prototype de table de tri afin d'organiser et de faciliter l'opération de classification en fonction des différents critères E.T.P.Q. ;
- Le paramétrage du système d'information pour y inclure les nouveaux critères calibres (T.) et degré de fraîcheur (Q.) ;
- L'organisation le 5 juillet 2019, d'une journée d'information et de sensibilisation sur les modalités et les techniques de classification ETPQ au profit des professionnels du secteur de la pêche de Boujdour.

La prochaine étape du projet sera consacrée à la généralisation progressive du système de classification E.T.P.Q. à l'ensemble des halles au poisson du Royaume.

4- Organisation et développement de l'activité de Mareyage

Dans le cadre de l'exécution du projet de renforcement de l'attractivité des lieux de vente, retenu au niveau de l'axe performance du Plan « Halieutis », le Département de la Pêche Maritime a procédé, à l'organisation de l'activité de mareyage par la mise en œuvre de la loi 14-08 et ce, en vue d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits de la mer depuis le débarquement jusqu'à la commercialisation.

En 2019, les principales réalisations de la gestion et du suivi de l'activité de mareyage ont concerné :

- La délivrance de 795 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs pour arriver au total à plus de 9.000 ;
- La suspension, fin-suspension et retrait de 254 autorisations, cartes et extraits de cartes mareyeurs ;
- Le suivi des données annuelles des mareyeurs relatives à l'activité de mareyage ;
- Le suivi de l'activité de mareyage, notamment de veiller au respect des dispositions de la loi 14-08 ;
- L'accompagnement des coopératives de mareyeurs dans l'élaboration de leur projet de développement ;
- L'élaboration, en collaboration avec la DFMGMS, des actions de formation et d'accompagnement aux profits des mareyeurs pour une meilleure mise en œuvre ;
- L'élaboration, en collaboration avec la Division des Affaires Juridiques, d'un projet d'amendement de la loi 14-08 relative au mareyage.

5- Suivi et Assistance des Unités à terre et en mer et des Infrastructures Portuaires

En application de la réglementation en vigueur, notamment la loi 28.07, des missions d'évaluations sanitaires régulières auprès des navires de pêche et des établissements de transformation et de valorisation des produits de la mer à terre ont été effectuées par les services des Industries de la Pêche. Ces missions sont constituées par des visites d'assistance technique d'agrément ou d'extension d'agrément et de suivi régulier.

Durant l'exercice 2019, sept missions ont été effectuées par les services centraux durant lesquelles 36 unités de valorisations et une halle ont été visités en vue de contrôler leurs conformités et de s'assurer que les exigences sanitaires requises sont toujours remplies.

6- Agrément des Halles et Marchés de gros

Au 31 décembre 2019, 10 halles sur 18 sont agréées et un marché de gros sur 10 est agréé, répartis comme cité ci-après.

Tableau 19: Situation des halles et des marchés de gros au 31/12/2019

| HALLE | Date d'agrément |
|---|-----------------|
| LAAYOUNE | 26/11/2009 |
| NADOR | 27/05/2009 |
| TARFAYA | 12/03/2010 |
| SAFI | 24/07/2012 |
| TAROUMA | 19/03/2013 |
| TAN-TAN | 11/02/2015 |
| AGADIR | 12/03/2015 |
| LARACHE | 20/01/2016 |
| DAKHLA | 05/02/2016 |
| DALIA | 24/10/2016 |
| BOUJDOUR | 23/02/2018 |
| NOUVEAU PORT DE TANGER (pêche côtière) | 06/07/2018 |
| NOUVEAU PORT DE TANGER (pêche artisanale) | 06/07/2018 |
| MARCHE DE GROS | |
| TAMESNA | 03/05/2016 |

Au cours de l'année 2019, plusieurs visites d'évaluation sanitaires (11) des halles et marché de gros (agrés ou en cours d'agrément) ont été effectuées par l'équipe de la DIPM et les services locaux des DPMs en coordination avec les services de l'ONP et de l'ONSSA au niveau des halles aux poissons de Boujdour, Larache, El Jadida et Safi ainsi que les marchés de gros de Sidi-Othmane, Oujda, Inezgane, Tanger, Tétouan et Tamesna. Plusieurs non conformités ont été relevées et des actions correctives sont en cours de mise en place par les services concernés de l'ONP.

D'autres halles des ports de Mohammedia et Ras Kebdana, Casablanca (nouveau port) seront agréées au cours de l'année 2020 ainsi que les marchés de gros de Tanger, Tétouan et Inezgane.

7- Suivi du Milieu Marin et des Coquillages

Au cours de l'année 2019, le comité technique chargé du suivi du milieu marin et des coquillages s'est régulièrement concertée pour se prononcer sur les levées d'interdiction au niveau des zones de production conchylicoles classées du littoral marocain.

Le littoral marocain a connu des contaminations par les biotoxines et les contaminants bactériologiques (E. coli) qui a engendré la fermeture de plusieurs zones conchylicoles classées du royaume (Tétouan/Chefchaouen, El Jadida, Safi, Essaouira, Dakhla, Nador - 17 interdictions dont 11 LSP, 2 PSP et 4 E. coli).

Aussi, la coque commune au niveau des zones conchylicoles Boutalha (Boutalha coque, PK25 Dakhla) et les huîtres de la même zone ont été contaminées par E.coli avec des teneurs dépassant les normes admises et qui a abouti à leur fermeture.

Cette année a été également caractérisée par :

- La mise à jour du plan d'action mis en place par l'autorité compétente pour répondre aux recommandations des inspecteurs de l'OAV de la Commission Européenne, dans le système de surveillance du milieu marin et des mollusques bivalves lors de leur visite d'audit au Maroc du 19 au 30 janvier 2015 ;

- La réalisation d'une mission d'évaluation de l'établissement de purification SOME COP sis à la Zone industrielle de Tétouan ;
- La visite du projet de construction de la station de purification des mollusques bivalves vivants au profit de la coopérative des marins pêcheurs de Cala Iris ;
- La tenue de réunions hebdomadaires de la Commission Chargée du Suivi du Milieu Marin et des Coquillages (DIP/INRH/ONSSA) dans le cadre du suivi et du contrôle de l'activité de ramassage des coquillages ;
- Le sur-classement de la zone conchylicole classée Targha-Chmaâla (gisement naturel vernis) relevant de la région Tétouan/Chefchaouen de la catégorie « B » à la catégorie « A » ;
- L'élaboration du plan d'action en marge de la visite des experts de l'Office Alimentaire et Vétérinaire Européen (OAV) prévue au Maroc du 09 au 20 mars 2020 pour l'évaluation et le contrôle des différents maillons de la filière de production de mollusques bivalve ;
- La révision de la circulaire du ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime n°1508/12 du 15 aout 2012 relative aux conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des mollusques bivalves vivants ;
- L'examen et la validation de la stratégie de surveillance du milieu marin de l'INRH ;
- La révision et l'actualisation de plusieurs procédures relatives à la gestion de la salubrité des produits conchylicoles ;
- La participation dans les réunions de discussion et de concertation dans le cadre de la Convention-cadre de partenariat tripartite DPM/INRH/ANDA ;
- L'examen et validation des rapports de surveillance sanitaire des zones de production conchylicole classées, effectué par l'INRH ;
- La collecte des données statistiques relatives à la production conchylicole nationale au titre de la période 2018-2019.

8- Normalisation et Réglementation

Au cours de l'année 2019, la Commission Technique de Normalisation des Produits de la Pêche a procédé à l'examen et à l'adoption de 6 nouvelles normes internationales ISO suivantes :

Tableau 20: Normes internationales adoptées en 2019

| Code national | Titre de la norme | Indice de classement |
|----------------|--|----------------------|
| NM 08.7.001 | Sardines en conserve – Spécifications (Rév) | IC 08.7.001 |
| NM ISO 1107 | Filets de pêche - Maillage - Termes fondamentaux et définitions | IC 08.7.102 |
| NM ISO 1531 | Filets de pêche - Armement des nappes de filet - Termes fondamentaux et définitions | IC 08.7.104 |
| NM ISO 1805 | Filets de pêche - Détermination de la force de rupture et de la force de rupture au nœud des fils pour filets | IC 08.7.106 |
| NM ISO 16663-1 | Filets de pêche - Méthode d'essai pour la détermination des dimensions de la maille - Partie 1 : Ouverture de maille | IC 08.7.110 |
| NM ISO 16663-2 | Filets de pêche - Méthode d'essai pour la détermination des dimensions de la maille - Partie 2 : Longueur de maille | IC 08.7.111 |

A l'issue de la procédure en vigueur, ces 6 normes ont été homologuées comme normes marocaines.

9- Importance des normes du « Codex-Alimentarius » dans les échanges commerciaux des produits alimentaires

La Direction des industries de la pêche maritime a participé à la 24ème session du comité national du codex (CNC) et ce, le 21 mars 2019 à Rabat. Les travaux ont concerné le bilan des activités du CNC et la révision du manuel des procédures du comité.

En effet, la participation du Maroc au sein du Codex-Alimentarius est importante pour s'enquérir des nouvelles exigences sanitaires des aliments et des pratiques loyales en matière de commerce des produits alimentaires. Cette participation permet également de défendre les intérêts légitimes de notre pays dans la prise en compte au niveau du processus de fixation de certaines normes mondiales et régionales.

Cette année, la 51ème session du comité du codex sur l'hygiène alimentaire a été organisée aux Etats Unis d'Amérique (4 - 8 novembre 2019), en vue de réviser les principes généraux d'hygiène alimentaire (cxc 1-1969) et leur annexe HACCP.

10- Mise en conformité Sanitaire des Navires de Pêche

Pêche hauturière

Au cours de l'année 2019, dix nouveaux agréments ont été octroyés pour les bateaux congélateurs de la pêche. Dans le cadre du suivi régulier de la conformité sanitaire des navires de pêche agréés sur le plan sanitaire, quatre agréments sanitaires ont été retirés à des bateaux congélateurs.

Tableau 21: Mise en conformité sanitaire des navires hauturiers – année 2019

| Type de navire | Nombre de navires nouvellement agréés | Nombre de navires en retrait d'agrément |
|---------------------------|---------------------------------------|---|
| Crevettier congélateur | 4 | 2 |
| Céphalopodier congélateur | 6 | 2 |
| Total | 10 | 4 |

A la suite de la réalisation de ces actes de gestion, la flotte de pêche congélatrice agréée sur le plan sanitaire en 2019 est au nombre de 307, contre 301 en 2018.

Pêche côtière

Durant l'exercice 2019, le nombre d'autorisations sanitaires octroyées aux navires de la pêche côtière est de 138 contre 561 en 2018, soit une diminution de 75%.

Le nombre total des autorisations sanitaires délivrées depuis l'entrée en vigueur de la loi 28-07 en 2013 jusqu'au 31/12/2019 est de 1721 représentant 96,4% des navires en activité.

11- Mise en conformité Sanitaire des Etablissements à terre

Dans le cadre du suivi et du contrôle du respect des conditions de la réglementation nationale sanitaire notamment, la loi 28-07 et de ses textes d'application, différentes opérations ont été réalisées auprès des établissements à terre de traitement et de conditionnement des produits de la pêche, selon les procédures en vigueur, le tableau ci-après résume ces actes de gestion :

Tableau 22: Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre

| Acte | Nombre |
|--------------------------------|-----------|
| Agrément | 33 |
| Extension d'agrément | 15 |
| Changement de dénomination | 3 |
| Changement d'activité | 1 |
| Levée de suspension d'activité | 1 |
| Levée de suspension d'agrément | 8 |
| Suspension d'agrément | 12 |
| Suspension d'activité | 3 |
| Retrait | 13 |
| Total | 89 |

L'année 2019 a été marquée par l'octroi de 33 nouveaux agréments relatifs à de nouvelles unités d'entreposage et de valorisation des produits de la pêche dont une unité de conserve, contre 35 en 2018, qui correspond à une diminution de 6%.

Tableau 23: Actes d'agrément et de retrait par type d'activité – année 2019

| Acte | Agréments | Retraits |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| Conserve | 1 | 2 |
| Congélation | 7 | 3 |
| Coquillage | 1 | 0 |
| Entreposage | 14 | 0 |
| Farine Et Huile | 1 | 1 |
| Expédition des crustacés vivants | 0 | 1 |
| Frais | 4 | 6 |
| Semi-Conserve | 1 | 0 |
| Fumage | 0 | 0 |
| Décorticage | 3 | 0 |
| Autres | 1 | 0 |
| Total | 33 | 13 |

Suite à ces différents actes de gestion, l'état des agréments sanitaires des établissements à terre s'élève à 469 unités. Sur l'ensemble de ces unités agréées, 412 établissements sont autorisés à exporter vers le marché de l'Union Européenne, en plus des 307 bateaux hauturiers.

De même, 64 unités à terre et en mer sont autorisées à exporter vers le marché Russe et 280 unités sont autorisées à exporter vers le marché chinois, dont 146 unités à terre et 134 bateaux de pêche congélateurs.

12- Investissements réalisés

L'année 2019 a donc été marquée par la création de 33 unités nouvellement agréées de différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le coût d'investissement pour la création de ces unités est d'environ 615 MDH. Des extensions d'activités ont été accordées pour 15 unités de valorisation, dont 11 ont engagé un investissement de 74 MDH. Aussi, 4 unités de valorisation ont connu le rétablissement de leur agrément correspondant à un investissement de 47 MDH.

Ainsi, le montant Total investi dans l'activité industrielle pour cette année est de 735 MDH contre 883 MDH en 2018, soit une diminution de près de 17%.

Les emplois générés par ces investissements sont estimés à 6475 emplois, dont 2603 postes permanents et 3872 postes saisonniers.

13- Informatisation des Actes de gestion des Agréments et des Autorisations Sanitaires

L'informatisation des actes de gestion liés à l'octroi des agréments et des autorisations et le suivi sanitaire des unités à terre et en mer et des infrastructures portuaires et de commercialisation est en cours de réalisation. Le projet est en stade d'installation, d'intégration et d'interfaçage de l'application informatique à l'infrastructure du système informatique du Département.

14- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »

Suite à la publication le 20 février 2014, du décret instituant au profit de l'ONP, d'une taxe parafiscale dénommée taxe sur le poisson pélagique « TPP », la DIPM a procédé à sa 6ème année de mise en œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions dudit décret, les associations professionnelles qui traitent les petits pélagiques identifiées et recensées ont été saisies pour transmettre les actions réalisées au cours de l'année ainsi que leurs programmes d'actions prévisionnelles pour l'année 2020.

III - LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE VALORISATION



1- Pôles de Compétitivité Halieutique

Le Plan Halieutis ambitionne de créer trois pôles de compétitivité en vue de dynamiser la valorisation des captures à travers la réalisation de synergies entre activités complémentaires.

POLE D'AGADIR HALIOPOLE

Dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention de partenariat entre le Département de la Pêche Maritime, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Association «Agadir Haliopolis Cluster», un avenant à la convention a été signé par les parties prenantes et la 3ème tranche de l'appui financier a été débloquée au profit de l'AHP et ce, conformément aux termes de la convention.



POLE SUD

Après la finalisation de l'étude de positionnement et de dimensionnement du pôle de compétitivité sud dont la recommandation est de prévoir la concrétisation de ce projet dans le nouveau port de Dakhla, le processus de concertation avec le Ministère de l'équipement est toujours en cours pour la prise en charge des besoins en infrastructures du secteur de la pêche dans le dimensionnement du nouveau port de Dakhla.

2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises par l'encouragement des investissements notamment dans le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la mer, la DIPM a participé aux travaux du comité technique de préparation et de suivi des investissements de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE).

3- Convention Etat/Caisse Centrale de Garantie : Soutien des entreprises

Dans le cadre du programme de soutien des entreprises, notamment par l'octroi d'aides financières via un cofinancement, la DIPM a participé aux travaux du comité de cofinancement de la CCG.

4- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime

Dans l'objectif de promouvoir l'innovation auprès des entreprises opérant dans l'industrie de transformation de la pêche maritime, d'encourager les efforts et les initiatives et afin de sensibiliser et de stimuler la créativité des entreprises en vue de favoriser leur développement technique et commercial, la Direction des Industries de la Pêche Maritime a organisé en marge de la cinquième édition du salon « HALIEUTIS-2019 » le premier concours de l'Innovation des Industries Halieutiques.

Le concours a été ouvert à toutes les entreprises implantées au Maroc agréées sur le plan sanitaire, spécialisées dans les activités de traitement et/ou de transformation des produits de la Pêche dans les diverses activités de valorisation. Trois entreprises (King Pélagique, Les Frigorifiques Bouzaregtoun, Scandimar) ont été primées, en marge de cette cinquième



édition du salon « HALIEUTIS » pour leurs produits innovants qui peuvent créer une dynamique d'activités nouvelles dans le secteur des industries halieutiques nationales.

A l'initiative de la DIPM un cycle de conférence relatif aux technologies innovantes des industries de la pêche a été organisé en marge de ce salon.

5- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche

Le Département de la Pêche Maritime a développé un projet de Labellisation & Marketing Institutionnel, conformément aux dispositions du Plan « HALIEUTIS », notamment son axe compétitivité, visant à promouvoir et renforcer la notoriété et l'image de marque des produits halieutiques marocains à l'échelle nationale et internationale, et ce :

- En labellisant les produits de qualité pour apporter une garantie au consommateur,
- En communiquant sur la filière et en assurant la promotion collective des produits de la mer marocains.

STRATEGIE DE LABELLISATION

Le Département de la pêche maritime a procédé au déploiement opérationnel des orientations de la stratégie de labellisation selon deux démarches, à savoir :

- L'éco-certification des pêcheries pour mettre en avant les pratiques de la pêche durable ;
- La mise en place du Label Halieutique pour soutenir les efforts de qualité entrepris par l'ensemble des acteurs de la filière de pêche.

Eco-Certification

Le Département de la pêche maritime s'est engagé, dans le processus d'évaluation de la pêcherie des petits pélagiques selon le Référentiel MSC pour la Pêche Durable.

En amont de la filière, cette approche vient consolider les efforts entrepris par la Maroc dans le cadre de la protection et la préservation des ressources halieutiques nationales.

En aval, cette démarche est une réponse à l'évolution croissante du marché international des produits de la mer éco-labellisés et qui vise à préserver, d'une part, la position concurrentielle de l'industrie halieutique marocaine sur ses marchés traditionnels de plus en plus exigeants, et d'autre part de lui donner les moyens pour se positionner sur le marché des produits de la mer issus des pêcheries gérées d'une manière durable.

Le DPM, en concertation avec ses partenaires professionnels et institutionnels, et après la réalisation d'une étude de pré-évaluation de la pêcherie des petits pélagiques selon le référentiel MSC, qui s'est soldée par l'identification des recommandations à mettre en œuvre, s'est engagé dans le projet FIP Sardine - Maroc, afin d'améliorer les performances de la pêcherie de la Sardina Pilchardus selon le Référentiel MSC pour la Pêche Durable.

Le FIP est soutenu par le SFP (Sustainable Fisheries Partnership), une organisation non gouvernementale, qui a pour mission de :

- Engager et catalyser les chaînes mondiales d'approvisionnement des produits de la mer à la reconstitution des stocks de poissons appauvris et réduire les impacts environnementaux de la pêche et de la pisciculture ;
- Améliorer l'accès à l'information et renforcer la capacité des entreprises et des partenaires pour influencer les politiques et pratiques de gestion visant à améliorer la pêche.

Le SFP participe à l'amélioration de la pêche à travers deux types de projets, à savoir : les projets d'amélioration de la pêche (FIP) et les projets d'amélioration de l'aquaculture (AIP).

Les professionnels du secteur ont initié le lancement d'un FIP sardine-Maroc dans le but d'améliorer les performances de la durabilité de la pêche de la Sardina Pilchardus et de soutenir la pêcherie jusqu'au niveau de la certification MSC.

Le FIP Sardine-Maroc, dont la constitution a eu lieu lors de la première réunion de ses membres à Casablanca le 11 mars 2014, est composé des représentants des producteurs marocains, des acheteurs étrangers, ainsi que des responsables du Département de la Pêche Maritime, de l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique) et de l'ONP (Office National des Pêches).

Aujourd'hui, le FIP Sardine-Maroc avance conformément aux plans de travail arrêtés, les réunions des parties prenantes au FIP sont programmées périodiquement. Les ordres du jour et comptes rendus des réunions, les rapports et les documents sont publiés sur le site internet du FIP Sardine-Maroc, sur l'adresse suivante : <http://fisheryprogress.org/fip-profile/morocco-sardine-pelagic-trawl-and-seine-maroc-sardine-chalut-pélagique-et-senne>

Label Halieutique

Le Département de la Pêche Maritime s'est engagé, depuis 2012 à concevoir un dispositif de labellisation qui repose sur la mise en place du «Label Halieutique» en tant que signe officiel de qualité, attestant que le produit labellisé possède un ensemble de caractéristiques spécifiques permettant d'établir un niveau de qualité élevée, supérieure à celle d'un produit standard, et ce, afin de différencier l'offre marocaine de qualité labellisée.

La stratégie de labellisation fait appel aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité « SDOQ », en tant qu'outil juridique et fonctionnel qui permettrait de répondre aux objectifs et attentes du secteur halieutique national en matière de labellisation des produits. Les textes en vigueur régissant les SDOQ en l'occurrence, la loi 25-06 du 23 Mai 2008, nécessitent des modifications afin de répondre efficacement aux spécificités du secteur halieutique et pouvoir lancer les premières actions pilotes.

Le Département de la Pêche Maritime a tenu plusieurs réunions, avec les parties prenantes, pour la préparation d'un projet d'amendement à la loi n° 25-06 pour l'adapter au Label Halieutique. La loi 51-14 modifiant et complétant la loi 25-06, relative aux Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité des Denrées Alimentaires et des Produits Agricoles et Halieutiques a été publiée au Bulletin Officiel N°6792, du 01 Dou al qaada 1440 (04 Juillet 2019), telle qu'adoptée par la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers. Le Département de la Pêche Maritime, prépare les textes d'application de la loi 51-14 avec les parties prenantes.

STRATEGIE MARKETING INSTITUTIONNEL

Plan d'action international

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Marketing Institutionnel des Produits de la mer, volet international, le Département de la Pêche Maritime, en collaboration avec l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), a organisé la participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2019.

Tableau 24: Participation marocaine dans les salons internationaux -Plan de promotion année 2019

| Salon | Etendue | Phasage 2019 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| GULFOOD - Émirats Arabes Unis (EAU) | Marché des EAU et du Moyen Orient | du 17 au 21 Fév. |
| SIAL – Canada | Marché canadien et américain | du 30 Avril au 02 Mai |
| SEG – Belgique | Marché européen | du 07 au 09 Mai |
| SIAL CHINA - Shanghai – Chine | Marché asiatique | du 14 au 16 Mai |
| FFS - États-Unis d'Amérique (USA) | Marché américain | du 23 au 25 Juin |
| GFF&SE - Saint Petersburg - Russie | Marché russe et européen | du 10 au 12 Juil. |
| CONXEMAR - Vigo – Espagne | Marché espagnol et européen | du 01 au 03 Oct. |
| ANUGA - Cologne – Allemagne | Marché allemand et européen | du 05 au 09 Oct. |
| SEAFEX – Émirats Arabes Unis (EAU) | Marché des EAU et du Moyen Orient | du 29 au 31 Oct. |
| SARA – Abidjan – Côte d’Ivoire | Marché africain | Du 22 Nov. au 01 Déc. |

6- Accords Commerciaux

ACCORD RELATIF AUX MESURES DE LIBERALISATION RECIPROQUES EN MATIERE DE PRODUITS AGRICOLES, AGRICOLES TRANSFORMES, DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA PECHE

A compter du 1er octobre, l'accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche a entamé sa 8^{ème} année de mise en application. Aussi, il a été procédé au démantèlement de la 8^{ème} tranche des droits de douane pour les produits originaires de l'Union Européenne du groupe G3, dont ceux des produits de la pêche, soumis au démantèlement du droit d'importation (DI) de 10% l'an, à leur entrée sur le marché marocain.

REVISION DES REGLES D'ORIGINE « PAN-EURO MED » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DES REGLES D'ORIGINE

Dans le cadre de la révision de la convention régionale des règles d'origine préférentielles PEM, le Groupe de travail PEM a tenu une réunion le 27 novembre à Bruxelles. La position marocaine relative aux règles d'origine à appliquer pour les produits de la pêche a été réitérée lors de cette réunion notamment la règle de liste pour les produits du chapitre 16, qui consiste en la demande d'octroi d'un contingent de 20.000 tonnes pour la conserve de maquereau et 20.000 tonnes pour la conserve d'anchois, qui seront exonérés des droits de douane et dont l'approvisionnement en matière première se fera hors zone.

UNION AFRICAINE/ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE « ZLECA »

Dans le cadre de suivi du processus des négociations de la mise en œuvre de la ZLECAF, la DIPM a pris part aux réunions de coordination interministérielles organisées par le Département chargé du Commerce Extérieur. La ZLECAF est entrée en vigueur le 30 mai, les règles de liste n'ont pas encore été élaborées.

COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Atelier organisé par la FENIP

Dans le cadre de l'étude sur l'offre exportable lancée par l'ASMEX en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, un atelier de débat sur l'Offre Exportable spécifique au secteur des industries de la pêche a été tenu le 02 mai au siège de la FENIP à Casablanca, la DIPM a pris part aux travaux de cet atelier.

Sous-comité du commerce de poisson de la FAO

La 17^{ème} session du sous-comité du commerce de poisson de la FAO a été tenue du 25 au 29 novembre à Vigo à laquelle la DIPM a pris part. Parmi les thèmes qui ont fait l'objet de discussions au cours de cette session, les accords commerciaux récents et accès aux marchés pour le poisson et les produits de la pêche, le commerce des services liés à la pêche, la qualité et sécurité sanitaire du poisson et des produits de la pêche.

IV- LES PROJETS TRANSVERSES

1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes

Le Département de la pêche maritime continue à mettre en place des instruments juridiques appropriés à même d'assurer un équilibre entre l'exploitation et la durabilité des ressources halieutiques, l'amélioration du système de traçabilité et de contrôle ainsi que la sauvegarde des vies humaines en mer.

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et publiés, d'autres projets sont en cours d'adoption.

Aussi, plusieurs textes juridiques, en relation avec le secteur de la pêche maritime, initiés par différents départements ministériels ont fait l'objet d'étude et d'examen aux fins de vérifier leur conformité avec la stratégie du Département et d'évaluer leur impact direct et indirect sur le secteur.

En matière de documentation juridique en lien avec le secteur de la pêche maritime, la Direction des Affaires Générales et Juridiques a achevé la consolidation et la mise à jour des recueils des lois, décrets et arrêtés (version française) et les a affichés sur le site WEB du Département de la pêche maritime.

TEXTES JURIDIQUES PUBLIES AU BO AU COURS DE L'ANNEE 2019

- Dahir n° 1-19-81 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019) portant promulgation de la loi n° 51-14 modifiant et complétant la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (B.O n° 6792 du 04/07/2019) ;
- Décret n° 2-18-104 du 2 rabii II 1440 (10 décembre 2018) modifiant et complétant le décret n° 2-09-674 du 30 rabii I 1431 (17 mars 2010) fixant les conditions et les modalités d'installation et d'utilisation à bord des navires de pêche d'un système de positionnement et de localisation continue utilisant les communications par satellite pour la transmission des données (B.O n° 6766 du 04/04/2019) ;
- Décret n° 2-18-103 du 19 joumada II 1440 (25 février 2019) déterminant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche maritime en ce qui concerne le sauvetage (B.O n° 6766 du 04/04/2019) ;
- Décret n° 2-18-244 du 3 ramadan 1440 (9 mai 2019) modifiant et complétant le décret n° 2-08-562 du 13 hijja 1429 (12 décembre 2008) fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement des autorisations d'établissement de pêche maritime (B.O n° 6784 du 06/06/2019) ;
- Décret n° 2-18-722 du 1er safar 1441 (30 septembre 2019) relatif aux plans d'aménagement et de gestion des pêcheries (B.O n° 6822 du 17/10/2019) ;
- Arrêté n° 2934-18 du 9 moharrem 1440 (19 septembre 2018) fixant la liste des agents habilités à effectuer les inspections prévues à l'article 10 de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime (B.O n° 6754 du 21/02/2019) ;
- Arrêté n° 3859-18 du 17 rabii II 1440 (25 décembre 2018) fixant la liste des zones maritimes de production conchylicole (B.O n° 6758 du 07/03/2019) ;
- Arrêté n° 574-19 du 29 joumada II 1440 (7 mars 2019) relatif au dispositif de positionnement et de localisation continue des navires de pêche (B.O n° 6766 du 04/04/2019) ;
- Arrêté conjoint n° 935-19 du 20 rejeb 1440 (27 mars 2019) fixant la liste des ports marocains dans lesquels les navires de pêche étrangers peuvent mener des opérations de débarquement et de transbordement de produits halieutiques (B.O n° 6778 du 16/05/2019) ;
- Arrêté n° 1330-19 du 11 chaabane 1440 (17 avril 2019) complétant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 6784 du 06/06/2019) ;
- Arrêté n° 1329-19 du 11 chaabane 1440 (17 avril 2019) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de

- ramassage de l'anémone de mer (*anemonia sulcata*) en Méditerranée (B.O n° 6784 du 06/06/2019) ;
- Arrêté n° 659-19 du 6 rejeb 1440 (13 mars 2019) relatif à l'interdiction temporaire de pêche dans certaines zones maritimes de la Méditerranée (B.O n° 6792 du 04/07/2019) ;
- Arrêté n° 660-19 du 6 rejeb 1440 (13 mars 2019) prorogeant la durée de validité de l'arrêté n° 2806-09 du 22 kaada 1430 (10 novembre 2009) relatif à l'interdiction temporaire de pêche des phoques moines et autres mammifères marins ainsi que de certaines autres espèces marines (B.O n° 6792 du 04/07/2019) ;
- Arrêté n° 2271-19 du 12 kaada 1440 (15 juillet 2019) relatif à l'interdiction temporaire de pêche des mammifères marins et des tortues marines (B.O n° 6810 du 05/09/2019) ;
- Arrêté n° 2236-19 du 2 kaada 1440 (5 juillet 2019) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de la palourde dans la baie de Dakhla (B.O n° 6814 du 19/09/2019) ;
- Arrêté n° 2836- 19 du 21 rabii I 1441 (19 novembre 2019) prorogeant le délai d'exigibilité de la licence d'exportation des marchandises figurant sur la liste de l'annexe II de l'arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n° 1308-94 (B.O n° 6840 du 19/12/2019) ;
- 53 Arrêtés conjoints relatifs à la création et l'exploitation des fermes aquacoles ;
- 2 Arrêtés conjoints prononçant la vacance de deux fermes aquacoles.

TEXTES LEGISLATIFS EN INSTANCE D'EXAMEN PAR LE PARLEMENT

- Projet de loi n° 76-18 modifiant et complétant l'annexe I du Dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime ;
- Proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche.

TEXTES JURIDIQUES ELABORES ET TRANSMIS AU SGG

- Projet de loi relative à la création et l'organisation de la fondation des œuvres sociales du personnel du Département de la pêche maritime ;
- Projet de loi relative à l'aquaculture marine ;
- Projet de loi modifiant et complétant la loi n°52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;
- Projet de loi modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 formant règlement sur la pêche maritime ;
- Projet de décret pris pour l'application de la loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 1176-13 du 27 jourmada I 1434 (8 avril 2013) réglementant la pêche de l'espadon ;
- Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du concombre de mer « *holothuria sp* » dans les eaux maritimes marocaines ;
- Projet d'arrêté conjoint fixant les modalités d'élection des représentants des professeurs de l'enseignement supérieur au sein de la commission scientifique de l'institut supérieur des pêches maritimes ;
- Projet d'arrêté relatif au reclassement de l'institut supérieur des pêches maritimes en vue de l'octroi d'indemnités de fonction ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 2818-16 du 20 hija 1437 (22 septembre 2016) relatif à l'interdiction temporaire de pêche dans certaines zones maritimes de l'Atlantique et de la Méditerranée ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 335-14 du 3 rabii II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Atlantique entre Rouissa et Moulay Bouzerktoune ;

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 336-14 du 3 rabii II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Méditerranée entre Oued Amtter et Tamrabet ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 337-14 du 3 rabii II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Atlantique entre Ferkelik et Legzira ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines ;
- Projet d'arrêté réglementant la pêche des petits pélagiques ;
- 43 Projets d'arrêtés conjoints publiant des extraits des conventions conclues pour la création et l'exploitation des fermes aquacoles ;
- Projet d'arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'économie et des finances relatif à l'autorisation d'une madrague.

TEXTES EN COURS DE FINALISATION

- Projet de décret pris pour l'application des dispositions de la loi n° 46-12 modifiant et complétant l'annexe I du dahir du 28 joumada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime, en ce qui concerne les navires de pêches maritimes ;
- Projet de décret pris pour l'application des dispositions de la loi n° 76-18 modifiant et complétant l'annexe I du dahir du 28 joumada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime ;
- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-92-1026 du 4 rejeb 1413 (29 décembre 1992) fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement de la licence de pêche dans la zone économique exclusive ;
- Projet de décret interdisant l'emploi du chalut de fond dans certaines zones maritimes de la Méditerranée ;
- Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités de délivrance des brevets nécessaires à l'exercice des fonctions de commandement et les fonctions d'officier à bord des navires de pêche maritime ;
- Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche de requin soyeux et de requin taupe commun.

TEXTES ETUDIÉS ET EXAMINÉS

- Projet de loi n° 69-18 relative à la pollution par les navires, initié par le Ministère chargé du transport ;
- Projet de loi n° 03-19 relative à l'exploitation temporaire du domaine public ;
- Projet de loi relative aux établissements classés ;
- Projet de loi sur la police portuaire, initié par le Ministère chargé de l'équipement ;
- Projet de décret n° 2-13-357 portant application de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées, initié par le Département des Eaux et Forêts ;
- Projet de convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.

2- Contentieux

La pratique du secteur de la pêche dans ses activités a donné lieu à plusieurs conflits dans différents domaines : les marchés publics, le statut individuel des fonctionnaires et leurs affaires, les litiges liés à l'exploitation illégale de logements administratifs ou de fonction.

Le nombre d'affaires cumulées, portées devant le pouvoir judiciaire a atteint un total de 61 affaires dont 41% contre des fonctionnaires et 34% concernant les marchés publics. Le nombre de décisions définitives rendues contre le secteur a atteint deux décisions liées au statut individuel des employés.

3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle

La formation professionnelle en pêche maritime vise à doter le secteur halieutique national d'un personnel qualifié, disposant des compétences nécessaires en matière de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche, mais également le pourvoir en techniciens spécialisés dans le traitement et la valorisation des produits de la pêche, dans le management de l'hygiène et de la qualité des produits frais et transformés.

Depuis la mise en œuvre du Plan Halieutis en 2009 et l'entrée en vigueur de la convention internationale STCW-F, ainsi que les réformes des secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, la vision de la Direction de la Formation Maritime des Gens de Mer et du Sauvetage (DFMGMS) se trouve face à de nouveaux challenges pour accompagner les nouvelles mutations conjoncturelles et structurelles du secteur maritime.

Les actions principales menées durant l'année 2019 ont concerné :

- La formation diplômante des ressources humaines destinées à l'encadrement de la flotte de pêche ;
- Des actions de formation spécifiques telles que la formation des futurs aquaculteurs et des mareyeurs ;
- L'adaptation de l'outil réglementaire, régissant les prérogatives des brevets ;
- L'appui au secteur via la mise en place de programmes de formation continue et d'alphabétisation fonctionnelle.

FORMATION MARITIME

Formation initiale maritime

REPARTITION DES LAUREATS

Le nombre global des lauréats des établissements de formation maritime s'est élevé à 1459 personnes en 2019, tous niveaux et modes de formation confondus. L'effectif des lauréats représente une augmentation de 20% par rapport à l'année 2018 (1214 personnes).

La répartition des lauréats est représentée ci-après:

Par genre :

Les hommes ont représenté 98% du total, soit 1425 lauréats contre 34 pour les femmes, soit 2% du total.

Par niveau de formation :

- Niveau Spécialisation : 633 lauréats soit, 43.4% du total des lauréats ;
- Niveau Qualification : 570 lauréats soit, 39.5% du total des lauréats ;
- Niveau Technicien : 175 lauréats soit, 12.1% du total des lauréats ;
- Niveau Supérieur : 81 lauréats soit, 5.6 % du total des lauréats.

Par mode de formation :

- La formation résidentielle pour 437 lauréats soit, 30% du total ;
- La formation par apprentissage destinée aux marins en activité, pour 1022 lauréats soit, 70% du total des lauréats.

Par filière de formation :

- Filière Pêche : 768 personnes soit, 53% du total des lauréats ;
- Filière machine : 670 personnes soit, 46% du total des lauréats ;
- Filière industrie de pêche : 21 personnes soit, 1% du total des lauréats. Cette filière qui est dispensée

uniquement au niveau de l'Institut Supérieur des Pêches Maritime (ISPM) d'Agadir présente des difficultés d'insertion de ses lauréats sur le marché du travail.

Par établissement:

Avec 329 lauréats, les deux établissements de formation maritime d'Agadir (ISPM et CQPM) occupent la plus grande part soit 17%.

Quant aux établissements de Laâyoune, Nador, Dakhla, Larache, Al Hoceima et Essaouira, leurs lauréats ont totalisé respectivement 176, 128, 121, 118, 107 et 103 personnes soit 12%, 9%, 8%, 8%, 7% et 7% du total. Les autres lauréats sont répartis sur les 7 autres établissements (32%).



Carte de formation au titre de 2019/2020

La carte de formation retenue pour l'année académique 2019/2020 a enregistré un effectif de 1888 stagiaires, dont 209 à l'enseignement supérieur (ISPM) et 1679 dans les établissements de formation professionnelle (CQPM et ITPM).

Des préparatifs sont en cours, en vue de mettre en œuvre un cycle de formation en aquaculture au CQPM de Dakhla, fin février 2020 et un cycle de formation en industrie de pêche à l'ITPM de Laayoune, en avril 2020. Ceci portera l'effectif des stagiaires au sein des EFM à 1964 personnes, dont 1755 personnes au sein des CQPM et des ITPM. La répartition de ces effectifs est présentée ci-après :

Par genre :

Les hommes ont représenté 93% du total soit, 1871 stagiaires contre 136 pour les femmes, soit 7%.

Par mode de formation :

La formation initiale résidentielle compte un effectif de 908 stagiaires soit, 46% du total et la formation par apprentissage a un effectif de 1056 stagiaires soit, 54% du total.

Par niveau de formation :

Le niveau supérieur occupe 11% des effectifs contre 23% pour le niveau technicien, 25% pour le niveau qualification et 41% pour le niveau spécialisation.

La carte de 2019/2020, à l'instar de celle des années précédentes, est imprégnée par une forte demande sociale. C'est ainsi que contrairement aux résultats de l'étude sectorielle et à l'impact attendu de la réforme de la réglementation concernant les brevets, l'effectif en formation pour le niveau technicien ne cesse d'augmenter (augmentation de 100% par rapport à celui de 2016/17).

Par filière de formation :

Quatre filières sont offertes, la filière pêche avec 861 personnes (44% de l'effectif total), la filière machine avec 925 personnes (47% du total), la filière traitement et valorisation des produits de la pêche avec 100 personnes (5% du total) et la filière aquaculture avec 16 personnes (1% du total). Le reste concerne le tronc commun à l'ISPM avec 62 étudiants (3% du total).

Le nombre de stagiaires étrangers au titre de l'année académique 2019/2020 a été de l'ordre de neuf (9) personnes, tous inscrits à l'ISPM d'Agadir.

Actions pédagogiques

La DFMGMS a accordé, au cours de l'année 2019/2020, une attention particulière au chantier d'élaboration des programmes en Approche Par Compétence (APC) qui a cumulé des retards durant les années

précédentes. Les actions réalisées sont :

- L'achèvement des documents prescrits concernant les programmes de patron de pêche ($24m \leq Lr < 36 m$), d'ouvrier spécialisé en aquaculture, d'ouvrier spécialisé en industrie de pêche et de mareyeur, (référentiel métier, projet de formation, programme de formation, référentiel d'évaluation) ;
- Le déclenchement du processus d'élaboration des guides d'organisation pédagogique et matérielle ;
- L'achèvement du référentiel métier, du projet de formation et du programme de formation concernant le patron de pêche ($15m \leq Lr < 24 m$), et le chef mécanicien ($250 \leq Kw < 750$) ;
- Le déclenchement du processus d'élaboration des référentiels d'évaluation de ces deux programmes qui seront achevés en février 2020.

L'opération d'élaboration de ces programmes constitue une pérennisation des acquis du projet de coopération Maroc-Canadien REAPC, qui a pris fin en mars 2019, dans la mesure où celle-ci a été réalisée avec les propres ressources de la DFMGMS sans faire appel à aucune expertise externe. Tout au long de cette opération, un noyau dur composé de douze (12) personnes a été formé en matière d'élaboration des programmes en APC.

La DFMGMS a implanté à partir de septembre 2019, les actions suivantes selon l'APC :

- L'accompagnement du CQPM de Nador et de l'ITPM d'Al Hoceima dans l'élaboration de leurs feuilles de route pour l'implantation de programmes en APC ;
- L'établissement des mandats d'implantations des programmes élaborés, selon l'APC au profit des EFM, 12 opérations d'implantation de ces programmes ont été déclenchées.

FORMATION DE BASE EN SECURITE MARITIME, FORMATION CONTINUE ET ALPHABETISATION FONCTIONNELLE

Formation de base en sécurité maritime

Au cours de 2018/2019, 6371 candidats à l'inscription maritime ont bénéficié de la formation de base sur les techniques de survie, de secourisme et premiers soins, de lutte contre le feu et de l'abandon, soit une augmentation de 47% par rapport à l'année 2017/2018.

Formation continue

La mise en place d'un programme annuel de formation continue et de perfectionnement a pour principaux objectifs l'amélioration de la qualification professionnelle des ressources humaines du secteur et la promotion de l'emploi, dans l'objectif d'accompagner les projets du Plan Halieutis et répondre aux priorités de la stratégie nationale en matière de développement des compétences nécessaires pour le secteur.

L'effectif des bénéficiaires a concerné 2289 personnes dont 571 femmes, soit 25% des effectifs. Les bénéficiaires de la formation continue sont les marins pêcheurs, les mareyeurs, les ramendeurs hommes et femmes, les ouvriers et ouvrières de l'industrie de pêche.



Alphabétisation fonctionnelle

La mise en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle constitue un axe important dans l'activité des EFM. Durant l'année 2018/2019, un total de 380 personnes a bénéficié de ce programme dont 242 certifiées.

Analyses et travaux de planification

La DFMGMS a participé aux différents ateliers organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route des Cités des Métiers et Compétences en vue d'établir une carte des besoins en formation à l'horizon 2025, concernant les profils susceptibles d'être pris en charge par ces cités. Il s'agit de Patron de barque, matelot, ouvrier aquacole, technicien aquacole polyvalent, plongeur professionnel, ouvrier de préparation des produits de la pêche, technicien spécialisé en maintenance des industries des produits de la pêche, technicien en conserve.

Aussi, une carte définissant les besoins de formation des profils destinés à occuper des postes de responsabilité à bord des navires de pêche, selon la nouvelle réglementation concernant les brevets, a également été élaborée à l'horizon 2025. En l'absence de nouveaux investissements dans le secteur (gel des investissements), les paramètres pris en compte lors de l'élaboration de cette carte sont :

- Le remplacement des départs à la retraite, tel que recommandée par l'étude sectorielle réalisée en 2015;
- La nécessité de régulariser les postes de responsabilités occupés par dérogation ;
- Le remplacement des déperditions concernant les effectifs formés s'orientant vers des emplois à terre.

Suivi et participation aux chantiers de la réforme de la formation professionnelle

La DFMGMS a contribué à différents ateliers et projets initiés par le Département de la Formation Professionnelle et ayant pour but l'amélioration de la qualité de la formation et de la gestion des EFP. Il s'agit notamment de :

- La mise en place d'un système intégré d'évaluation au sein de 130 EFP, dont 2 relevant du DPM (ITPM de Safi et CQPM d'Essaouira). Le nombre global des EFP visées par l'implantation de ce système est de 250 établissements, dont 5 relevant du Département de la pêche maritime ;
- La réalisation d'un plan de déploiement des compétences clefs en formation professionnelle (langues, et entrepreneuriat) ;
- L'édition d'un répertoire opérationnel marocain des emploi-métiers et des compétences ;
- L'élaboration d'une nomenclature nationale des secteurs de la formation professionnelle ;
- La réalisation d'un référentiel des coûts de la formation professionnelle.

LES GENS DE MER

Les données statistiques sur les gens de mer montrent une augmentation du nombre de marins actifs de 119.999 marins en 2019 contre 113.382 marins en 2018, soit une augmentation de 6%. Cette tendance n'a pas vraiment évolué durant ces dix dernières années, le total des marins actifs reste pratiquement inchangé du fait de la stabilité du nombre des navires de pêche et par conséquent des postes d'emploi offerts.

Vulgarisation pêche maritime

Le programme annuel de vulgarisation des pêches maritimes vise l'accompagnement des pêcheurs artisans et des femmes en activité dans le secteur de la pêche dans un objectif de promotion socioprofessionnelle et d'amélioration des conditions de travail, à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation.

De même, les coopératives de pêche sont bénéficiaires de ces programmes leur permettant de consolider leurs diverses activités et d'améliorer leur rentabilité.

Au cours de l'année 2019, un total de 7485 personnes dont 1519 femmes ont bénéficié des programmes de vulgarisation sur les thématiques suivantes :

- Modalités de création et de gestion d'une coopérative de pêcheurs ;
- Techniques et engins de pêche ;
- Préservation des ressources halieutiques ;
- Préservation du milieu marin ;
- Sécurité à bord ;
- Entretien et maintenance des moteurs Hors-bord ;
- Hygiène et santé au travail ;
- Hygiène et qualité en milieu industries de la pêche ;
- Préservation de la qualité des captures.

Ces actions s'inscrivent en conformité avec le plan Halieutis et les axes stratégiques afférents au développement des compétences humaines pour le secteur de la pêche maritime.

Les actions suivantes ont été réalisées durant cette année :

- L'organisation d'un atelier de formation et d'information au profit de 45 coopératives de pêche artisanale (hommes et femmes) relevant des Chambres des Pêches Maritimes de l'Atlantique Nord et Centre. Le nombre de personnes ayant bénéficié de cette formation est de l'ordre de 90, animée par des cadres de l'Office de Développement de la Coopération (ODECO) et des responsables du DPM et de la CNSS et a porté sur les méthodes de gestion des conflits, l'opérationnalisation des VDP/PDA, la gouvernance et le nouveau portail de la CNSS.
- La participation de trois coopératives de pêche à la 8^{ème} édition du salon de l'Economie Sociale et Solidaire, organisé à Oujda en 2019, encadrées par le DPM.

Prévention et santé au travail du marin

En matière de médecine des gens de mer, les antennes de santé des gens de mer des différents ports de pêche ont réalisé 50.245 consultations médicales, dont 34.452 visites d'aptitude et 15.793 consultations pour soins médicaux et paramédicaux.

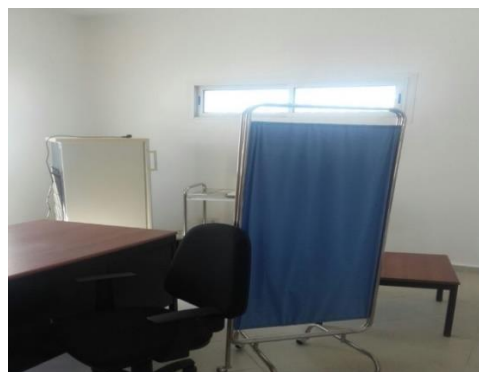
La prévention et l'hygiène à bord reste parmi les priorités des actions mises en œuvre en faveur des marins pêcheurs, des séances de prévention et de sensibilisation à l'hygiène sont organisées sur certains ports de pêche. Ces programmes sont plus que nécessaires pour permettre de préserver la santé au

travail des équipages, d'assurer une hygiène irréprochable à bord des navires de pêche et garantir la qualité des produits pêchés au consommateur.

Par ailleurs, un atelier de formation dédié exclusivement aux médecins des Antennes de Santé de Port a été animé par deux experts de la société française de médecine maritime au profit de 20 médecins des antennes de santé des gens de mer, afin de mettre à niveau leurs connaissances dans le domaine de la médecine maritime. Cet atelier a porté sur le suivi médical des plongeurs professionnels et principes de l'oxygénothérapie hyperbare.

Activité de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer

Au cours de l'année 2019, le Centre de Coordination de Sauvetage Maritime (MRCC) a coordonné dans la région maritime nationale et régionale de recherche et de sauvetage maritime 742 opérations, dont 140 concernent les événements de mer et 329 sont relatives à l'immigration clandestine.



EVENEMENTS DE MER

L'année 2019 a enregistré 314 événements de mer dans l'activité de la pêche soit, une augmentation de 131% par rapport à l'année 2018.

Les opérations de sauvetage engagées ont permis de sauver et assister 2353 marins pêcheurs soit, une augmentation de 84% par rapport à l'année dernière.

S'agissant des causes ayant entraîné ces événements de mer liés à l'activité de la pêche, on retiendra les pannes moteur (64%), les hélices engagées (9%), les naufrages (8%), les voies d'eau (6%), les hommes à la mer (4%), les abordages (3,5%), les échouements (2%), les avaries gouvernail (1,5%) et les incendies (1%).

Durant l'année 2019, un total de 10 opérations d'évacuation sanitaires (EVASAN) ont été effectuées vers les ports les plus proches et ont permis d'évacuer 10 marins pêcheurs dont 3 blessés et 7 marins malades.

En ce qui concerne le sauvetage des biens, le nombre d'unités assistées a été de l'ordre de 347 unités et le nombre de navires perdus a totalisé 27 unités.

Coopération en matière de formation

Durant l'année 2019, le programme de coopération en matière de formation maritime s'est fixé comme objectif l'amélioration des performances et de la qualité du système d'encadrement des ressources humaines du secteur à travers notamment, le développement de l'expertise nationale et le renforcement des compétences des formateurs des Etablissements de Formation Maritime (EFM), ainsi que la mise à disposition de nos capacités de formation au profit des pays arabes et africains.

Dans ce cadre, l'Institut Supérieur des Pêches maritimes (ISPM) d'Agadir a assuré la formation d'une dizaine d'étudiants étrangers pour les filières pêche, machines marines et industrie de la pêche et a maintenu sa capacité d'accueil pédagogique pour l'année académique 2020-2021, confirmant ainsi son ouverture sur le plan régional et international.

En matière de poursuite d'études supérieures pour les lauréats des EFM, la partie russe a accordé 14 bourses d'études pour l'année académique 2019-2020 et le nombre de postulants ayant sollicité et bénéficié de ces bourses a été de douze (12) personnes. La partie russe a également offert la possibilité aux étudiantes de l'ISPM d'Agadir d'être embarquées à bord des navires de pêche russes autorisés à pêcher dans les eaux marocaines en vue de compléter leur formation pratique dans le cadre de stages encadrés.

En matière de coopération avec l'Union Européenne, il convient de souligner l'achèvement, avec succès, des projets liés à la mise à niveau d'une dizaine d'Antennes de Santé des Gens de Mer (ASGM) en termes de travaux d'aménagement et de livraison de matériel, informatique, bureautique et médical, ainsi que l'acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre au profit de l'ITPM de Laayoune.



Concernant l'état d'avancement du projet d'acquisition d'un navire-école pour l'ITPM de Laayoune, la construction de cette unité a démarré et la pose de la quille est prévue en 2020.

Il convient de noter également que dans le cadre de l'actuel Programme d'appui sectoriel avec l'U.E, des projets importants ont été retenus pour le volet formation notamment, la construction et l'équipement d'une unité pilote pour le traitement et la valorisation des produits de la mer à Laayoune et l'acquisition d'un simulateur machines marines pour l'ITPM de Tan Tan.

Dans le cadre de la coopération avec l'Espagne, une formation à bord du navire-école INTERMARES a été assurée au port de Nador au profit d'une vingtaine de formateurs des EFMs sur une durée de deux (02) semaines allant du 11 au 22 novembre 2019.

Cette session de formation a permis de renforcer les compétences des participants sur les différents modules qui leur ont été enseignés, que ce soit en matière de sécurité de base à bord, de maintenance des machines marines ou enfin, des technologies de valorisation et de traitement du poisson.

Sur le plan des échanges inter-institutionnels, la signature d'un Protocole de jumelage entre l'ITPM de Safi et le Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-mer/Le Portel de France a été effectuée, qui prévoit l'échange d'expériences en matière pédagogique et l'échange de visites au profit des formateurs et des élèves des deux établissements.

Dans le cadre de la coopération maroco-norvégienne, le Département de la Pêche Maritime a sollicité l'assistance technique du Bureau de la FAO à Rabat, en vue de l'aboutissement du projet de requête intitulé «Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une station de démonstration/formation aquacole de cages flottantes et conchyliculture pour la formation de formateurs et d'ouvriers qualifiés et spécialisés».

Dans le cadre de la coopération multilatérale avec la FAO, lors des travaux de la Conférence Medfish4ever du 10 au 12 juin 2019, la DFMGMS a participé activement à l'atelier d'échange sur la promotion du développement social pour le futur de la pêche à petite échelle en Méditerranée et en Mer Noire.

4- Modernisation de la Gestion Administrative

GESTION ET SUIVI DES DOSSIERS DES FONCTIONNAIRES

L'effectif global du Département est de 1252, dont les femmes représentent 26.2%. Les services extérieurs représentent une part de 63% et le taux d'encadrement est de 59%.

Au titre de 2019, les principales actions réalisées au niveau des ressources humaines du DPM sont :

Recrutement

L'année 2019, a débuté par la clôture de la procédure de recrutement au titre de 2018, passant par l'oral et l'annonce des résultats, et aboutissant par le visa des dossiers des nouvelles recrues.

Le Département de la Pêche a obtenu 45 postes budgétaires, répartis sur 6 grades. Leur recrutement a été effectué au cours de l'année 2019 soit un effectif de 35 postes et pour les 10 postes restants (dont 3 à affecter à l'ISPM), l'oral et l'annonce des résultats seront effectués au cours de l'année 2020.

Avancement d'Echelon

Le nombre de personnes du Département ayant bénéficié de l'avancement d'échelon a été de 450 fonctionnaires et agents de l'état. Aussi, il a été procédé à la titularisation de 10 stagiaires.

Promotion de Grade

Soixante-sept (67) fonctionnaires et agents de l'état du Département ont bénéficié de la promotion normale et exceptionnelle. Aussi, la procédure de l'examen professionnel au titre de 2019 a permis la promotion de 25 fonctionnaires.

Mutation et Nomination

Dans le cadre de la mobilité interne 44 cadres et agents ont bénéficié d'une mutation soit, un taux de 3.5% de l'effectif global. Parallèlement, 16 appels à candidature ont été organisés dont un (1) au poste supérieur, un (1) Chef de division, cinq (5) Délégués des Pêches Maritimes et neuf (9) Chefs de service.

Changement de Position

15 dossiers de mise à la retraite ont été traités au titre de 2019. Aussi, 7 fonctionnaires ont bénéficié d'autres changements de position (mise en disponibilité, détachements et radiations) et 25 ont bénéficié d'une prolongation de l'âge de la retraite.

Formation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation continue au titre de l'année 2019, la DAGJ a adopté une démarche participative dans tout le processus allant de l'ingénierie de la formation à la réalisation des actions de formation. Cette mise en œuvre a concerné 256 fonctionnaires pour les formations au Maroc et 29 fonctionnaires pour les formations à l'étranger avec un taux de participation respectivement de 74% et 24%.

Les formations s'articulaient autour de trois axes liés à la stratégie Halieutis dédiés aux métiers du secteur de la Pêche Maritime (Durabilité-Performance-Compétitivité) et un axe dédié aux métiers transversaux.

Le Département des Pêches Maritimes a organisé et mis en place cinq programmes de formation suivants :

- Programme de formation métier interne ;
- Programme d'accompagnement des agents et cadres aux examens d'aptitude professionnelle/concours;
- Programme d'insertion des nouvelles recrues ;
- Programme d'accompagnement du Système d'information de gestion des ressources humaines « SIRH ».

Pour les formations au Maroc, 35% des participants concernaient des femmes, 51% sont issus des services extérieurs et le taux d'encadrement est de 62%.

GESTION DE COMPETENCE

L'implantation d'une démarche G.P.E.C « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » au sein du Département est considérée comme un investissement porteur et un dispositif gagnant-gagnant en faveur de l'administration publique et des fonctionnaires. En effet, la GPEC est une des composantes importantes de la conduite d'une mise en place de la nouvelle stratégie. A cet effet et pour une meilleure gestion prévisionnelle, la DAGJ a procédé à la mise à jour des postes emplois afin de mieux répondre aux besoins ultérieurs et une meilleure préparation des emplois émergents.

REGIME DISCIPLINAIRE

Neuf (9) fonctionnaires ont été sanctionnés comme suit :

- Quatre (4) avertissements ;
- Quatre (4) fonctionnaires ont fait l'objet d'un engagement de procédure de licenciement, suite à l'abandon de leurs postes ;
- Deux (2) retenues sur traitement et salaire pour absence irrégulière.

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Système d'Information Intégré des Ressources Humaines, était un outil incontournable à la réalisation des tâches de la DRH en matière de gestion et suivi des dossiers des fonctionnaires et l'établissement des prévisions de la masse salariale, il a ainsi permis :

- La programmation, le suivi et la réalisation des concours de recrutement ;
- La programmation et le suivi des CAP pour l'avancement d'échelon et la promotion de Grade ;
- La programmation, le suivi et la réalisation des Examens Professionnels ;

- L'édition de plusieurs requêtes suivant le besoin ;
- Les prévisions, la programmation et le suivi d'exécution des dépenses du Personnel.
- La préparation de modules nécessaires à la mise en place d'un portail RH dédié spécialement aux fonctionnaires et aux managers relatifs aux données du fonctionnaire, l'accès à l'information, l'archivage permanent des actes visés, la régionalisation des actions destinées aux Managers.

5- Respect de la Planification Financière

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la réalisation des projets et actions inscrits dans le cadre de la stratégie Halieutis et ayant trait au développement du secteur de la pêche maritime ainsi que la valorisation du capital humain qui opère au niveau de ce secteur.

Ainsi, les interventions du Département de la pêche maritime se sont articulées autour des axes suivants :

- Le renforcement des infrastructures ;
- La mise à niveau des équipements ;
- L'accompagnement social des marins pêcheurs ;
- Le renforcement des systèmes d'informations.

Le budget général du DPM au titre de l'exercice 2019 s'élève à 743,2 MDH soit, une augmentation de 1% par rapport à 2018. Ces crédits alloués sont répartis comme suit :

- 204,3 MDH pour le chapitre « Personnel » soit, une augmentation de 6% par rapport à 2018 ;
- 228,8 MDH pour le chapitre « Matériel et Dépenses Diverses »(MDD) représentant une stagnation par rapport à 2018 ;
- 310,09 MDH pour le budget d'investissement soit, une stagnation par rapport à 2018.

Les crédits inscrits au titre du chapitre « MDD » qui s'élèvent à 228,8 MDH sont répartis par programme comme suit :

- Prog. 1 : Développement de la pêche, Aquaculture et Valorisation de la Ressource : 147,95 MDH
- Prog. 2 : Qualification, promotion Socio Professionnelle et Sécurité des gens de mer : 26,99 MDH
- Prog. 3 : Pilotage et gouvernance : 53,83 MDH

Les crédits ouverts au titre de la Loi de Finances 2019 pour le chapitre d'investissement de ce Département s'élèvent à 310,095 MDH. Les crédits définitifs incluant l'appui financier sectoriel prévu dans l'accord de pêche Maroc-UE et l'accord de pêche Maroc Russie (Hors reports de crédits 2018/2019), s'élèvent à 639,56 MDH.

Ces crédits sont répartis par programme comme suit :

- Prog. 1 : Développement de la pêche, Aquaculture et Valorisation de la Ressource : 467,75 MDH
- Prog. 2 : Qualification, promotion Socio Professionnelle et Sécurité des gens de mer : 48,80 MDH
- Prog. 3 : Pilotage et gouvernance : 123,01 MDH

6- Equipements et Matériel

Dans le but d'appuyer et soutenir les autres entités du Département notamment en leur permettant de disposer, à temps et de façon optimale, des moyens matériels et logistiques nécessaires, à travers les prestations d'acquisition des biens et services, de construction, d'aménagement et d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier, il a été procédé au titre de l'exercice 2019 à la réalisation des opérations suivantes:

- L'attribution de 17 marchés pour un montant total de 27,37 MDH répartis comme suit :
 - Budget général (BG) :
 - ✓ Chapitre fonctionnement : 10 marchés pour une enveloppe budgétaire de 2,33 MDH.
 - ✓ Chapitre investissement : 2 marchés pour des crédits de 1,65 MDH.
 - Fond de développement de pêche (FDP) :

Concernant les marchés au niveau du Compte d'Affectation Spéciale (CAS), on trouve 5 marchés totalisant 23,4 MDhs.
- Au niveau des Délégations des Pêches Maritimes, 31 marchés ont été attribués dont 23 relatifs au nettoyage et gardiennage, 2 marchés de travaux de construction, 1 marché de fourniture et 5 marchés d'études.
- Aussi, 20 bons de commande ont été engagés pour un montant de 803.311,99 Dhs dont 429.297,81 Dhs au titre du budget général et 374.014,18 Dhs au titre du budget de la Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes.

7- Coopération

COOPERATION BILATERALE

Avec les pays africains

- La coordination DSC-DAGJ-Pays africains bénéficiaires de construction des PDAs (Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Sénégal, Congo Brazzaville) ;
- Du 30 avril au 5 mai 2019, la participation à la mission intergouvernementale menée par le MAECAMRE au Sao Tomé et Príncipe et Seychelles ;
- Du 9 au 12 septembre 2019, la participation à la mission intergouvernementale menée par le MAECAMRE au Sierra Léone et discussion pour relancer la coopération maroco-sierra léonaise en matière des pêches maritimes et de l'aquaculture ;
- La coordination DPM-AMCI de la visite d'une délégation de Hauts fonctionnaires présidée par la Secrétaire Générale en charge de la pêche au Sierra Léone et l'accompagnement de cette mission à Dakhla et Agadir du 28 octobre au 4 novembre 2019 ;
- Du 7 au 12 novembre 2019, la participation à 3 sessions de hautes commissions Mixtes avec le Mozambique, le Burkina Faso et l'Union des Comores, organisées par le MAECAMRE à Marrakech.

Avec les Pays des Caraïbes

- La coordination DPM-AMCI de la visite d'une délégation de Hauts fonctionnaires en charge de la pêche au Pays des Caraïbes et l'accompagnement de cette mission à Dakhla et Agadir en novembre 2019.

Avec les pays d'Asie

Le Japon :

- La tenue de la 33ème session de la Consultation annuelle Maroc-Japon sur la pêche du 22 au 24 avril 2019 à Rabat ;
- La coordination DPM-INRH-Expert japonais pour la mise en place de la ferme expérimentale aquacole relevant du Centre de Technologie Conchylicole d'Amsa ;
- La coordination DPM-INRH-DFMGMS pour la formulation de la requête du DPM en matière d'aquaculture ;

- La participation au séminaire co-organisé par la firme « Mars Company » et le CSVTPM à Agadir le 11 décembre 2019 concernant le projet expérimental de deux procédés technologiques « seanow » et « Kuraban » développés par la société japonaise « MARS Company » spécialisée dans le domaine du froid industriel ;
- L'organisation de plusieurs cycles de renforcement de capacités des femmes et des marins pêcheurs des coopératives de pêche du PDA de Belyounech et du VDP d'Immessouane, financés dans le cadre de la coopération technique avec le Japon, par le biais du budget alloué à l'expert japonais affecté au Département de la Pêche Maritime ;
- La réalisation de plusieurs visites de travail, durant l'année 2019, de l'expert japonais s'inscrivant dans son programme de coopération du volet pêche artisanale et aquaculture ;
- La participation aux stages de formation au Japon de plusieurs cadres du Département de la Pêche Maritime et de l'INRH.

L'Inde :

- La participation de plusieurs cadres du Département de la Pêche Maritime, de l'ANDA et de l'INRH aux stages de formation en Inde, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2018-2020 de coopération dans le domaine des pêches maritimes, conclu le 04 mai 2018 entre les deux parties.

L'Indonésie :

- L'accueil d'une délégation indonésienne du Ministère des Affaires Maritimes et de la Pêche en décembre 2019, pour l'examen des voies et moyens pour la mise en œuvre du mémorandum d'entente pour la coopération en matière des pêches maritimes entre les deux pays, signé le 29 octobre à Jakarta.

Les Iles du Pacifique :

- La participation, le 18 décembre 2019, à la réunion multidisciplinaire préparatoire pour l'organisation de la 3ème édition du Forum Maroc-Etats des Iles du Pacifique prévu en février 2020 à Laâyoune.

Avec les pays de l'Europe

La Russie :

- La tenue de la 4ème session de la Commission Mixte Maroc-Russie en matière des pêches maritimes, tenue les 18 et 19 février 2019 à Agadir en marge de la 5ème édition du Salon Halieutis ;
- La participation à la 7ème session de la Commission Mixte Intergouvernementale Maroc-Russie le 4 octobre 2019 à Rabat.

L'Espagne :

- La coordination de la session de formation tenue à bord du navire « INTERMARES » du 21 octobre au 22 novembre 2019 au port de Nador ;
- La coordination de la participation du DPM à la Rencontre Internationale des femmes du secteur de la pêche d'Andalousie et du Maroc tenue à Barbate, Cadix du 25 au 27 octobre 2019.

Autres

- Le 19 février 2019, l'organisation d'une Conférence de haut niveau sous le thème : « Construire des pêches et une aquaculture, durables et résilientes en Afrique: la voie à suivre dans le cadre de l'initiative de la ceinture bleue » en marge de la 5ème édition du salon Halieutis ;
- Du 20 au 24 février 2019, tenue de la 5ème édition du salon « Halieutis » à Agadir ;

- Du 10 au 12 juin 2019, la coordination DPM-CGPM pour l'organisation de la Conférence de haut niveau « Medfish4ever » tenue à Marrakech ;
- La coordination de la participation de la délégation marocaine, présidée par Monsieur le Ministre, à la 6ème édition de la Conférence « Our Ocean 2019 » tenue en octobre 2019 à Oslo, en Norvège.

COOPERATION MULTILATERALE

L'initiative pour le développement durable de l'économie bleue en méditerranée occidentale (WestMED)

- La tenue de la 5ème réunion du comité directeur de l'initiative WestMED, le 11 février 2019 à Paris, Secrétariat Général à la Mer ;
- La tenue de la 6ème réunion du comité directeur de l'initiative WestMED, le 3 avril 2019 à Bruxelles, siège de la CE ;
- La tenue de la 7ème réunion du comité directeur de l'initiative WestMED, le 13 mai 2019 et Hackathons WestMED (conférence des parties prenantes) le 14 mai 2019, à Palerme- Italie ;
- La présentation par le MAECAMRE lors du sommet des deux rives le 24 juin 2019 à Marseille (France) des priorités du Maroc dans le cadre de l'initiative WestMED ;
- La tenue de la 8ème réunion du comité directeur de l'initiative WestMED, le 23 octobre 2019 à Rabat (Maroc) et l'introduction de la coprésidence Marocco-italienne du comité directeur de l'initiative.

Autres activités

MSP GLOBAL IOC UNESCO

Le DPM étant le point focal du projet MSP (Maritime Spatial Planning) global IOC UNESCO a mis en place un panel de 9 experts désignés par leurs Départements respectifs concernés par les affaires marines et maritimes pour le suivi des actions dudit projet à l'échelle nationale. A ce titre, l'IOC UNESCO et le DPM ont organisé les 27 et 28 novembre 2019, le 1^{er} atelier sur la planification spatiale maritime au profit du personnel relevant de ces entités pour s'enquérir de l'approche de la PEM/MSP.

ICCAT

Le suivi virtuel du projet de mise en place du nouveau règlement intérieur et des procédures de coordination avec la FAO pour le dépôt de la nouvelle convention.

ACCOBAMS

La participation du Maroc au processus de sélection et de nomination d'un nouveau secrétaire exécutif.

OMC/SUBVENTIONS A LA PECHE

Le suivi des négociations sur les subventions à la pêche et la coordination avec la mission permanente du Maroc à Genève.

CGPM

Le suivi avec la FAO des développements de la nouvelle procédure de nomination du secrétaire exécutif.

SUIVI DES CONTRIBUTIONS DU MAROC AUX BUDGETS DES ORGPs

Le suivi et la coordination pour la régularisation de la contribution financière du Maroc auprès des organisations régionales et internationales où le Maroc est membre : ICCAT, CGPM, TIDM, AIFM/ISA INFOPECHE, INFOSAMAK, CBI,...etc.

8- Veille et Intelligence Economique

APPUI ET SOUTIEN AUX PROJETS

Dans le cadre du projet de la mise en place d'une interprofession dans la filière des petits pélagiques, le DPM a initié en 2018 une réflexion portant sur les organisations professionnelles existantes et la collecte des informations pouvant faciliter la mise en place d'une organisation regroupant les associations en activité dans les différents segments de la filière (armateurs, pêcheurs, mareyeurs, industriels..) et dans les différentes régions du Maroc. Aussi, l'élaboration de quelques documents-type pouvant faciliter la constitution d'une telle organisation inter-professionnelle dans le secteur halieutique marocain a également été entamée.

Au titre de l'année 2019, plusieurs actions ont été réalisées :

- Des prises de contact et échanges avec les parties prenantes internes concernées par le projet sur la base des questionnaires préétablis, notamment, avec certaines directions du DPM, ONP et INRH. Ces entretiens ont permis de cerner les problématiques et comprendre les enjeux de cette filière, ils ont aussi été l'occasion de connaître les attentes de ces parties prenantes vis-à-vis de l'interprofession ;
- Les informations recueillies des parties prenantes internes sur la filière des petits pélagiques ont permis de préparer une charte projet. Il s'agit d'un document préparatif qui contient les informations permettant de cerner les objectifs, les attentes et les actions à mettre en œuvre pour mener à bien le projet. Le document sera finalisé après avoir intégré les attentes des parties prenantes externes (Professionnels de la filière) ;
- En s'inspirant des principes de base des textes réglementaires réalisés dans le domaine agricole et halieutique marocain ainsi que ceux d'autres pays au sujet des interprofessions, un projet de statut a été préparé pour faire partie des livrables à discuter et faire valider par toutes les parties prenantes de cette filière ;
- Des réflexions ont été lancées concernant la représentativité des organisations professionnelles à l'intérieur de l'interprofession de la filière des petits pélagiques. Cette phase très importante nécessite d'intégrer la vision stratégique du secteur pour définir les critères à partir desquels sera basée la mesure du niveau de cette représentativité ;
- Suite aux travaux réalisés sur la cartographie des organisations professionnelles actives dans le secteur de la pêche maritime, une réflexion pour la restructuration des organisations professionnelles a été menée afin de renforcer leurs représentativités locales et la mise en place d'un réseau entre les différents acteurs des quatre régions maritimes du Maroc (Méditerranée, Atlantique Nord, Atlantique centre et Atlantique Sud).

VEILLE STRATEGIQUE

Renforcement de la plateforme de sources d'information et bases de données

Le DPM a renforcé sa plateforme de sources d'informations par l'exploration et la recherche de nouvelles bases de données et de sources d'informations ainsi que l'abonnement en continue aux Newsletters et aux flux RSS des différents sites d'information, en relation avec le secteur des pêches maritimes au niveau régional et international. Il a également cherché à diversifier ces sources d'informations en créant des alertes dans plusieurs langues et au niveau de plusieurs moteurs de recherche et ce, afin d'améliorer la collecte d'informations pertinentes, de suivre les tendances du marché et de surveiller l'environnement du secteur halieutique dans le monde entier.

Collecte et analyse de l'information

Un suivi quotidien des principaux sites et sources d'information ainsi que les publications des organisations régionales et internationales du secteur des pêches maritimes est assuré par le DPM. Les informations jugées pertinentes sont collectées et analysées de façon continue avec une synthèse mensuelle des faits marquants du mois à l'échelle internationale, en sus de l'élaboration d'un focus mensuel sur un sujet d'actualité dans le secteur.

Elaboration et diffusion du Flash veille mensuel et annuel

Onze Flash veille mensuels et une rétrospective de l'année 2019 ont été élaborés durant cette année. Ces reportings ont été diffusés auprès des responsables centraux et extérieurs du Département de la Pêche Maritime.

Réalisation d'études et de bilans statistiques

Sur la base des données de l'Office des Changes, des bilans statistiques annuels et trimestriels, avec des analyses périodiques et selon les demandes, ont été élaborés portant sur les importations et les exportations des produits de la pêche du Maroc.

Aussi, sur la base de données statistiques de l'Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) et d'autres bases de données, il a été procédé à la mise à jour de trois études réalisées auparavant relatives à la conserve de sardine en France, au Portugal et au Maroc et de deux études portant sur le poulpe en Espagne et en Italie et sur le poulpe à l'échelle internationale.

Glossaire

| | |
|-----------|---|
| ANDA | : Agence nationale pour le développement de l'Aquaculture |
| DFMGMS | : Direction de la formation maritime des gens de mer et du sauvetage |
| DIPM | : Direction des industries de la pêche maritime |
| DPMs | : Délégations des pêches maritimes |
| DAGJ | : Direction des affaires générales et juridiques |
| INRH | : Institut national de recherche halieutique |
| MAPMDREF | : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts |
| DPM | : Département de la pêche maritime |
| ONP | : Office national des pêches |
| CPM | : Chambre des Pêches Maritimes |
| ONSSA | : Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires |
| CSVTPM | : Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer |
| OAV | : Office Alimentaire et Vétérinaire |
| AMDIE | : Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations |
| ASMEX | : Association Marocaine des Exportateurs |
| MASEN | : Agence marocaine pour l'énergie durable |
| CCG | : Caisse Centrale de Garantie |
| FAO | : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture |
| COPACE | : Comité des pêches de l'Atlantique du Centre Est |
| INFOSAMAK | : Centre d'Information et de Conseil sur la Commercialisation des Produits de la Pêche dans la Région Arabe |
| ICCAT | : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique |
| CGPM | : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée |
| OIE | : Organisation Mondiale de la Santé Animale (Office international des épizooties) |
| U.E | : Union Européenne |
| CITES | : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| EUMOFA | : European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products |
| AMASCOP | : Association Marocaine de la Semi-conserve de Poisson |
| UNICOP | : Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson |
| RSSL | : Réseau de surveillance de la salubrité du littoral |
| PEM/MSP | : Planification de l'Espace Maritime / Maritime Spatial Planning |
| PNAL | : Programme National d'Aménagement du Littoral |
| PDA | : Point de Débarquement Aménagé |

| | |
|------|--|
| VDP | : Village de Pêcheurs |
| AHP | : Agadir Haliopôle Cluster |
| TJB | : Tonne de Jauge Brute |
| RSW | : RefrigeratedSeawaterSystems |
| AMPs | : Aires marines protégées |
| GIZC | : Gestion Intégrée des Zones Côtières |
| ZAA | : Zones allouées à l’Aquaculture |
| MSC | : Marine Stewardship Council |
| AMI | : Appel à Manifestation d’Intérêt |
| INN | : Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée |
| SU | : Sous-Unité |
| eBCD | : Système électronique de documentation des captures de thon rouge |
| ZEE | : Zone économique exclusive |